

ELS CLEEMPUT (Née à Alost, le 5 décembre 1960) est licenciée en philologie germanique, à l'Université de Gand, en 1982. Depuis 1985, elle appartient à l'équipe 'reportages' du quotidien *Het Belang van Limburg*.

ALAIN GUILLAUME (Né à Ixelles, le 20 mars 1953) est journaliste à *La Dernière Heure* dès 1974. En 1978, il est licencié en journalisme à l'Université libre de Bruxelles. Depuis, il est reporter au journal *Le Soir*.

LA RANÇON D'UNE VIE

PAUL VANDEN BOEYNANTS 30 JOURS AUX MAINS DE PATRICK HAEMERS

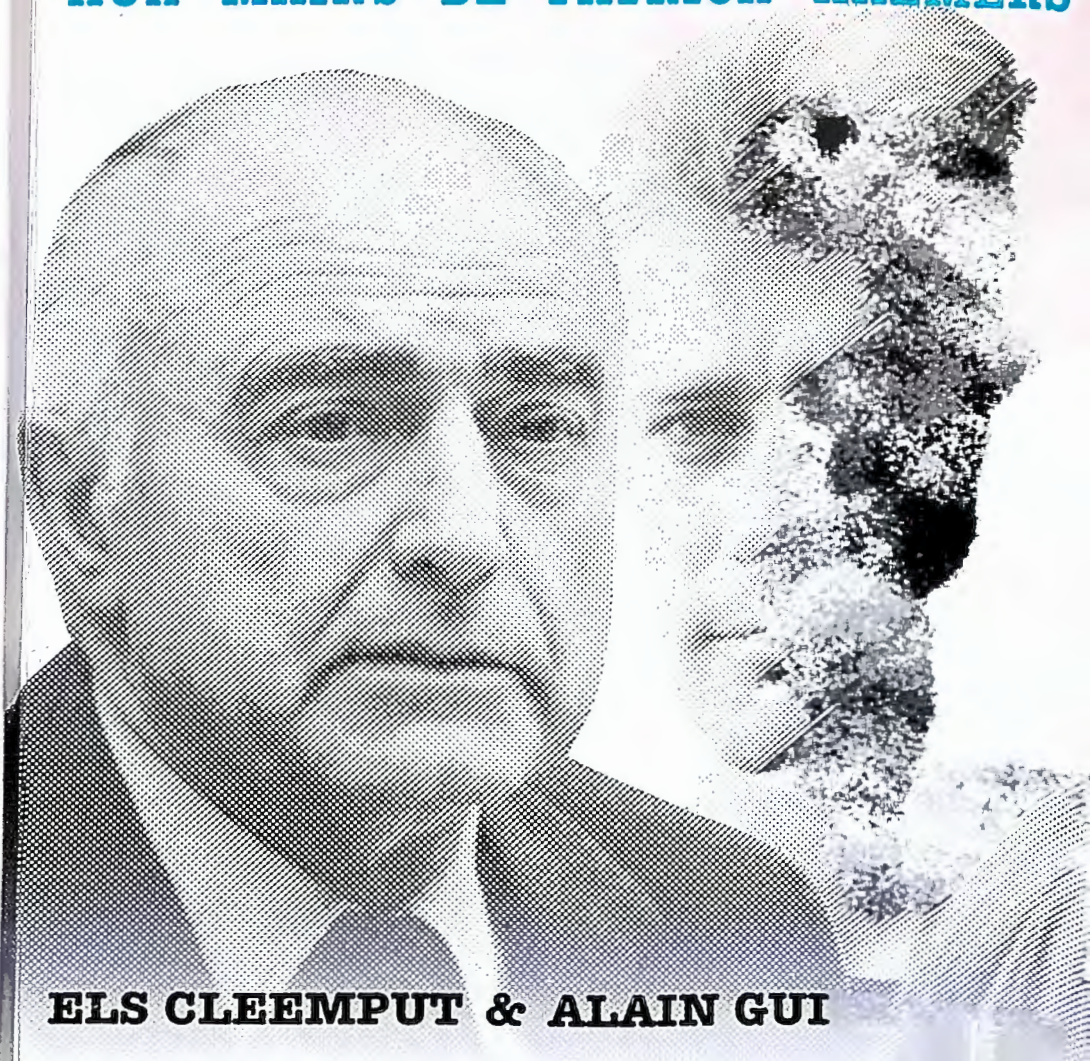
Comment Paul Vanden Boeynants a-t-il été enlevé ? D'où vient sa rançon ? Comment a-t-elle été livrée ? Comment a justice a-t-elle débusqué Patrick Haemers au Brésil ? Quels sont les méfaits qu'on peut mettre au passif de la bande dont il faisait partie ?

La rançon d'une vie lève un coin du voile sur ces questions, ouvre de nouvelles pistes de réflexion pour l'avenir. C'est le récit détaillé de l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants et l'histoire d'une bande dont on reparlera. Une reconstitution des faits réaliste et surprenante, fondée sur de nombreux entretiens des auteurs avec des magistrats, des gendarmes et des policiers; avec Patrick Haemers, ses proches et ses amis; avec l'homme qui a racheté sa liberté au prix de 63 millions, Paul Vanden Boeynants.

LA RANÇON

D'UNE VIE

PAUL VANDEN BOEYNANTS 30 JOURS
AUX MAINS DE PATRICK HAEMERS



ELS CLEEMPUT & ALAIN GUI

Colofon

Cleemput, Els et Guillaume, Alain
LA RANÇON D'UNE VIE
Paul Vanden Boeynants trente jours
aux mains de Patrick Haemers
Couverture - maquette : G. Daemen
- photos : Alain Guillaume (Le Soir)
et Luc Daelemans (Het Belang van Limburg)
Mise en page : N. Vandeput

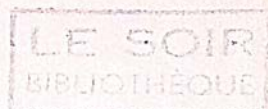
NUGI 661
D/1990/5319/15
ISBN 90-5232-049-7

© Editions Boek - Zonhoven (B)
Tous droits réservés.

Editions Boek - Berkenenstraat 7 - B-3520 Zonhoven - 011/81.68.01

Distribution de la version française :
Editions Complexe - 24 rue de Bosnie - B-1060 Bruxelles - 02/538.88.46.

LA RANÇON D'UNE VIE



**Paul Vanden Boeynants 30 jours
aux mains de Patrick Haemers**

Els Cleemput et Alain Guillaume

Editions Boek

Sans l'aide de plusieurs personnes, nous n'aurions jamais pu réaliser ce livre et toute l'enquête journalistique qui l'a précédé.

Nos remerciements vont donc, en premier lieu, à de nombreux confidants inévitablement anonymes, qui ont compris la valeur de l'information du public dans une démocratie.

Ils vont ensuite à nos confrères du Soir et du Belang van Limburg dont l'aide nous fut précieuse du 14 janvier 1989 jusqu'à aujourd'hui.

Ils vont encore à ces amis proches - Anne, Kathy, Marie-Christine, Pascale, Hans, Jean-Pierre et Marc - qui nous ont offert leur temps et leur patience.

Ils vont enfin à de nombreux amis journalistes. Cités tout au long de cet ouvrage, ils ont, comme nous, suivi cette affaire jour après jour et leur travail nous a souvent été précieux.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	9
Chapitre I	Et mon ami ? 13
Chapitre II	Trente jours d'incertitudes 27
Chapitre III	"VDB, tu ne vas pas crever !" 47
Chapitre IV	Dans la nasse 59
Chapitre V	Tristes tropiques 79
Chapitre VI	Le suspense se prolonge 97
Chapitre VII	Derniers mystères 127
Conclusion	141
Photos	145
Chronologie	163

PRÉAMBULE

Roger n'y croit pas

Le 14 janvier 1989, Roger Luyckx est le premier Belge à apprendre l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants. Les nuits sont longues et épuisantes pour Roger, qui est chargé de veiller à la tranquillité du Soir entre 20 h et 5 h du matin. Ce samedi-là, vers 23 h 30, quand Patrick Haemers lui téléphone, Roger a déjà vidé quelques-unes des cannettes de bière qu'il emporte chaque nuit avec lui au travail 'pour mieux tenir le coup'. Sa conversation avec le ravisseur est donc extrêmement sommaire...

- Allô, Le Soir ?
- Ouais.
- Bonjour. Ici les Brigades socialistes révolutionnaires...
- Eh, arrête de m'emmerder, hein. Pédé !
- ...

Roger a brutalement raccroché le téléphone au nez du truand. Et comme pour marquer le coup il remonte encore une fois, dans un grognement et d'un geste fier, cette satanée ceinture de pantalon qui s'effondre obstinément sur ses rondeurs quinquagénaires.

Un rien surpris, mais têtu, Haemers - qui a une grande nouvelle à révéler au monde - décide d'insister. Quelques minutes plus tard, il rappelle Roger...

- Allô, Le Soir ?
- Ouais.
- Ne raccrochez pas. Notez ce message...
- Ouais, ouais.
- Nous sommes les Brigades socialistes révolutionnaires. A 18 h 30, aujourd'hui, nous avons enlevé Paul Vanden Boeynants à son domicile et...
- ... et moi je suis la Reine d'Angleterre et je vais faire sauter le Soldat inconnu ! Mais t'as pas fini de m'emmerder, dis ?

Et Roger raccroche une deuxième fois le téléphone au nez du ravisseur de VDB. Maintenant on ne l'embêtera plus. Et puis, comme ça, pas la peine

de perdre son temps à rédiger un de ces fichus rapports. Ça mérite bien qu'on décapsule une autre bouteille, non ?

Vingt-quatre heures plus tard, au hasard d'une conversation où on lui parle de l'enlèvement, Roger lâche discrètement...

- Ah... C'était quand même vrai !
- Vrai quoi ?
- Ben... hier. Le type...
- Quel type ?
- Le type qui a téléphoné pour dire qu'il avait enlevé VDB ! Moi j'ai cru que c'était un couillon et j'ai rien dit à personne.

Voilà comment au 'Soir' on découvre tardivement et par hasard l'existence de cette première revendication. Mais personne, finalement, ne gourmandera Roger. Les nuits d'hiver sont longues et rudes pour les veilleurs de nuit. Et puis, dans le fond, comment pouvait-on croire à ce moment - et même plus tard ! - que l'ancien Premier ministre avait vraiment été enlevé ?

Un bras de fer

Après Roger, bien d'autres incrédules y ont d'ailleurs vu une nouvelle à ce point extravagante qu'ils la tenaient pour fausse. Des policiers, des gendarmes, des magistrats, des journalistes, des hommes politiques, et finalement le grand public, n'y ont pas cru. Et ont encore du mal à y croire.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons voulu faire ce livre, réécrire cette histoire que nous avons suivie 'à chaud' pour nos quotidiens, et autour de laquelle il restait encore quelques zones d'ombre.

Ce qui s'est passé entre le 14 janvier et le 13 février 1989, c'est en effet bien plus qu'un simple fait divers qui accroche la une des journaux pour quelques jours.

C'est un étrange bras de fer joué à huis clos avec la vie ou la mort pour enjeu. Un face-à-face entre deux personnalités mythiques, légendaires, qui garderont toujours en mémoire, comme un secret, comme une blessure, le souvenir de leur confrontation.

D'un côté, il y avait 'l'ennemi public numéro un', le 'tueur froid' de la presse à sensation, le truand qui n'arrive plus à compter ses méfaits et ses millions, qui n'arrive pas à dire 'pardon' pour les morts. De l'autre côté, le

'tendre crocodile', comme l'a surnommé l'un de nos confrères. L'ancien échevin des Travaux publics à Bruxelles, l'ancien Premier ministre et ministre de la Défense, le ministre d'Etat, le patron du Parc des Expositions de Bruxelles, l'homme politique déchu pour une affaire de fraude fiscale - qu'il nie encore - haï par un Belge sur deux... et sans cesse plébiscité par les autres. A lui seul déjà, ce face-à-face méritait qu'on en fasse un livre.

Mais en toile de fond de cette intrigue, des questions essentielles ont dû être réglées. Il est en effet une doctrine qui sévit chez bien des 'décideurs'. Elle dit qu'au nom de l'intérêt général on ne peut d'aucune manière céder aux chantages. On ne pourrait ainsi jamais racheter la vie d'un homme, temporairement volée par un malfrat ou par un terroriste, sous peine d'encourager l'éternel recommencement de ces crimes. La seule juste réponse à ces menaces serait donc, dans un souci de prévention, la fermeté. Quitte à ne récupérer, le temps passant, que des cadavres.

A l'occasion de l'enlèvement de VDB, un ministre, des procureurs, des enquêteurs, ont choisi d'autres priorités. Ils ont pensé que leur premier devoir - aussi celui de la Justice - était de faire libérer l'otage. Quitte à laisser payer la rançon. Ils ont décidé qu'il fallait ensuite seulement jeter toutes leurs forces dans la traque des criminels.

D'aucuns y verront de la faiblesse. Pourtant, faire ce pari, c'était mettre le respect de l'homme au-dessus de tout. Faire le pari de courber d'abord l'échine pour tendre ensuite le poing, c'était aussi placer sa confiance dans l'appareil judiciaire bien mis à mal en cette fin des années quatre-vingts.

Enfin, dans la coulisse de cette mauvaise pièce, une série d'hommes ont courageusement pris des risques pour en sauver un autre. Certains l'ont fait en oubliant délibérément l'antipathie qu'ils avaient pour la victime de l'enlèvement. D'autres l'ont fait avec le 'simple' courage de l'amitié. Les uns et les autres méritent autant de respect. Il était juste qu'on parle d'eux, de leur travail, de leurs hésitations, de leurs conflits, de leurs problèmes de conscience et, somme toute, de leur succès. C'est aussi avec eux que nous avons préparé ce livre, au fil de longues conversations secrètes et complices, qui ont commencé avant que le jour ne se lève, le 15 janvier 1989, et qui durent toujours.

Un simple document

Que le lecteur sache encore que nous avons écrit ce livre librement, simplement, sans chercher à plaire, à convaincre ou à étonner. D'expérience nous savons que l'esprit est plus aisément séduit par les histoires machiavéliques, où s'enchevêtrent les secrets, les complots, les mensonges et les desseins les plus noirs... que par l'énoncé naïf de quelques faits trop évidents pour être vrais.

C'est la raison pour laquelle on chuchotera encore demain, au comptoir des cafés, dans les salles de rédaction ou dans les couloirs de ministères, que VDB était complice de son enlèvement; que c'est une histoire d'argent ou d'extrême droite; que tout cela n'est pas étranger aux tueries du Brabant...

Comme d'autres journalistes, comme beaucoup d'enquêteurs, nous avons tenté de vérifier ces hypothèses, sans découvrir autre chose que d'étranges coïncidences, parfois nombreuses. Quitte à paraître naïfs aux yeux de ceux qui interprètent la vie comme un film de Hitchcock, nous avons donc temporairement rangé ces conjectures au 'rayon des accessoires' de ce livre. Mais à portée de main.

Nous ne prétendons pas pour autant avoir fait oeuvre scientifique, avoir révélé fût-ce une part de la vérité historique. L'Histoire n'est sans doute qu'une anthologie de souvenirs chantés par des témoins plus privilégiés les uns que les autres. La Vérité n'est sans doute qu'au carrefour d'une multitude de vérités souvent contradictoires.

Ceci n'est donc qu'un récit d'histoire immédiate. La photographie d'un moment. Un document, au sens où l'on entend ce mot quand il figure sur la couverture de tant de livres écrits par tant de journalistes. Au sens où on l'entend quand on parle d'une pièce que l'on verse à un dossier. Il y en aura bien d'autres.

Enfin, que le lecteur, en parcourant cet ouvrage, garde en mémoire à chaque page le principe de présomption d'innocence. Qu'il songe au fait que chacun des 'suspects' dont nous citons le nom est et doit être présumé innocent jusqu'à ce qu'un tribunal en décide peut-être autrement. Un principe dont la valeur est d'ailleurs proportionnelle au poids des soupçons qui peuvent peser sur un homme avant son procès.

Terminé à Beert, le 30 août 1990

Chapitre I

ET MON AMI ?

De la part de 'Monsieur Léon'

Le téléphone avait sonné peu après 22 h. A la télé, le journal de la BBC - le 'Nine O'Clock News' - venait de commencer. D'un bond, Marie avait quitté le fauteuil où elle s'était installée, pour aller décrocher le combiné.

- Jean, c'est pour toi, avait-elle dit en revenant dans le salon.

Jean avait pris l'appareil. Il avait eu à peine le temps de dire un mot.

- Bonjour Monsieur Jean. Je vous téléphone de la part de Monsieur Léon. Vous trouverez une lettre sous le paillason, devant votre porte d'entrée. Allez la chercher et lisez-la.

A l'autre bout du fil, l'homme qui téléphonait "de la part de Monsieur Léon" avait raccroché. Une voix correcte, calme, dure, peut-être même autoritaire.

Le coeur de Jean s'était mis à battre un peu plus vite. C'était le 30 janvier 1989. Seize jours plus tôt, quand son vieil ami Paul Vanden Boeynants avait été enlevé, Jean avait seulement dit à sa femme : "Tu sais, il n'est pas impossible que je puisse être concerné par cette histoire." Jean n'avait pas oublié que plusieurs années auparavant certains de ses amis avaient reçu de l'aide de Paul Vanden Boeynants. Jean en avait remercié son ami le ministre en lui disant : "Si un jour tu as besoin de notre aide, tu peux compter dessus."

Il y a bien une lettre sous le paillason. C'est VDB qui l'a écrite et signée. D'une écriture élégante et appliquée, l'otage de la bande y explique qu'il est retenu dans un lieu qu'il ne connaît pas, par un groupe de malfaiteurs qui veulent de l'argent. Rien d'autre que de l'argent. Il écrit encore qu'il a longuement négocié avec ses ravisseurs et qu'un accord est intervenu. S'il arrive à leur faire remettre une rançon de 63 millions, il sera libéré. Son ami Jean, pense-t-il, est le seul qui soit en mesure de régler ce problème. Il lui demande de trouver l'argent de la rançon et de le remettre aux truands. Aussi

vite que possible. Et surtout, surtout, sans mot dire à quiconque. Ni à la police, ni à sa famille. Enfin, il explique à son ami que les ravisseurs prendront contact avec lui jeudi ou vendredi, vers midi et demi.

Jean est sous le choc. Il lit et relit les pages écrites par VDB. Il réfléchit. Il prend conscience des dangers qui le menacent désormais, ainsi que sa famille. Il se demande si vraiment il ne faut pas prévenir Christian, le fils de Paul Vanden Boeynants. Il s'interroge aussi sur les moyens de sauver son ami, de faire ce qu'il demande.

Techniquement, Jean a les moyens de réaliser l'opération dont VDB tente de le charger... Mais il lui faut un accord pour disposer de l'argent qu'il remettra aux ravisseurs. Il l'obtient rapidement, mais à la condition expresse de prévenir Christian Vanden Boeynants, malgré l'insistance des ravisseurs qui, d'après la lettre de VDB, exigent un secret total.

Une remise de rançon, c'est en effet une fine mécanique qui s'enraye dès qu'un grain de sable s'y glisse. C'est aussi une partie de poker où tous les joueurs peuvent bluffer et tricher. Paradoxalement, c'est aussi une manœuvre qui repose largement sur le respect de la parole donnée par chacun des 'joueurs'. Si l'affaire tourne mal, si VDB perd la vie, si l'argent est payé 'pour rien', on ne peut, en aucun cas, avoir des motifs d'en faire le reproche à Jean. Plus que quiconque, c'est la famille de VDB qui doit donc donner son feu vert.

Une vieille amitié

Jean est administrateur de société à Bruxelles. Il connaît Paul Vanden Boeynants depuis 1971 et l'a souvent rencontré par le biais de ses occupations professionnelles. Mais aujourd'hui, ce ne sont plus de simples 'relations'. Bien des choses ont tissé des liens fraternels entre ces deux hommes d'un âge mûr, d'un tempérament solide. Aujourd'hui, ce sont de vrais amis...

Ainsi, Jean se souvient par exemple du temps où ses gosses allaient au patronage et profitaient du garage que VDB mettait à la disposition de leur troupe, dans la propriété qu'il occupait avenue de la Clairière, dans le Bois de la Cambre, à Bruxelles. Souvent les parents s'y retrouvaient en fin de week-end et avaient l'occasion d'y rencontrer Paul Vanden Boeynants, alors échevin des travaux publics de la capitale.

Jean n'a pas plus oublié les longues discussions qu'il avait parfois avec VDB au sujet du peuple juif, de la Palestine, du Proche-Orient. L'homme politique avait maintes fois clamé sa sympathie et son soutien à Israël; il l'avait même prouvé à plus d'une reprise. Sur ce sujet, les deux amis étaient en grande communion d'esprit et Jean y trouvait une raison d'estime supplémentaire.

Enfin, il y a trop peu de temps encore, ces deux hommes ont vécu, à quelques mois d'intervalle, la même déchirure. C'est d'abord VDB qui a vu partir son petit-fils, le fils de Christian, un gamin courageux enlevé par le cancer. C'est ensuite Jean qui a perdu son fils, âgé de 21 ans, volé par la même maladie.

Deux photos polaroid

Jean doit donc à tout prix entrer en contact avec Christian Vanden Boeynants. Mais il ne veut éveiller ni les soupçons des ravisseurs, ni ceux de la police. Et il imagine précisément combien Christian, ses soeurs, sa mère, et tous les proches de VDB, sont sous étroite surveillance. Mardi matin, le vieil ami tente une manoeuvre. Il part en voiture vers la côte... mais s'arrête à Gand, à l'usine de viande Dacor qui est aujourd'hui dirigée par Christian. Bien sûr, le fils de VDB n'y est pas, mais Jean lui laisse un mot discret, demandant simplement à Christian de prendre contact avec lui. La journée passe et Christian n'appelle pas.

"Normal", se dit Jean, "tant de gens doivent envoyer de tels messages à la famille de Paul pour l'instant. Ils ont certainement mieux à faire que d'y répondre immédiatement."

Ce soir-là, Christian Vanden Boeynants passe à la télévision pour la seconde fois. Les larmes aux yeux, il lance un appel déchirant aux hommes qui retiennent son père. "C'est peut-être mieux ainsi", pense Jean. "Si les ravisseurs ont vu cette séquence, ils seront convaincus que je n'ai prévenu personne. Si Christian avait su qu'un contact est enfin noué, il n'aurait jamais pu se comporter de la sorte devant les caméras, il aurait dû jouer une épouvantable et impossible comédie."

Mercredi soir enfin, en déployant des trésors d'ingéniosité, Jean parvient à contacter Christian Vanden Boeynants. Il est temps car les ravisseurs viendront aux nouvelles demain ou après-demain. "Christian, j'ai des nouvelles de ton père", dit Jean. "Il vit et il est en bonne santé..." Tremblant, Christian écoute le messager de la bonne nouvelle. Il apprend le coup de fil

du lundi, la lettre de VDB, les 63 millions, le secret que les ravisseurs tentent d'imposer... "J'ai la possibilité technique de procéder au paiement de cette rançon. Mais avant de le faire, je veux être moralement couvert par vous", conclut Jean.

La réponse ne tarde pas. Après en avoir parlé à sa mère et à ses soeurs, Christian donne le 'feu vert' que Jean espérait.

Jeudi 2 février, à 12 h 30, le téléphone sonne chez l'ami de VDB. 'Monsieur Léon' est d'une exactitude toute militaire. Il interroge Jean :

- Et maintenant ?
- Maintenant, je voudrais une preuve que vous détenez mon ami et qu'il est bien en vie.
- Pas de problème, c'est normal. Que voulez-vous ?
- Je souhaite une photo de Paul, avec entre les mains un journal daté de ce 2 février. Une photo claire, vous comprenez; genre Brigades rouges, style Aldo Moro.
- C'est compris.
- Ou bien, si vous ne pouvez le faire, demandez à Paul s'il se souvient d'un petit événement très récent qui nous concerne tous les deux.
- Il n'y a pas de problème. Vous aurez les deux choses. Des photos et la réponse à votre question arriveront au courrier de lundi.

'Monsieur Léon' s'était montré très courtois, tout à fait compréhensif. Comme s'il s'attendait à une demande de ce genre.

D'ailleurs, le lundi 6 février, la lettre promise arrive dans la boîte aux lettres de Jean. C'est une nouvelle lettre de Paul Vanden Boeynants. VDB y explique très longuement et très précisément que le jour précédant son enlèvement, ils se sont rencontrés et ont parlé ensemble d'une personne qui avait un problème de construction à la côte. C'est la bonne réponse.

Il y a aussi dans l'enveloppe deux photos polaroid de Paul Vanden Boeynants devant un fond neutre. Il est debout, en chemise de corps et en caleçon, tenant devant lui un 'Soir' du 2 février.

Le lendemain dans la journée, 'Monsieur Léon' rappelle Jean...

- Monsieur Jean ?
- Oui.
- C'est Monsieur Léon. Vous avez bien reçu notre enveloppe ?
- Oui.
- Quand pouvons-nous faire l'affaire ?
- J'ai 50 millions. Je devrai emprunter le reste...

- Ce n'est pas mon affaire. Quand serez-vous prêt ?
- Je crois que je pourrai être prêt vendredi.
- Parfait. Vous irez à Genève, à l'hôtel Noga Hilton où vous occuperez une chambre avec vue sur le lac.
- Quelles sont vos conditions financières ?
- Comment ça ?
- Comment voulez-vous la rançon ?
- Comment pouvez-vous faire ?
- Le plus simple est de vous livrer des francs suisses.
- C'est très bien. Vous devrez être à Genève vendredi. Quand y arriverez-vous ?
- Jeudi soir.
- Parfait. Quand vous arriverez à l'hôtel, nous vous y aurons réservé une chambre.

Cette semaine interminable, Jean va tenter de la passer 'normalement'. Sans trop changer ses habitudes. Il est persuadé que les ravisseurs doivent le surveiller, qu'ils tentent de vérifier s'il respecte bien sa promesse de ne rien dire à quiconque. Un jour, en marchant vers sa voiture qui est garée derrière chez lui, il remarque un véhicule, immatriculé en France, qui stationne dans la rue. Il croit voir trois ou quatre personnes à son bord. Quand le chauffeur aperçoit Jean qui arrive, il met le contact et démarre. Ni trop vite, ni trop lentement. "C'est peut-être une coïncidence", se dit Jean, "mais c'est bizarre quand même..." Jean en est de plus en plus convaincu : on l'épie.

Jeudi, l'ami de VDB prend enfin l'avion pour Genève. Dans l'après-midi, il arrive à l'hôtel Noga Hilton où une chambre a bien été réservée à son attention. Il s'y installe. Comme prévu, ses fenêtres donnent sur le lac. Il peut même voir, en se penchant un peu, le parc Brunswick qui jouxte l'hôtel. Prudent, Jean n'a pas les 63 millions dans sa chambre.

'Monsieur Léon' ne laisse pas Jean dans l'incertitude pendant longtemps. A 19 h 30, il lui téléphone dans sa chambre.

- Tout est en ordre ?
- Oui. Tout est en ordre.
- Avez-vous l'argent avec vous ?
- Bien sûr que non. Mais tout sera réglé demain matin.
- D'accord. L'opération aura lieu demain à 10 h.
- Qui garantit ma sécurité ?
- Personne. Nous ne vous garantissons rien. Vous avez pu voir jusqu'ici que nous sommes des gens de parole.
- Et mon ami ? Qui me garantit que vous le relâcherez.
- Il n'y a aucune garantie. Si tout se passe bien, il n'y aura pas de

problème, vous verrez. Mais attention. Au moindre incident, tout le monde, y compris vous, paiera les pots cassés.

Jean aurait préféré une opération simultanée. Un peu comme ces échanges d'espions qu'on voit dans les films. Il aurait remis l'argent, et en même temps VDB aurait été libéré. Manifestement, ce n'est pas le plan des ravisseurs. Jean n'a pas le choix. Il doit, la mort dans l'âme, accepter leurs conditions et faire l'impasse.

Jean dort peu et mal cette nuit-là. Il ne peut s'empêcher de penser à toutes les incertitudes qui l'étreignent depuis onze jours. A tout le chemin parcouru. A tous les risques qui l'attendent demain. A sa famille qui elle aussi pourrait avoir à 'payer' un incident de parcours qui interviendrait dans le processus de remise de rançon. Il se demande aussi si VDB vit encore, s'il le reverra. Il imagine la grande fête qui se déroulera ce jour-là...

"Merci. Tout est en ordre."

Vendredi 10 février. Jean se lève tôt. A 9 h, il est en possession de l'argent : 2.550.000 francs suisses, en coupures de 1.000 francs. Cinq liasses de 500.000 francs chacune, et une liasse de 50.000. Il les range dans une mallette noire et rote les numéros des billets. Seulement les numéros d'une des cinq liasses, car il lui manque du temps : à 10 h, il doit être de retour dans sa chambre d'hôtel.

Dix heures sonnantes : 'Monsieur Léon' appelle. Dès cet instant, tout se passera comme lors d'une opération militaire. 'Monsieur Léon' donnera des ordres clairs, précis, intelligents. Jean devra les suivre aveuglément et très exactement.

- Sortez de l'hôtel avec l'argent. En sortant, vous verrez sur votre droite un parc. C'est le parc Brunswick. Vous verrez une statue. Autour de cette statue, il y a quatre bancs. Asseyez-vous sur le premier banc. Vous y trouverez un journal. Dans ce journal, il y a vos instructions pour la suite. Vous avez compris ?

- Oui.

- Très bien. Allez-y. Vous devez être au parc dans deux ou trois minutes.

La mallette remplie de billets à la main, Jean quitte immédiatement sa chambre. Il marche d'un bon pas vers le parc. En deux minutes il arrive au pied de la statue. Sur le premier banc, quelqu'un a 'oublié' un 'Wall Street Journal'. Il s'assied, et trouve dans le quotidien new-yorkais un feuillet d'in-

struction au dos duquel on a dessiné un plan sur du papier quadrillé. Très militairement, remarque-t-il, on y a tracé son prochain parcours. Il est impossible qu'il comprenne mal. Ce parcours le mène finalement au bar 'l'Astragale', qui se trouve de l'autre côté du lac, au rez-de-chaussée de l'hôtel 'Touring-Balance'. Jean comprend maintenant pourquoi il devait occuper une chambre avec vue sur le lac. De sa fenêtre, il pouvait clairement voir le trajet qu'on allait lui faire suivre. Sans s'en rendre compte, il avait déjà repéré les lieux en regardant machinalement par la fenêtre. Il ne pouvait plus se tromper.

Suivant fidèlement les instructions qu'on lui a données, Jean reprend son chemin sur quelques dizaines de mètres. Il traverse la rue là où le plan l'exige. Il marche sur le trottoir qui longe le lac. L'endroit est tout à fait dégagé. De loin, on peut le surveiller sans risque. Il est surveillé !

Toujours d'un bon pas, il tourne à gauche et emprunte maintenant le pont qui le conduit de l'autre côté du lac. En arrivant à l'extrémité de ce pont, un jeune homme traverse le carrefour devant lui. "C'est une sorte de beatnik, mais propre", se dit Jean. Le beatnik s'approche et lui demande du feu. "Je regrette, je ne fume pas", répond l'ami de VDB, qui continue sa route en trouvant que la coïncidence est trop forte. "Ce doit être un des ravisseurs qui vient me voir de près", songe-t-il.

Jean marche encore. Il traverse une autre rue où son plan l'exige et arrive face au bar 'l'Astragale'. Il s'installe à une table et commande un café. Dans l'établissement, rien d'anormal. Il y a une femme et son enfant, un homme âgé, et la serveuse qui lui apporte son café crème. Perdu dans ses pensées, Jean n'a même pas entendu la sonnerie qui résonnait derrière le bar. Son café fume encore quand la serveuse lance d'une voix forte...

- Il y a un Monsieur Jean ici ?

- Oui...

- Téléphone pour vous...

C'est encore 'Monsieur Léon'. L'un de ces 'Monsieur Léon' qui ne cessent de lui donner des ordres depuis plusieurs jours...

- Vous allez maintenant sortir du bar. Tournez une fois à gauche, puis encore une fois à gauche. Vous arriverez dans une grande rue. Prenez-la du côté gauche. Traversez cinq carrefours. Au cinquième carrefour, attendez. Vous m'avez compris ?

- Oui.

- En chemin, il est possible que vous soyez interpellé. Si c'est le cas, ne vous arrêtez pas. Ne répondez pas. Ne vous retournez pas. C'est très important ! Je répète : ne vous arrêtez pas, ne répondez pas, ne vous re

Retournez pas. Vous m'avez compris ?

- Oui.

- Bien. Allez-y.

Le mauvais roman touche à sa fin. Jean paie son café. La gorge serrée, il n'arrive même pas à en avaler la dernière gorgée. Il sort du bar, tourne deux fois à gauche, entre dans la grande rue et se lance dans la dernière ligne droite. Dans sa main gauche, il sert la poignée de la précieuse mallette qui contient le prix de la liberté pour son ami.

Entre le deuxième et le troisième carrefour, Jean sent clairement une présence dans son dos. Toute proche.

- Monsieur Jean ?

- ...

- C'est 'Monsieur Léon'.

- ...

- Ecoutez : avancez tout doucement. Ça se passera bien. Tout est en ordre ?

- ...

Jean ne répond pas. Il a reçu l'ordre de ne rien dire. Il continue de marcher, sans se retourner. Mais 'Monsieur Léon' se fait pressant. Il prend une voix forte :

- Est-ce que tout est en ordre ? Où sont les instructions écrites que nous vous avons laissées dans le journal ? Il y était écrit que vous deviez nous les rendre.

- Tout est en ordre. Les instructions sont dans la mallette, avec l'argent.

- Bien. Nous allons voir. Mais on ne va pas faire ça ici...

Tout en continuant de marcher, 'Monsieur Léon' tente alors de conduire Jean vers le renforcement d'une façade. 'Monsieur Léon' a posé une main sur l'épaule droite de Jean et le pousse vers une entrée d'immeuble. Terriblement nerveux, Jean imagine le pire. "Il va m'isoler dans un coin, tirer un coup de revolver ou me donner un coup de couteau, et filer avec l'argent." L'ami de VDB ne se laisse pas conduire. Il résiste, garde le même pas mais marche droit en serrant fort, dans sa main gauche, la poignée de la mallette. 'Monsieur Léon' comprend sans doute. Il laisse sa main droite sur l'épaule de l'ami de VDB et place, lui aussi, sa main gauche sur la poignée de la mallette.

- Ça ira comme ça, Monsieur. Tout est en ordre. Vous pouvez lâcher cette mallette. Tout est en ordre. C'est fini pour vous. Retournez à l'hôtel et attendez-y mes instructions.

Jean obéit. Il lâche la mallette. La tension est à son comble. Involontairement, alors que le précieux colis 'bascule' vers l'arrière dans les mains de 'Monsieur Léon', Jean se retourne un très bref instant. C'est un mouvement instinctif, un réflexe. Mais 'Monsieur Léon' l'a remarqué.

- Regardez devant vous, lâche-t-il d'un ton très sec.

Mais Jean regarde déjà devant lui. Il continue de marcher. Derrière, il ne sent plus aucune présence. Il n'y a plus personne. Dans la tête, Jean n'a qu'une image furtive de 'Monsieur Léon'. C'est un homme de grande taille. Il marchait courbé. Il avait un chapeau sur la tête, des lunettes, et une grande barbe fournie et pas très soignée. Jamais Jean ne pourrait, même s'il le voulait, reconnaître l'homme à qui il a livré la rançon de VDB.

Dans sa chambre d'hôtel, le temps semble s'être arrêté. La remise de rançon s'est déroulée ce matin, vers 10 h 20... il y a déjà plus d'une heure. Les ravisseurs vont-ils respecter leur engagement ? Vraiment rien ne les y oblige. Jean est pris d'un doute angoissant. Mais enfin, à 11 h 30, 'Monsieur Léon' appelle. C'est une voix très calme, apparemment satisfaite. On le serait à moins. 'Monsieur Léon' paraît même heureux...

- Tout est en ordre, Monsieur, dit-il. Nous vous remercions.

- Et mon ami ?

- Vous aurez de ses nouvelles mardi.

- Mardi seulement ? Après le week-end !

- Oui, mardi. Mais ne vous en faites pas. Vous pouvez rentrer à Bruxelles.

Jean rentre à Bruxelles. Il prévient Christian Vanden Boeynants qu'il a accompli sa mission. Maintenant, il n'y a plus qu'à attendre. Il n'y a rien d'autre à faire. Jean n'a pas la moindre idée de l'identité des ravisseurs dont il vient de croiser le chemin. La famille de l'otage en sait encore moins. Les enquêteurs, eux, ne connaissent même pas l'identité de Jean, l'homme qui a livré la rançon. Les voilà tous, comme depuis 27 jours, livrés au bon vouloir de la bande qui a pris Paul Vanden Boeynants en otage.

“La BSR, c'est de la foutaise.”

Avant que Patrick Haemers ou l'un de ses complices n'aille déposer une lettre sous le paillason de l'ami de VDB, une extraordinaire partie de bras de fer s'est déroulée durant deux semaines au Touquet, entre Paul Vanden Boeynants et ses ravisseurs. Une négociation sordide où l'otage a dû marchander, des jours durant, le prix de sa vie.

Fait prisonnier un samedi soir, Paul Vanden Boeynants ne sait rien de ses geôliers - qui se contentaient de lui apporter à manger sans mot dire - jusqu'au jeudi suivant. Ce jour-là, en déposant une fois de plus des petits pois sur la table de nuit de VDB, un membre de la bande apporte à l'otage quelques coupures de presse qui parlent de la 'BSR'. Paul Vanden Boeynants les lit et prend peur. Il s'imagina aux mains de détraqués, de révolutionnaires prêts à lui faire un procès politique à la façon de son ami Aldo Moro. Le vendredi matin enfin, VDB apprend la vérité, en recevant un message de deux pages, impeccablement dactylographié, sans la moindre faute d'orthographe. Il y est écrit...

"Tout ce qu'il y a dans les journaux, c'est de la foutaise. La 'BSR', c'est une fausse piste pour brouiller les enquêteurs et soigner ton image de marque. Ce que nous faisons n'a rien à voir avec la politique. Ce qu'il nous faut, c'est de l'argent. Tu en as beaucoup. Et il en faudra beaucoup pour que tu sortes vivant d'ici. Tu vas devoir collaborer avec nous."

Soulagé, VDB découvre que ce n'est 'qu'une affaire d'argent'. Face à un 'tribunal populaire', à des révolutionnaires d'une autre époque, il savait n'avoir, comme Aldo Moro, tout simplement aucune chance. Devant de simples truands, les règles du jeu sont totalement modifiées. Il a encore l'espoir d'en sortir vivant. Il répond alors à ses ravisseurs :

"J'ai compris votre stratégie : ça n'est pas mal, mais mon image médiatique... à 70 ans ! Je suis évidemment prêt à collaborer, encore faut-il savoir comment et faut-il être réaliste. Même le juge n'a jamais parlé que de 100 M (nda : cent millions) dont on m'a raflé..."

Un mot de la main de VDB que la 'BSR' enverra plus tard, et partiellement, aux journaux, pour authentifier ses revendications...

Le marchandage

Pendant 48 heures, les ravisseurs jouent au chat et à la souris avec leur otage. Ils attendent que VDB fasse lui-même une proposition. VDB lâche finalement un chiffre : 20 millions. Il pense les trouver grâce au produit de la vente d'une maison de l'avenue Paul Hymans (déjà en cours avant l'enlèvement) et à un emprunt qu'il devrait ensuite contracter. Mais VDB va plus loin. Il ose même proposer à ses ravisseurs un mode de paiement. Un rien culotté, il écrit...

"Relâchez-moi. Laissez-moi quelques jours pour emprunter l'argent et je viendrai moi-même vous l'apporter..."

La réponse tombe net...

"Tu nous prends pour des cons. Tu pèses deux milliards. On en veut vingt pour cent pour te libérer."

Le ton monte. VDB réplique...

"Vous ne voulez pas être pris pour des cons. Et bien, si vous croyez ça, alors vous êtes des cons. Je ne 'pèse' pas deux milliards."

Les ravisseurs insistent. Ils montrent à VDB des coupures de presse évoquant les fêtes qu'il aurait organisées pour son premier, puis pour son second milliard.

"C'est faux", proteste inlassablement l'otage, "ce sont des fables inventées par les journaux. Je n'ai jamais fêté mon premier ou mon deuxième milliard. Je n'ai jamais eu ces sommes. Si c'est de cela que vous voulez discuter, alors, arrêtons tout de suite. Tuez-moi immédiatement."

Quand ils n'argumentent plus sur le thème des fêtes pour le premier puis pour le second milliard, Haemers et ses complices reviennent à la charge avec d'autres 'affaires'. Ils montrent à VDB d'autres extraits de journaux qui parlent, cette fois, des 800 millions de pots-de-vin - rien que ça ! - que VDB aurait reçus sur divers marchés d'armement passés alors qu'il était ministre de la Défense nationale.

En fait, en 1988, le Procureur général de Bruxelles Victor Van Honsté avait transmis au Président de la Chambre des représentants plusieurs dossiers relatifs aux soupçons pesant sur certains parlementaires ainsi qu'une dénonciation visant Paul Vanden Boeynants. La Chambre avait constitué en son sein une commission chargée, dans un premier temps, d'examiner les éléments matériels rassemblés contre les suspects. En ce sens, cette première phase de travail correspond assez bien à la phase d'instruction d'une affaire judiciaire. Dans un second temps, cette commission allait devoir décider s'il fallait, ou non, recommander aux parlementaires le renvoi de VDB devant la Cour de cassation.

Dire à VDB : "Tu vois que tu es riche. Tu as touché 800 millions de pots-de-vin", c'est aller vite en besogne. D'autant qu'à l'instant où les ravisseurs 'argumentent' de la sorte, la commission spéciale de la Chambre rédige les conclusions de sa 'phase d'instruction'. Ces conclusions sont claires : la commission spéciale recommande aux parlementaires de ne pas envoyer Paul Vanden Boeynants devant un tribunal. Pour la simple raison que les éléments de suspicion réunis contre VDB lui paraissent extrêmement légers, même inexistants. Bref : VDB est lavé de tout soupçon dans cette affaire.

Un article paru dans 'Le Soir' rapporte cette nouvelle... "Tiens, regarde, c'est bon pour toi", écrit l'un des malfaiteurs en donnant l'article à Paul Vanden Boeynants qui en tire évidemment argument pour affirmer qu'il n'est pas aussi riche que ses ravisseurs font mine de le croire.

"D'accord pour 63 millions."

Pendant plus d'une semaine, jour et nuit, VDB et les truands marchandent ainsi. VDB suggère 40 millions. Ce n'est pas assez. Il passe à 50 millions et songe déjà à son ami Jean qui a les nerfs assez solides pour servir de 'courrier'. Cinquante millions, c'est toujours trop peu. VDB monte à 60. Ce n'est pas encore assez. Le temps passe, VDB propose trois millions de plus 'seulement'. Il sent que la tension monte chez les ravisseurs. Il remarque que depuis deux ou trois jours on fait du sur place dans le marchandage. Il imagine que les malfaiteurs ne sont plus d'accord entre eux. Que certains veulent arrêter la séquestration car plus le temps passe, plus le risque grandit pour eux.

En pleine nuit, un message tombe enfin sur la table de nuit de l'otage. Il dit :

"Bon. Nous sommes d'accord pour 63 millions. Explique-nous maintenant comment tu vas faire livrer l'argent. En aucun cas cela ne peut se passer en Belgique. Nous voulons que cela se fasse en Suisse. Et certainement pas avec un membre de ta famille ou quelqu'un qui soit sous contrôle. Pas question de discuter par téléphone non plus : nous, on ne nous fera pas le coup du psychologue. Tu as intérêt à trouver un bon moyen. A choisir un bon messenger et à ne pas essayer de nous jouer un tour."

Paul Vanden Boeynants le comprendra plus tard : si ses ravisseurs ont pris l'habitude de le réveiller en pleine nuit, de se lancer alors dans d'interminables palabres... ce n'était sans doute pas pour l'ébranler plus facilement. C'est que, eux, bien sûr, le soir ils partaient boire et manger dans les meilleurs restaurants du Touquet. Lorsqu'ils rentraient à la villa 'La brèche en forêt', ils se sentaient probablement en pleine forme pour entamer ou reprendre ces interminables négociations.

“Nous avons fait une enquête.”

VDB y avait déjà songé. C'est son ami Jean, et lui seul, qui peut le tirer de ce guêpier. “Si Jean refuse ou échoue”, se dit-il, “c'est sûr, je serai zigouillé.” VDB écrit un nouveau message aux ravisseurs. Il leur donne le nom de son ami, mais il a oublié son numéro de téléphone et le numéro de sa maison. Il se souvient seulement du nom de la rue où habite Jean. VDB suggère encore à Haemers et à ses complices d'écrire lui-même une lettre à Jean dans laquelle il expliquera tout : sa situation d'otage, la rançon à payer, ce qu'il faut faire... et surtout ne pas faire.

Pendant deux jours, il ne se passe plus rien. VDB reste sans nouvelles de ses ravisseurs, puis un message tombe :

“Nous avons fait une enquête. Nous n'avons pas confiance en cet homme. Dès qu'il saura, il va se précipiter à la police.”

Haemers et ses complices avaient déjà prévenu VDB - et ils allaient faire de même, plus tard, avec Jean : “N'essayez pas de nous tromper, nous vous surveillons.” Et c'était vrai. Les truands avaient mis à profit ces deux derniers jours pour enquêter sur Jean et le démontraient dans leur dernier message à VDB. Ils avaient fait des recherches sans doute sommaires, mais qui leur avaient quand même permis de découvrir une partie de la personnalité de l'homme que VDB leur proposait de prendre pour messager.

Pour Paul Vanden Boeynants, il n'y a pourtant pas d'autre choix possible. Jean est sans doute l'un de ses rares proches et amis qui ne soit pas surveillé. Lui, il a la trempe qu'il faut pour mener une telle opération à bien. Et puis, il sait aussi trouver l'argent de la rançon. VDB en est convaincu, il n'y a pas d'autre choix...

“C'est Jean ou personne”, écrit-il aux ravisseurs. “Je me porte garant de lui à cent pour cent.. Je serai responsable pour tout ce qui se passera avec cet homme.”

Les truands sont ébranlés. Et puis, dans le fond, si VDB prend la responsabilité... se disent-ils. C'est d'accord : VDB est autorisé à lui écrire.

Mais VDB en a marre. Cela fait plus de deux semaines qu'il échange avec ses ravisseurs des petits mots griffonnés sur un coin de sa table de nuit. Il est mal installé, il écrit des pattes de mouche. Et maintenant, ça suffit ! Il n'enverra une lettre à Jean que si on lui installe une table, que si on lui donne le moyen d'écrire proprement à son ami ! Quelques heures plus tard, Haemers et ses complices entrent dans la chambre de VDB. Ils apportent des tréteaux et une planche. VDB a gagné. Une petite victoire sans doute.. mais qu'il savoure pleinement.

Mieux vaut répondre.

Une rançon a été payée, VDB a été libéré, la bande a été identifiée, mais depuis février 1989, il reste de brûlantes questions sur les lèvres de tout un chacun. Qui a livré la rançon ? D'où venait l'argent ? VDB a-t-il réellement payé ces 63 millions ?

Vingt ans passés sous les feux de l'actualité, vingt ans de passions politiques, vingt ans de rumeurs... et une condamnation pour fraude fiscale ne s'effacent pas facilement. Pas même au prix d'une épreuve pareille à celle que VDB et ses proches ont eue à subir pendant trente jours. Alors, quand on parle de VDB, au mieux on s'interroge sur 'l'état de ses finances', au pire on dénonce 'ex abrupto l'origine de sa colossale fortune'.

Pour répondre aux rumeurs, VDB a compris qu'il est préférable de répondre aux questions, même lorsqu'elles lui paraissent désagréables. Alors, y a-t-il eu versement d'une rançon ? Il répond oui. De quel montant ? De 63 millions. Versés par qui ? Par son ami Jean dont il ne veut toujours pas qu'on révèle le nom. Et d'où venait cet argent ? C'est la question la plus pénible... Car VDB affirme ne pouvoir et ne vouloir y répondre. Ce n'est ni son secret, ni même celui de Jean. Tout ce que ces deux hommes répondent, quand la police les interroge, c'est que l'argent n'est pas belge, qu'il ne vient pas de Belges, qu'il ne vient pas de résidents en Belgique et que ce n'est pas de l'argent 'noir'. Et ils ne mentent pas.

Par estime et par amitié, certaines personnes ont ensuite pensé qu'elles devaient aider VDB. En l'espace de six semaines, après sa libération, Paul Vanden Boeynants a ainsi trouvé auprès d'autres amis - qui ont agi, assure-t-il, par solidarité - les moyens de rembourser ses premiers 'sauveurs'. Après l'enlèvement, un 'gentlemen's agreement' a donc été passé entre Paul Vanden Boeynants et certaines autorités. L'origine et la destination des fonds versés pour la rançon ayant été vérifiés, tout comme 'l'objectif humanitaire' de ces opérations, il n'y a pas lieu, ont estimé les uns et les autres, d'ouvrir une enquête fiscale.

L'explication s'arrête là. Pour l'instant. Ni VDB, ni 'Monsieur Jean', ni les quelques autres détenteurs du secret, ne diront un mot de plus. Même s'il leur en coûte. Même si, bien sûr, cette explication ne peut satisfaire toute la curiosité du public.

Chapitre II

TRENTE JOURS D'INCERTITUDES

En retard

Ce samedi-là, le 14 janvier 1989, Paul Vanden Boeynants devait, comme d'habitude, rentrer chez lui vers 18 h 30. Lucienne Deurinck, son épouse, l'attendait au septième étage de l'immeuble qu'ils occupent au 12 de l'avenue Franklin Roosevelt, à Bruxelles, à deux pas de l'Université. Ensemble, ils devaient rejoindre des amis dans un restaurant du quartier de Boondael, proche de chez eux, le 'Chalet rose'.

A 21 h, Lucienne Deurinck était toujours sans nouvelles de son mari. Seule dans leur grand appartement qui ouvre ses baies vitrées sur l'abbaye et le Bois de la Cambre. Toutes les deux minutes maintenant, elle tirait les voiles de l'une des larges fenêtres pour regarder les voitures bloquées aux feux rouges du carrefour, en espérant y voir la Mercedes 300 gris métallisé de son mari. Quelques minutes de retard sur son horaire, c'était déjà inhabituel pour VDB. Mais près de trois heures. Sans donner de nouvelles. Et alors que des amis attendent ! C'était invraisemblable. Lucienne Deurinck commença donc à téléphoner un peu partout. Personne ne savait où était Paul ; dans l'après-midi, il s'était rendu à une réunion politique avec des amis, mais vers 18 h, il avait repris sa voiture pour rentrer chez lui...

Vers 22 h, n'y tenant plus, et terriblement inquiète, Lucienne Deurinck descend au garage de l'immeuble, au premier sous-sol. Elle ouvre la porte du box et découvre la Mercedes, moteur froid, soigneusement garée. Sur la lunette arrière se trouve encore le chapeau que VDB porte à la chasse et un livre ; sur un siège, quelques papiers. Rien que de normal. Mais que s'est-il passé ? Lucienne Deurinck rappelle ses amis, puis se résigne à prévenir la police.

Des patrouilleurs de la police de Bruxelles sont immédiatement dépêchés avenue Roosevelt. Ils font vite. VDB est conseiller communal et il a même failli devenir bourgmestre ! Dans l'appartement, les agents écoutent le récit angoissé de Lucienne Deurinck, puis descendent au garage. Au sol,

ils découvrent pas très loin de la porte de l'ascenseur, devant l'entrée d'un grand placard à balais, l'appareil auditif de VDB (qui est sourd d'une oreille), une de ses chaussures et sa pipe. Sans doute les traces d'une bagarre à laquelle VDB a dû être mêlé. Les policiers songent tout de suite à un enlèvement. Ils imaginent même - comme bien d'autres le feront après eux - que les Cellules communistes combattantes (CCC) sont de retour.

Prévenu par radio, le centre opérationnel de la police de Bruxelles mesure immédiatement l'importance de l'événement. La gendarmerie est alertée, tout comme la permanence de la PJ de Bruxelles et le Parquet. Une vingtaine de gendarmes et de policiers se retrouvent bientôt au numéro douze de l'avenue Franklin Roosevelt.

Pendant qu'on demande pour la dixième fois à Mme Vanden Boeynants d'expliquer ce qui vient de se passer, les opérateurs du laboratoire de la PJ s'acharnent, dans le garage, à relever un maximum d'indices. Ils découvrent ainsi que la porte du placard à balais a été récemment forcée : on y a fait un petit trou à hauteur d'oeil, pour permettre à un homme qui mesurerait environ un mètre septante-cinq d'observer le garage tout en restant caché dans le réduit. A l'intérieur du placard, les policiers ramassent encore un capuchon de seringue qui leur laisse supposer que VDB a été piqué, endormi sans doute.

Pas à pas, les enquêteurs reconstituent le scénario théorique de la soirée. Vers 18 h, VDB a quitté ses amis à Laeken. Vers 18 h 30, il est arrivé chez lui. Au volant de sa Mercedes, il est passé sous le porche qui ouvre l'accès aux garages de l'immeuble. Il a rangé sa voiture dans un box, puis a franchi en sens inverse, à pied, la vingtaine de mètres qui le séparait de l'entrée de l'immeuble et de l'ascenseur. A cet instant, un ou plusieurs hommes ont dû surgir du placard à balais. VDB a tenté de leur résister ; dans la lutte, il a perdu son appareil auditif, sa pipe, une chaussure. Peut-être alors les ravisseurs lui ont-ils injecté une dose de sédatif, avant de le jeter dans une voiture qui devait être garée devant l'immeuble... et de prendre la fuite vers une destination inconnue. Une opération rondement menée.

Une fois arrêté, Patrick Haemers confirmera que c'est bien ainsi que l'enlèvement s'est déroulé. Mais ce samedi soir, pour les gendarmes et les policiers, ce scénario du rapt n'est qu'une hypothèse. Et malheureusement, elle n'ouvre aucune piste. Une énorme enquête de quartier est lancée dès le lever du jour, mais dans l'immeuble et dans les environs, personne n'a remarqué quelque chose de bizarre. On n'a pas la moindre idée du véhicule qu'ont utilisé les ravisseurs; les empreintes que l'on relève dans le garage sont celles des habitants de l'immeuble; pas un seul témoin ne peut apporter

un indice utile aux enquêteurs.

Dans la journée de dimanche, le premier substitut André Vandoren décide d'installer une 'cellule de crise interforces'. Y participeront tous les services de police qui sont ou seront mêlés à l'enquête : la Police judiciaire de Bruxelles, la Brigade nationale de PJ, la BSR, l'Escadron spécial d'intervention de la gendarmerie (ESI), et la police de Bruxelles. Un 'Centre permanent de coordination interforces' est installé dans l'une des 'chambres de commandement' de la gendarmerie de Bruxelles. Une ligne téléphonique accessible au public 24 heures sur 24 y sera bientôt ouverte pour tous ceux qui croient pouvoir aider les enquêteurs. Les hommes de l'ESI, eux, s'asseyent au téléphone de VDB, avenue Roosevelt et à la Foire de Bruxelles, prêts à recevoir un appel des ravisseurs. Le centre gouvernemental de crise est averti de la disparition du ministre d'Etat.

"C'est une disparition inquiétante."

Dans la nuit de samedi à dimanche, trois journalistes seulement savent que VDB vient d'être enlevé. Avenue Roosevelt, les enquêteurs travaillent donc dans une relative quiétude, sans devoir souffrir, autour d'eux, du bourdonnement des casse-pieds de la presse. Au fil de la journée pourtant, la nouvelle se répand peu à peu dans les salles de rédaction. Jusqu'à 18 h, la famille de Paul Vanden Boeynants et les autorités judiciaires refusent de confirmer quoi que ce soit, mais le secret ne pourra plus être gardé bien longtemps.

En début de soirée, dimanche, le Parquet de Bruxelles décide de rompre le silence. Il diffuse un communiqué de presse qui répond aux premières questions des journalistes :

"Monsieur Vanden Boeynants a disparu de son domicile dans la soirée de samedi. Il s'agit d'une disparition inquiétante qui est prise très au sérieux. Dès samedi minuit, un comité de crise a été constitué pour coordonner l'action de tous les services de police concernés par l'enquête. Cette collaboration se déroule parfaitement et l'enquête envisage toutes les hypothèses possibles."

Dans la foulée, le Parquet fait savoir dans le public que Paul Vanden Boeynants est souffrant et que, *"dans des circonstances de stress, il doit impérativement absorber un médicament dénommé Adalat, combiné à un sédatif anxiolytique."*

En fait, mine de rien, ce premier communiqué du Parquet répond à une

Une vague de rumeurs qui se sont développées dans la journée de dimanche déjà. Face à la multiplication quasiment caricaturale des indices de l'enlèvement, d'aucuns n'hésitent pas à suggérer que "La chaussure, l'appareil auditif, la pipe... c'est trop. C'est une mise en scène d'enlèvement." Bientôt, certains journaux suggéreront que VDB a simulé son rapt pour camoufler un 'retrait volontaire' (devant on ne sait quel péril) ou qu'il a été victime d'un 'règlement de comptes' dans le cadre d'une quelconque 'affaire louche' (que la rumeur n'explique jamais).

Dès dimanche soir, les enquêteurs découvrent de nouveaux indices accréditant la thèse de l'enlèvement. Ils viennent d'apprendre, par la rédaction du 'Soir', qu'un homme s'est manifesté samedi déjà, vers 23 h 30, pour revendiquer l'enlèvement au nom d'une organisation inconnue, les Brigades socialistes révolutionnaires, dont les initiales ('BSR') sont également celles de la Brigade de surveillance et de recherches de la gendarmerie.

Le même correspondant anonyme, apprennent encore les enquêteurs, a également téléphoné à la RTBF, dimanche matin, avec un message similaire. Ces deux appels sont considérés avec le plus grand sérieux par les gendarmes et les policiers. Vers 23 h 30, samedi, quand un inconnu téléphone à Roger Luyckx, le veilleur de nuit du 'Soir', presque personne en Belgique ne sait que Paul Vanden Boeynants vient d'être enlevé. Ces coups de fil ne sauraient donc être l'oeuvre d'un mauvais plaisant. Mais rien ne prouve que les 'BSR' existent bien, qu'elles détiennent encore VDB, qu'il soit toujours vivant. Et rien n'indique, en cette fin de week-end, ce que veulent les ravisseurs en échange de leur otage. Terrorisme politique ? Enlèvement crapuleux ? Tout reste possible.

Les silences et la rumeur

Lundi matin, quasiment tous les journaux belges publient en première page la nouvelle de l'enlèvement. Chaque quotidien dresse le portrait du cher - ou moins cher - disparu, fait la liste des célébrités qui appartiennent au club heureusement très fermé des séquestrés belges : Evelyne Hanssens (la bonne des Depoortere enlevée par erreur en décembre 88 et relâchée sans rançon), Guy Cudell (enlevé en juin 1984, qui réussit à échapper à son unique ravisseur), le baron Empain (enlevé en janvier 1978 et libéré deux mois plus tard contre paiement d'une rançon), le baron Bracht (enlevé en 1978 et immédiatement assassiné par son ravisseur), les enfants Bonnet (enlevés en 1975 et libérés 24 heures plus tard), Johanna Berbers (enlevée en 1976 et libérée contre rançon).

On ne parle que de cela dans les ateliers, les bureaux et les bistrots. Les hommes politiques donnent leur avis. Hervé Brouhon (PS et rival heureux de VDB au maïorat de Bruxelles) : "Un scandale. C'est un épouvantable scandale. J'espère que VDB sera très vite de retour parmi nous. J'ai cru comprendre que le groupe qui revendique cet enlèvement se pare du qualificatif 'socialiste'. Je tiens absolument à dire que ces ravisseurs ne sont certainement pas des socialistes. Des socialistes ne commettraient pas de telles choses."

Guy Cudell (PS et bourgmestre de Saint-Josse, qui sait de quoi il parle) : "Ce doit être une épreuve épouvantable pour sa famille. Et pour lui également."

Gerard Deprez (président du PSC) : "La disparition de mon ami est un acte inqualifiable portant atteinte aux droits de l'homme."

Herman Van Rompuy (président du CVP) : "Le terrorisme est une atteinte à la dignité humaine, à la démocratie politique et à la coexistence pacifique."

Frank Vandenbroucke (tout jeune président du SP) : "Il est inhumain d'enlever de manière violente un homme malade, âgé de 69 ans. Cela n'a rien à voir avec la politique ou le socialisme. Il s'agit tout simplement de malfaiteurs."

Henri Simonet (PRL) candidat malheureux - entre autres à cause de VDB - à la charge de bourgmestre de Bruxelles répond sur le ton de l'ironie :

- Qu'est-ce que vous pensez de l'enlèvement de VDB ?
- Rien à dire...
- Qu'est-ce que vous pensez de la personne de VDB que vous connaissez bien pour l'avoir côtoyée longtemps ?
- Rien à dire.
- Qu'est-ce que vous pensez de l'état d'esprit du landerneau politique après la disparition de VDB ?
- Rien à dire.

Il y a de ces silences...

Dès ce lundi, la disparition de VDB déclenche une vague de plaisanteries plus douteuses les unes que les autres, qui se prolongeront pendant des semaines. La plus incroyable de toutes ces 'plaisanteries' - qui a évidemment pris des proportions dépassant ce que ses auteurs avaient prévu - se déroule au Centre de la RTBF à Mons. Quelques journalistes qui avaient décidé d'y faire une 'blague' à l'une de leurs consœurs viennent de lui téléphoner sur un poste intérieur au nom des Brigades socialistes révolutionnaires, pour lui révéler un 'scoop' sinistre. "Le corps de VDB", dit la voix anonyme, elle pourra "le retrouver dans le Bois de Baudour, à Saint-Ghislain."

Sans que les facétieux journalistes aient le temps de réagir, leur consœur décroche un appareil pour prévenir le 'Centre de crise'. Plus de 500 gendarmes sont immédiatement dépêchés dans le bois pour y participer à une battue. Les recherches ne s'arrêtent qu'à 17 h, quand les autorités judiciaires sont indirectement mises au courant de la 'bonne blague'.

Le ministre de la Justice Melchior Wathelet, et le procureur du Roi faisant fonction, André Rutten, sont fous de rage. Ces coups de fil anonymes font perdre un temps précieux aux enquêteurs. Ce sont des 'bruits parasites' qui perturbent considérablement le fonctionnement de la machine judiciaire. "Si les auteurs de ces plaisanteries douteuses sont retrouvés, ils le payeront cher : des poursuites judiciaires seront engagées contre eux", menace Melchior Wathelet.

Plus sérieusement, les enquêteurs tentent de reconstituer la vie de VDB dans les jours qui ont précédé son enlèvement, avec, bien sûr, le secret espoir d'y trouver un indice utile. C'est ainsi que dans son agenda ils découvrent que Paul Vanden Boeynants avait rendez-vous, lundi, avec le ministre de l'Intérieur Louis Tobback. Les deux hommes n'avaient pas l'habitude de se rencontrer. Quel était l'objet de cette visite ? Louis Tobback n'en sait rien. Pas plus que les proches de VDB, ni sa 'terrible' secrétaire, Jenny. Seul Wilfried Martens, le Premier ministre, esquisse au conditionnel une explication : "Je crois savoir que VDB se sentait menacé." Peut-être le ministre d'Etat allait-il demander une protection spéciale au ministre de l'Intérieur ?

L'hypothèse prend d'autant plus de consistance que sur un bloc-notes de VDB on découvre, griffonnée, la mention "Port d'armes". VDB se sentait-il à ce point en danger qu'il voulait à tout prix renouveler son port d'armes ? Dans les milieux politiques, on se souvient que depuis quelques semaines plusieurs personnalités bruxelloises ont reçu par écrit des menaces de mort émanant d'un mystérieux 'Front de libération bruxellois'... qui a peut-être également écrit à VDB. Les enquêteurs n'iront jamais au-delà de ces constatations. Dans un mois, VDB expliquera qu'il n'a pas été menacé ; qu'il voulait voir Tobback pour lui demander de trouver une place à l'un de ses amis, un haut fonctionnaire qui souhaitait changer d'affectation; que l'auto-risation de porter une arme (confiée à son chauffeur) venait d'arriver à terme et qu'il fallait simplement la renouveler.

Deux feuillets de la 'BSR'

Mardi matin, c'est au 'Soir' et au quotidien 'Het Laatste Nieuws' qu'arrive la nouvelle la plus importante de ces trois derniers jours. Enfin, les preneurs d'otage se manifestent. Lundi, ils ont posté une lettre à Ixelles. Il s'agit d'un document de deux feuillets, marqués du sceau des ravisseurs. Le premier de ces feuillets est simplement surmonté des trois lettres BSR apposées sur le papier en décalcomanie et dans l'esprit de ses auteurs, son contenu doit apparemment rester secret. Voici (fautes d'orthographe et de syntaxe comprises) ce que disait ce premier feuillet qui n'a jamais été publié :

"Voici un texte que notre brigade vous somme de publier intégralement. Vous serez nos uniques correspondants si vous suivez nos instructions et celles des travailleurs. Si vous refusez d'être les médias de l'avant-révolution nous aurons recours à d'autres journaux. Si le pouvoir se croit plus fort que la volonté du peuple le peuple se fâchera et V.D.B. risque fort d'être condamné par le peuple et la sanction pourrait être suprême.

Nous existons parmi vous, nous sommes peut-être un de ces travailleurs que le pouvoir méprise et certains rédacteurs en chef ou autre aussi. Soyez collaborant dans l'intérêt de tous même du pourri qu'est V.D.B. qui ne peut vivre que grâce à vous.

Gardez cette lettre confidentielle avec vos amis les flics, la prochaine commencera par ces mots : Nous revoici.

La volonté du peuple est telle.

L'histoire nous jugera.

La BSR"

Le second feuillet, dont la publication est obligatoire selon les ravisseurs, est surmonté d'une étoile rouge grossièrement dessinée au marqueur et barrée des lettres BSR appliquées en décalcomanie jaune sur fond noir. La prose est 'du même tonneau'. La voici :

"Nous ne sommes pas des terroristes. Toutefois, sans compromission possible avec le pouvoir capitalo-népotique, afin d'accéder à une société plus juste et égalitaire, en maintenant un contact constant avec les travailleurs qui sont la base idéologique de notre mouvement,

La Brigade socialiste révolutionnaire revendique la comparution devant le tribunal du peuple du dénommé VDB personnage corrompu et démagogue qui a détourné à son profit personnel d'importants montants publics.

La moralité des hommes qui prétendent représenter le peuple doit faire l'objet d'un contrôle constant par les travailleurs et non plus par des

commissions ou siègent leurs pairs.

Notre Brigade, émanation spontanée de la conscience prolétarienne exige

Afin d'une juste redistribution du profit :

Le versement par les partis politiques qui ont soutenu la candidature de VDB comme bourgmestre en ce compris les sociétés issues du groupe De Pauw/Blaton d'une somme de 20 millions de francs aux cinq organisations soulageant la pauvreté en Belgique qui seront déterminées par les travailleurs qui voteront par téléphone et/ou par écrit au bureau des journaux 'Het Laatste Nieuws' et 'Le Soir'. Ce vote aura lieu le 7 février 1989 de 9 h à 19 h.

A titre de participation dans l'effort de mobilisation et de conscientisation du peuple la BSR prélèvera sur la fortune de V.D.B. et de ses complices une contribution de dix millions en coupures usagées de 1.000 Frs dont la moitié en marks.

Notre Brigade étant composée de combattants révolutionnaires chacun de ceux-ci est en droit et en mesure de prendre toutes dispositions qui s'imposeraient si les deux journaux qui reçoivent cette lettre ne la publient pas intégralement ou si les justes revendications qui y sont exprimées ne sont pas satisfaites dans les délais imposés.

Au nom des travailleurs.

Pour une société égalitaire.

La 'BSR'

Rien ne prouve, au moment où 'Le Soir' et 'Het Laatste Nieuws' reçoivent ce texte, qu'il est bien rédigé par ceux qui ont enlevé VDB. Rien ne démontre - que du contraire ! - que les mobiles des auteurs de ce texte sont bien politiques. Rien ne garantit, enfin, que l'otage de cette 'BSR' est encore en vie.

Pourtant ces revendications sont accueillies par les autorités judiciaires avec le plus grand sérieux. Le Groupe interforces antiterroriste (GIA) a 'analysé' cette prose pour les enquêteurs. Sa conclusion est évidente :

"C'est un texte sommaire, confus, bavard, prétentieux et politiquement incohérent, qui mêle des considérations anarcho-humanitaires. Il n'est pas d'inspiration communiste combattante, même s'il singe maladroitement la phraséologie de ces mouvements, et entre autres certains textes des Brigades rouges italiennes. Il convient cependant de le prendre sérieusement en considération. Essentiellement parce que le moment de sa rédaction au nom de la 'BSR' et de son dépôt postal empêche quasiment qu'il soit l'oeuvre de mauvais plaisants. Accessoirement parce que cette lettre met en place un dispositif pour l'avenir."

Ce mardi 17 janvier, les rédacteurs en chef du 'Soir' et du 'Laatste Nieuws' se passent un coup de téléphone. Ils arrivent fort vite aux mêmes conclusions. On peut raisonnablement penser que les auteurs de cette lettre sont bien ceux qui ont enlevé VDB. Plusieurs hypothèses peuvent être faites sur base de ce texte. Par exemple que les ravisseurs sont des 'révolutionnaires amateurs'. Ou des truands qui tentent de divertir les enquêteurs. En tout cas, la vie d'un homme est en jeu et il serait fou de prendre des risques ou de jouer les matamores dans de telles conditions. Les deux journaux céderont donc temporairement au chantage : le premier feuillet ne sera pas rendu public, le second sera publié. Au 'Laatste Nieuws', seulement des extraits du texte des 'BSR' seront reproduits, pour montrer que le journal refuse de céder au chantage terroriste, mais qu'au même moment il est soucieux des intérêts de l'otage.

"Nous sommes très inquiets."

Le mercredi 18 janvier, il y a déjà quatre nuits que les lumières restent allumées en permanence au septième étage du 12 avenue Roosevelt. Les gendarmes de l'ESI se sont installés dans le petit bureau de VDB, à l'arrière de l'appartement. Ils tentent de se faire aussi discrets que possible, de ne pas déranger la famille. Bien vite cependant, des liens amicaux se nouent entre ces gendarmes et les familiers de Paul Vanden Boeynants, qui leur offrent du café, des sandwiches. Quand les uns ou les autres dorment, ils s'échangent des mots écrits au crayon feutre sur un long rouleau de papier-cuisine 'essuie-tout' (que VDB recevra en souvenir à son retour).

'Sur le terrain', les enquêteurs piétinent. Il y a bien ce coup de téléphone et cette lettre de la 'BSR'... Mais aucun contact sérieux n'est noué avec la famille. Et les revendications contenues dans la lettre paraissent tellement grotesques. N'est-ce pas le moment, pour les amis et la famille de VDB de quitter le silence qu'ils s'imposent depuis le début de l'affaire ? N'est-il pas temps qu'ils fassent un signe aux ravisseurs ? N'est-il pas temps que la famille réponde aux rumeurs persistantes qui disent qu'une négociation est en cours, que la famille de l'otage et les autorités judiciaires 'jouent à cache-cache', ou que VDB a été victime d'un règlement de comptes ?

Avec Pierre Jonnart, l'ami et le conseiller politique de VDB depuis toujours, nous discutons de ces questions. "Peut-être est-il temps", laisse-t-il tomber, au terme de la conversation. "Mais seulement si la famille de VDB estime que c'est bien opportun, et si le Parquet accepte cette démarche dans le cadre de sa stratégie." Dans l'après-midi, l'épouse et les enfants de VDB

acceptent l'idée, puis le premier substitut André Vandoren donne son accord tactique, après avoir consulté les experts en négociation de la gendarmerie. A 17 h, Pierre Jonnart téléphone à quelques journalistes de la presse écrite et télévisée et leur fixe rendez-vous, à 18 h 15, au domicile de Christian, le cadet des enfants de Paul Vanden Boeynants, pas très loin de l'immeuble de la RTBF à Bruxelles.

A 18 h 15 très précises, Christian Vanden Boeynants entre dans le salon de sa maison où les cameramen ont déjà installé leur matériel. Il prend place à une table; Pierre Jonnart s'assied à ses côtés. D'une voix incertaine et terriblement émue, Christian Vanden Boeynants lit alors le texte, écrit à la main et plein de ratures, qu'il vient de tirer de sa poche...

"Ma mère, mes soeurs et moi-même sommes très inquiets car nous n'avons à ce jour aucun signe de vie de notre père.

Contrairement à certaines informations, nous n'avons aucun contact avec les ravisseurs et donc aucune négociation n'est en cours.

Je suis en relation permanente avec le premier substitut du procureur du Roi M. Vandoren, et avec ses services.

Nous sommes très émus par les milliers de marques de sympathie et par le soutien que nous avons reçus. Nous en sommes profondément reconnaissants.

Cependant, nous regrettons certaines insinuations que d'aucuns croient pouvoir formuler à l'égard d'un homme qui ne peut se défendre."

Avant cette dernière phrase, Christian Vanden Boeynants s'était interrompu. Un flot de larmes lui avait noyé les yeux. Il avait dû avaler d'un trait le verre d'eau que lui tendait Pierre Jonnart. Enfin au terme de sa lecture, Christian Vanden Boeynants s'était levé, avait remercié les journalistes, puis avait quitté la pièce où pesait un silence étouffant. Pas de questions, pas de discussion, c'est ce qui avait été convenu.

Christian Vanden Boeynants ne s'adresse pas directement aux ravisseurs de son père. Mais avec sa mère et ses deux soeurs, il dit les souffrances de sa famille, la peine infinie de l'incertitude qui les étrangle, pire encore, sans doute, que la douleur d'un deuil. Il coupe court aux rumeurs qui grondent. Il dit simplement qu'il attend. Dans leur tanière du Touquet, Patrick Haemers et ses complices lisent ce texte le lendemain, 19 janvier, dans les journaux. "Cela ne m'a fait aucun effet", répondra Haemers aux journalistes dans quelques mois, "si l'on enlevait mon père, j'agis de même."

Deux 'incidents'

Les cinq jours qui vont suivre, du 19 au 23 janvier, sont sans doute les plus terribles pour la famille de Paul Vanden Boeynants et pour les enquêteurs car rien d'important, rien de certain, ne se passe... que des espoirs déçus ou des incidents troublants. Le temps s'écoule lentement. A chaque jour qui s'efface on songe un peu plus que VDB est peut-être mort. Il y a en permanence deux gendarmes dans le petit bureau de VDB à l'arrière de son appartement. Lucienne Deurinck reste chez elle, toujours accompagnée par Annie, Monique ou Christian, l'un des enfants du couple. Dans l'avenue Roosevelt, l'entrée de l'immeuble est gardée à tour de rôle par des policiers communaux et des gendarmes qui filtrent les entrées. Des journalistes 'campent' dans la rue, à l'affût du moindre mouvement significatif.

Le mercredi 19, deux heures à peine après que Christian Vanden Boeynants est sorti de son silence, un inconnu téléphone au 'Soir'. Une voix nerveuse et terriblement agressive. Elle dit : "Demain, à 14 h, au centre postal de Bruxelles X, un paquet arrivera à votre attention. Vous y trouverez les morceaux de VDB." Encore un sinistre 'jeu' ? Sans doute. Mais une fois de plus, il est impossible de l'ignorer.

Le message n'est pas clair. Comment arrivera le 'paquet' ? Où arrivera-t-il ? D'une part, il est impossible pour un journaliste du 'Soir' de se rendre demain dans l'énorme tri postal en 'expliquant' qu'il vient y attendre un paquet urgent. D'autre part, sans l'autorisation du journal, il est impossible aux enquêteurs d'ouvrir le courrier destiné au 'Soir'. La décision est donc prise de prévenir le Parquet en lui faisant une suggestion : allons attendre ensemble.

En pleine nuit, le premier substitut Vandoren réunit un véritable 'conseil de guerre' qu'il dirige en officier de réserve. Avec chacun de ses enquêteurs il examine le problème du moment, envisage des solutions. Assis derrière son bureau, en bras de chemise, les cheveux en bataille, Vandoren, épaulé par le premier substitut Duinslaeger, fait face à une belle brochette de 'flics'. Il y a là, sur des chaises, dans des fauteuils, le patron de la PJ de Bruxelles Franz Reyniers et quelques-uns de ses officiers, Christian Binz, Jean-Pierre Tilman, Christian Baudesson. Un autre 'péjiste', le commissaire Van Rie, patron de la Brigade nationale, s'est déplacé. Pour la gendarmerie, le major Torrez, commandant du district de Bruxelles, et le major Liévin, commandant de l'ESI sont également venus, ainsi que le lieutenant Brams de la BSR de Bruxelles. Le procureur pose ses questions, demande des avis. Les autres répondent, ébauchent des solutions. Un véritable 'kriegspiel'.

Le lendemain, dès 6 h, l'ESI installe son dispositif d'observation dans et autour du tri postal. Pour ne pas laisser place aux rumeurs, l'explication officielle livrée aux postiers qui s'inquiéteraient tient en peu de mots : on craint que 'Le Soir' reçoive aujourd'hui un colis piégé. Tous les paquets, toutes les enveloppes adressées au journal doivent donc être remis directement aux gendarmes et aux journalistes qui s'installent pour la journée aux stations de tri.

L'attente est longue... et n'aboutit évidemment à rien. Les rares lettres et paquets qui passent par Bruxelles X ce jour-là pour 'Le Soir' sont parfaitement normaux. Il restera cependant quelque chose de cette nouvelle fausse alerte : quelques jours après cette 'diversion', un quotidien anversois annonce que la police a reçu, dans un de ses commissariats de Bruxelles, un colis qui contenait une oreille de VDB. Le Parquet de la capitale démentira vigoureusement cette 'information'. Le quotidien reviendra à la charge sous le titre "Démentir, c'est mentir", en réaffirmant qu'une oreille (mais peut-être pas celle de VDB) a été reçue dans un paquet postal.

Un autre 'incident' émaille la longue période d'attente qui s'écoule du 19 au 23 janvier. C'est l'épisode de la disparition du 'dossier VDB' des archives de l'Administration de l'information criminelle (BIC). Le 19 janvier en effet, le premier substitut André Rutten, faisant tant bien que mal fonction de procureur du Roi, est avisé de la disparition d'un dossier constitué au BIC sur Paul Vanden Boeynants et l'ancien gendarme de la BSR Robert Beijer. Pour mieux comprendre cette histoire, il est sans doute utile de faire un petit retour dans le temps sur 'l'affaire Mendez'...

En janvier 1986, un ingénieur commercial de la Fabrique Nationale d'armes de Herstal, Juan Mendez, est découvert mort, au volant de sa voiture, sur une bretelle de l'autoroute Bruxelles-Namur, à Rosières. Assez rapidement, on constate que cet assassinat est peut-être en rapport avec les tueries du Brabant. Peut-être, en effet, a-t-on 'éliminé' Juan Mendez parce qu'il en savait trop sur les tueurs et sur quelques autres grands mystères de l'histoire criminelle récente du pays (un vol d'armes à la gendarmerie, une tentative d'attentat contre le major de gendarmerie Vernaillen, certains complots d'extrême droite...) Dans l'enquête sur l'assassinat de Mendez, deux hommes sont suspectés puis inculpés : les anciens gendarmes Madani Bouhouche et Robert Beijer qui s'associent, après avoir quitté la gendarmerie, dans un bureau de détectives privés. Deux personnages couleur muraille dont on découvre très partiellement les multiples activités barbouzardes. On apprend ainsi qu'en 1985, Beijer a pris contact avec Paul Vanden Boeynants pour lui proposer de faire disparaître les pièces gênantes du dossier fiscal qui était alors instruit à charge de l'ancien Premier ministre.

Beijer explique qu'il a monté cette opération à la demande de certains agents de la Sûreté de l'Etat. Mais on en est resté là dans cette manoeuvre : VDB a refusé l'offre qui lui était faite par Beijer.

Divers services d'enquête ont travaillé sur ce volet de l'affaire Mendez. Et entre autres le BIC, créé en 1971, ce service de renseignements parallèle aux services judiciaires était composé de fonctionnaires n'ayant pas les compétences - et pas les obligations ! - des officiers de police judiciaire. Il devait, dans l'esprit de ses créateurs, faciliter le travail d'infiltration et de provocation qu'on disait, à la mode américaine, indispensables pour lutter efficacement contre le grand banditisme. Au bout du compte : un retentissant fiasco, une source de problèmes et de scandales innombrables qui aboutissent, en 1988, à la décision de dissoudre ce service. En décembre 1988, Melchior Wathelet, ministre de la Justice, ordonna donc que les agents du BIC cessent immédiatement leurs activités, et qu'on organise leur transfert vers plusieurs Parquets, 'avec armes et bagages'. C'est-à-dire avec leurs moyens techniques de surveillance et leurs fichiers.

C'est donc à l'occasion de ce démantèlement et de ce déménagement, que l'on vient de se rendre compte de la disparition du dossier du BIC consacré à la proposition faite par Beijer à Paul Vanden Boeynants. L'affaire fait grand bruit... mais dure peu. Le dossier perdu est en fait constitué presque exclusivement de coupures de journaux. Et de surcroît, on le retrouve quelques jours plus tard. Chez un fonctionnaire du BIC qui l'avait emporté à son domicile, sans rien dire à personne. Tout cela n'a finalement rien à voir, du moins directement, avec l'enlèvement de VDB.

Plus de doutes...

Le mardi 24 janvier, intervient enfin le coup de théâtre tant attendu. Dans une lettre qu'elle envoie au 'Soir', la 'BSR' prouve finalement que c'est bien elle qui a enlevé VDB. L'enveloppe a été postée à '1.000 Bruxelles', lundi sans doute. A l'intérieur : deux feuillets écrits de la main de l'otage, un court texte dactylographié signé 'La BSR' et la carte d'identité de Paul Vanden Boeynants, celle qu'il portait sur lui au moment de son enlèvement.

"Il vit et va avouer," disent les ravisseurs. "Nous enregistrons ses aveux. Il comparaitra libre devant le peuple lorsque nos deux revendications seront satisfaites."

Sur le premier feuillet, écrit de la main de VDB, on peut lire :

"1. Pour les BSR, je ferais peu après ma libération une déclaration à la presse en disant que j'ai dû prendre l'engagement de fournir, dans les 6 semaines, une aide importante aux institutions d'aide aux plus démunis, sans distinction politique ni linguistique, ni confessionnelle. Et que l'opération sera contrôlée. Je ferai évidemment ce que je dis.

2. Pour la rançon, je ne vois pas bien comment, sans danger, il y a moyen d'arriver à une solution avec mon fils qui est, c'est certain, sous pression terrible et contrôle permanent.

Mais je vous propose ceci :"

Le second feuillet est tout aussi sibyllin :

"J'ai compris votre stratégie : ça n'est pas mal, mais mon image médiatique... à 70 ans !

Je suis évidemment prêt à collaborer, encore faut-il savoir comment, et faut-il être réaliste.

Même le juge d'instruction n'a jamais parlé que de 100 M dont on m'a raflé..."

Très vite, les documents transmis au 'Soir' sont indiscutablement authentifiés par les proches de VDB. La carte d'identité - un duplicata, car il avait perdu son original - est sans le moindre doute celle de l'ancien Premier ministre. Les deux textes manuscrits sont manifestement de sa main... Mais que signifient-ils ? Ces deux feuillets sont incomplets et se terminent brutalement. Dans un premier temps, les enquêteurs songent qu'on est en présence d'un seul document, qui serait long de plusieurs pages, certaines d'entre elles ayant été envoyées au 'Soir', d'autres à d'autres journaux. Mais personne d'autre n'a reçu de courrier de la BSR et une autre hypothèse est émise...

Un graphologue, commis à une expertise, remarque en effet que l'écriture de VDB est différente d'un feuillet à l'autre. Sans doute parce que le scripteur, dit le graphologue, était dans un état psychique différent en rédigeant la 'première' page, puis plus tard la 'seconde'. On imagine donc que les textes envoyés au 'Soir' ne seraient rien d'autre que des extraits de correspondance entre VDB et ses ravisseurs. L'otage s'y entretiendrait avec ses geôliers de divers problèmes : les engagements qu'il prendrait publiquement après sa libération, le moyen de procéder en toute sécurité à une remise de rançon, le montant de cette rançon. On saura plus tard que c'est la bonne explication.

En tout cas, bien des choses s'éclairent et l'espoir revient. On est certain, désormais, que ce sont bien les inconnus se revendiquant de la 'BSR', qui ont enlevé Paul Vanden Boeynants. On est sûr, également, qu'il s'agit bien d'un rapt et non d'un assassinat maquillé en enlèvement comme on finissait par le craindre. Soulagement : on devine que lorsque VDB écrit ces lignes, il est sain d'esprit et maître de lui. On peut même penser qu'il tente de contrôler la situation dans laquelle il se trouve, d'influencer le cours des événements.

Tout n'est cependant pas devenu limpide. Etrange, par exemple, que les premiers mots de ce texte revendicatif ne commencent pas par le code annoncé dans le précédent courrier ("Nous revoici..."). Etrange aussi qu'outre la mention "Il comparaitra libre devant le peuple", ce nouveau texte des ravisseurs ne comporte aucun discours politique pareil à celui qui fut livré avec la première revendication de la 'BSR'. Enfin, chacun se demande maintenant selon quelles modalités les ravisseurs voudront entamer une négociation, comment ils prouveront que VDB est toujours en vie, et quand pourra se faire la remise de rançon. Une fois de plus, c'est l'attente et elle est d'autant plus cruelle que le scénario de cet enlèvement se joue manifestement avec une grande lenteur.

"Prenez contact avec moi directement."

Une semaine s'écoule encore, sans la moindre nouvelle. Dix-sept jours sont passés depuis que des inconnus ont maîtrisé Paul Vanden Boeynants dans le garage de son immeuble et l'ont emmené vers une destination inconnue. Dix-sept jours d'épouvante pour la famille de l'ancien Premier ministre, qui n'en peut plus de l'incohérence des ravisseurs, de l'épuisante incertitude qu'on lui impose, de ce vide qui est pire que la mort.

De guerre lasse, face aux silences et aux errements de cette 'BSR', devant l'impuissance des enquêteurs, la famille de Paul Vanden Boeynants prend les devants et dit... qu'elle se rend. En plein désarroi, le mardi 31 janvier 1989, la famille de VDB reprend la parole, lance un nouvel appel qui donne implicitement la preuve que les maîtres du jeu sont toujours les ravisseurs de VDB. Christian réinvite quelques journalistes chez lui. Il s'adresse directement aux ravisseurs, se livre à eux complètement. Le visage défait, les mains tremblantes, le fils du ministre d'Etat respire à grandes goulées, va chercher du souffle et des forces tout au fond de son cœur. Il dit des mots de soumission avec une peine infinie. Sa voix s'étrangle, un fleuve de larmes coule sur ses joues...

"Maman, mes soeurs et moi sommes et restons très inquiets. Après dix-sept jours, nous n'avons reçu aucune preuve que mon père soit encore en vie. C'est pourquoi je m'adresse directement à vous, les ravisseurs, par l'intermédiaire de la presse, car elle est aujourd'hui le seul moyen de communication avec vous.

Je vous demande de prendre contact directement avec moi. Faites-le par le moyen que vous jugerez le meilleur et qui vous paraîtra le plus sûr. Je suis prêt également à me déplacer et à discuter directement avec vous les modalités de règlement de vos revendications.

Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ces propositions. Si vous en voyez d'autres, faites-le-moi savoir.

Papa, si tu m'entends ou me lis, tu dois savoir que nous sommes avec toi."

Christian Vanden Boeynants s'effondre. Il n'est pourtant qu'à mi-chemin de son calvaire. Pierre Jonnart le réconforte en posant une main sur son épaule. "Souffle. Détends-toi", conseille-t-il à mi-voix. Christian Vanden Boeynants inspire profondément, sèche ses larmes et reprend la lecture de son texte, en néerlandais cette fois. Trois feuillets manuscrits, écrits en grand avec de gros traits rouges entre les mots, là où il faut s'arrêter. Avec aussi deux phrases effacées au Tippex et qu'on ne connaîtra jamais.

Contrats de confiance

Ce mardi, lorsque Christian Vanden Boeynants s'adresse, au travers de la presse, aux ravisseurs de son père, il ne sait pas encore que Jean, l'ami de VDB, a été contacté la veille au soir par 'Monsieur Léon'. Personne ne le sait encore. Dans sa lettre, et au téléphone, 'Monsieur Léon' a bien mis son interlocuteur en garde : ni la famille de VDB, ni la police, ne peuvent être mises au courant de cette démarche.

Comme on le sait, Jean n'a réussi à contacter Christian Vanden Boeynants que le mercredi 1er février, après plusieurs tentatives discrètes. Les proches de l'otage n'ont, eux, informé le premier substitut André Vandoren des derniers événements que le 2 février. Les rapports établis jusque-là entre Christian Vanden Boeynants et André Vandoren sont francs et honnêtes. Christian décide alors de parler franchement au magistrat. Il dit qu'il l'informerait dans la mesure du possible des derniers événements et ajoute qu'il espère que la Justice, de son côté, ne fera rien qui mette la vie de Paul Vanden Boeynants en danger. Ce 'gentlemen's agreement' sera respecté. Mais Christian qui a très peu de contacts, dès cet instant, avec Jean, l'ami

de son père, a aussi peu de choses à révéler à André Vandoren.

A ce stade de l'enlèvement, le Ministère de la Justice, le Parquet général et le Parquet de première instance se sont déjà fixé trois objectifs précis et hiérarchisés. Il faut d'abord sauver VDB. Ensuite, identifier et arrêter les malfaiteurs. Enfin, récupérer l'argent de la rançon ou empêcher qu'on la livre.

En termes clairs, cela signifie que le pouvoir se donne comme priorité absolue la libération de l'otage et accepte de faire passer au troisième rang de ses préoccupations le problème du versement d'une rançon. C'est un choix stratégique essentiel qui place le respect de la personne humaine au-dessus des principes de fermeté. Au bout du compte, il se révélera bon. Les trois objectifs seront en large mesure atteints : VDB sera libéré, plusieurs malfaiteurs seront arrêtés, une partie de l'argent livré sera récupérée.

En plus de la famille de Paul Vanden Boeynants, le premier substitut Rutten, faisant fonction de procureur du Roi, le Procureur général, le ministre de la Justice et quelques enquêteurs triés sur le volet, savent qu'un contact est noué avec les ravisseurs. Mais au total, fort peu de personnes sont dans la confidence. Il faut à tout prix, pour sauvegarder la vie de VDB et dans l'intérêt de l'enquête, que l'énorme secret ne soit pas éventé. Depuis le début de l'enlèvement, le Parquet de Bruxelles a joué franc jeu avec la presse, au cours de rencontres quasiment quotidiennes. Les magistrats bruxellois n'y ont jamais menti et ont toujours tenté de livrer un maximum d'informations. Mais désormais... ce ne sera plus possible. Il faudra tricher avec la vérité. Les responsables du pouvoir judiciaire sont parfaitement conscients du fait que si cette supercherie se prolonge..., quelques journalistes 'flaireront' la manoeuvre et finiront par découvrir la vérité. Dès le 3 février, l'un de ceux qui partagent le secret, met alors dans la confidence quatre journalistes dont des réseaux d'informateurs sont jugés trop efficaces pour qu'ils ne découvrent pas, un jour prochain, que des négociations sont en cours avec les malfaiteurs qui détiennent VDB.

"Un contact a été noué avec les ravisseurs de Paul Vanden Boeynants", dit-on aux journalistes. "Ces preneurs d'otage veulent de l'argent et n'agissent nullement pour des motifs politiques. Ce sont de redoutables professionnels du gangstérisme. Ils n'ont pas peur et nous lancent dans un processus compliqué qui doit évidemment se dérouler dans le secret le plus total et qui pourrait durer dix ou quinze jours. Nous vous demandons, pendant cette période d'informer vos lecteurs avec la plus grande prudence, tout en ne faisant rien qui pourrait nuire à la libération de l'otage."

Les trois journalistes comprennent le sens de cette démarche et accep-

ont de faire temporairement preuve de discrétion sur ces derniers développements. En échange, ils demandent à être tenus au courant de l'évolution des tractations. Ce sera fait... mais faiblement. Dès cet instant, la presse - et particulièrement les quatre journaux mis dans le secret - se contentent de faire le décompte des jours passés depuis le rapt, de dresser la liste des fausses rumeurs et des incidents d'enquête, comme ce vol dans un cabinet d'avocat, où l'on a pris de l'argent et regardé quelques dossiers dont certains pourraient concerner de très loin Paul Vanden Boeynants. Les journaux constatent aussi que la date du 7 février est passée sans que les quotidiens concernés aient organisé le 'référendum' réclamé par la 'BSR' dans l'une de ses lettres, et sans que celle-ci s'en soit sentie outragée.

Dans la discrétion la plus totale, Jean négocie avec 'Monsieur Léon'. L'ami de VDB agit seul. Bientôt, il livrera la rançon. Bientôt, VDB sera libre.

L'attaque de Grand-Bigard

Le 31 janvier, deux heures après l'appel de Christian Vanden Boeynants aux ravisseurs de son père, vingt-deux heures après que 'Monsieur Léon' eût déposé la première lettre de VDB sous le paillason de Monsieur Jean, un terrible fait divers se déroule à Bruxelles. Rien, à ce moment, ne permet de le mettre formellement en relation avec l'enlèvement de VDB. Et pourtant...

Des armes de guerre qui tirent en rafale; une charge explosive de 1,5 kilo de TNT; un homme tué, un autre blessé... Ce mardi soir, entre Grand-Bigard et Ternat, sur l'autoroute de la mer en direction de Gand, les malfaiteurs qui prennent d'assaut un fourgon de la Garde maritime industrielle et commerciale (GMIC) ne mettent apparemment aucune limite à leur brutalité.

Les truands sont cinq ou six. Ils circulent dans une ou deux voitures, dont une BMW noire de série 5. Cette BMW dépasse le fourgon qui roule alors sur la bande du milieu de l'autoroute. Pendant la manoeuvre, l'un des truands passe le haut du corps à travers le toit ouvrant de la voiture. Il tire plusieurs rafales sur le fourgon de la GMIC dont le pare-brise s'étoile. Ronny Croes, le chauffeur du fourgon, freine et donne l'alarme par radio à son centre de sécurité. Ensuite, comme on le lui a appris, il se couche à plat ventre dans la soute de son véhicule qui est maintenant à l'arrêt. Mais les coups de feu continuent de claquer. Plus tard, on comptera douze impacts dans le flanc du camion blindé de la GMIC (huit à l'arrière, quatre dans la porte du convoyeur) et quinze dans le pare-brise !

L'une des balles atteint Peter Bultinck, le convoyeur (un Knokkois âgé de 24 ans), dans le genou. "Sortez du véhicule !" crient, en français, les truands qui ont le visage masqué et qui tiennent en main des fusils Fal ou Falô. Peter Bultinck refuse d'ouvrir sa porte. Ronny Croes, le chauffeur, est pétrifié. L'un des agresseurs place alors une mine sur la porte arrière du fourgon. L'explosion est terrifiante. Un désastre. Ronny Croes est tué sur le coup, le crâne pulvérisé par la détonation de la bombe. Il allait avoir 23 ans le mois suivant. Des tôles du véhicule sont projetées à trente mètres. Des dizaines de pièces de 5 francs sont pliées par le souffle. Le système de sécurité de plusieurs sacs transportant des valeurs se déclenche, maculant l'argent et le bitume de l'autoroute de peinture rouge.

Mais les truands vont jusqu'au bout. Dans un nuage de fumée, ils saisissent trois sacs qui reposent près du cadavre de Ronny Croes, les enfournent dans leur voiture et disparaissent dans la nuit. Leur butin : 3,3 millions de francs.

"C'est une extraordinaire attaque en commando, réalisée avec une précision militaire", constate le Parquet de Bruxelles, qui dit son écoeurément devant le niveau de violence mis en oeuvre par les agresseurs. Tout est mis en place pour les identifier au plus vite. Il ne faudra pas chercher très longtemps...

Le fourgon de la GMIC à Grand-Bigard - comme le fourgon des postes d'Ensival - c'est un 'coup' de la bande dont Patrick Haemers fait partie. Une bande capable d'accomplir simultanément une prise d'otage et un hold-up à l'explosif. Une bande qui, bien plus qu'auparavant, prépare et exécute maintenant ses hold-up avec une précision et une froideur toutes militaires.

Chapitre III

“VDB, TU NE VAS PAS CREVER !”

Samedi 14 janvier 1989

Le ‘style-commando’ utilisé par les truands qui ont donné l’assaut au fourgon de la GMIC à Grand-Bigard est... en quelque sorte la ‘marque de fabrique’ des actions commises par la bande dont Haemers fait partie. Jean, l’ami de VDB, l’a remarqué lui aussi en livrant l’argent de la rançon aux ravisseurs. Paul Vanden Boeynants, enfin, a pu formuler à ses propres dépens la même remarque :

“Je suis tombé dans les mains de vrais professionnels. Ils étaient organisés militairement. Ils portaient même tous les mêmes chaussures militaires. Mais qui sont-ils ? Qui m’a enlevé ? Ça j’aimerais bien le savoir.”

Trente jours attaché à une paire de menottes; trente jours en pouvant seulement deviner la lumière du jour au travers d’un rideau; trente jours quasiment sans entendre d’autre voix que la sienne... Le récit que fait VDB de sa longue séquestration fait froid dans le dos :

“Samedi soir, 14 janvier 1989. Vers 18 h, après une réunion au Heysel, je rentre chez moi en voiture. Je devais être à temps à la maison parce qu’avec mon épouse, je devais aller dîner avec des amis dans un restaurant proche de chez moi. Comme d’habitude, j’ai mis ma voiture dans le box, au sous-sol de l’immeuble où j’habite. Il fait toujours sombre dans ces garages et j’ai dû me pencher pour ouvrir avec ma clé la porte qui donne accès à la cage d’escalier de l’immeuble. C’est à ce moment précis que deux hommes m’ont sauté dessus. Ils avaient tous les deux des cagoules qui leur cachaient le visage.”

“Je peux vous dire que quand ça arrive, on se demande ce qui se passe. En tous cas, j’ai bien remarqué qu’un de ces deux types était très grand. Je me suis dit : mais c’est un gorille qui m’attaque ! Mais je le répète, il faisait très noir dans ce garage et je n’ai donc pas pu voir grand-chose.”

“Evidemment, je ne me suis pas laissé faire. Je leur ai dit : “Si c’est mon

argent que vous voulez, je vous donne tout de suite tout ce que j'ai dans mon portefeuille." Je n'ai pas reçu de réponse. Ils ont simplement continué à essayer de me tirer. Il y a eu une lutte. Je suis tombé. Dans ma chute j'ai perdu mon appareil auditif, ma pipe, une chaussure. Mon loden déchiré. Je ne suis plus d'une première jeunesse, mais je crois que ma résistance les a étonnés. Enfin, pendant qu'on roulait au sol à trois, j'ai entendu une voiture qui entrait dans le garage. Un troisième gangster est venu aider les deux précédents. C'était évidemment terminé pour moi."

"Ce troisième homme m'a donné un coup dans le cou. Peut-être avec une matraque ou quelque chose. Je ne sais pas. J'ai été 'sonné' pendant quelques instants. Ils m'ont jeté sur le plancher d'une voiture, à l'arrière. Ils ont mis sur moi une sorte de couverture. L'un des hommes s'est presque assis sur moi en enfonçant son genou dans mes côtes et en me mettant le canon d'un revolver dans le cou."

Peu après la disparition de VDB, les enquêteurs ont retrouvé, à l'endroit où les ravisseurs et leur otage se sont battus, le capuchon d'une seringue qui avait contenu deux produits calmants, de la Prazine et du Dominal. Haemers et ses complices ont-ils endormi VDB en lui faisant une piqûre intramusculaire ?

"Ah oui. Le juge m'a posé plusieurs fois cette question et je lui ai toujours répondu que non. Mais j'en ai parlé à mon médecin et, finalement, je dois dire que je ne sais pas. Je n'ai rien senti, mais peut-être qu'on m'a quand même piqué au moment où j'ai reçu un coup et quelque peu perdu conscience. Pour moi, c'est toujours un mystère."

"C'est vraiment difficile d'expliquer ce qui vous passe par la tête dans une telle situation. Je crois que mon coeur est monté à du 180 pendant les deux ou trois premières minutes. Mais j'ai finalement réussi à me reprendre assez vite. J'ai essayé de m'orienter en suivant les virages. La seule chose dont je suis certain, c'est qu'en sortant du garage, on a tourné à droite. D'ailleurs, il n'y a pas moyen de faire autrement."

"On a commencé à rouler. Je me suis plaint, parce que l'homme qui était sur moi me faisait mal aux côtes et je lui ai demandé de faire attention à ma jambe, dont je souffre. Ils m'ont un peu dégagé, l'homme a retiré son genou et ils m'ont mis une cagoule sur la tête. Un peu plus tard, je leur ai dit que j'avais soif. L'homme qui était près de moi m'a chuchoté dans l'oreille : "Un moment". Un peu plus tard, on s'est arrêté et ils m'ont donné une bouteille d'eau. Plus loin on s'est arrêté une nouvelle fois et enfin nous avons roulé encore vingt ou trente minutes avant d'arriver. En tout, selon moi, nous

avons roulé pendant deux ou trois heures. J'en suis à peu près convaincu parce que j'ai l'habitude de vivre contre la montre et d'évaluer en permanence le temps qui passe."

"Ils ont alors défait les entraves qu'ils m'avaient mises aux chevilles et aux poignets et ils m'ont sorti de la voiture. Je ne savais presque plus marcher, j'avais le corps tout engourdi par les deux ou trois heures passées recroquevillé sur le plancher de cette auto. Deux hommes m'ont pris par le bras, chacun d'un côté, pour me soutenir. J'étais encore cagoulé mais comme j'avais perdu une chaussure dans la bagarre, j'ai pu sentir avec le pied que je marchais dans de l'herbe."

"Ils m'ont fait entrer dans une maison et conduit dans une chambre où il faisait noir. Ils m'ont déshabillé, ils m'ont pris ma montre et je suis resté en chemise et en caleçon. Je ne sais pas si l'effet était beau ! Ensuite, ils m'ont couché sur le sommier d'un lit où il n'y avait qu'une couverture. Au poignet gauche, ils m'ont attaché une menotte qui, elle, était fixée à un long câble d'acier planté dans le mur. Cette menotte et ce câble, je ne les ai pas quittés pendant trente jours."

Trente jours dans le noir

Paul Vanden Boeynants a un problème cardiaque et, particulièrement dans les situations de stress, il doit prendre chaque jour un médicament dénommé Adalat....

"Je leur ai expliqué que je devais absolument prendre mon médicament. Je n'ai pas eu de réaction. Mais le lendemain, ils sont entrés dans ma chambre. J'avais ma cagoule sur le front et je l'ai redescendue sur mon visage. Ils m'ont déposé du café et du pain. Je leur ai répété que j'avais besoin de mon Adalat. Toujours pas de réaction. Ça a duré deux jours comme ça. Enfin, le lundi en fin d'après-midi, j'ai reçu un bout de papier sur lequel il était écrit : "Pour le médicament, nous savons que c'est important. Tu dois attendre jusqu'à ce que nous puissions nous en procurer." Dans la nuit suivante, j'ai reçu ma première pilule d'Adalat. Après, à chaque petit déjeuner, sans qu'ils en manquent un seul, j'ai reçu mon Adalat. Je n'ai plus jamais dû en demander. Alors, je ne peux pas dire que j'ai été maltraité. J'avais absolument besoin de ce médicament, je l'ai reçu chaque jour. Je n'ai pas été battu. La chambre où j'étais a été tout le temps chauffée."

Dans sa grande et spectaculaire conférence de presse, VDB explique,

deux jours après sa libération, qu'il a passé un mois dans le noir, avec une cagoule sur la tête, attaché à un câble, et qu'il a encore mal aux yeux. C'est d'ailleurs la raison, dit-il, pour laquelle il porte des lunettes aux verres fumés... Au Brésil, Haemers réagit et prétend que ce n'est pas vrai, que VDB exagère. A des proches, VDB confie :

"C'est vrai que je n'ai pas passé chaque minute de ces trente jours dans l'obscurité ! Pour manger, pour lire leurs petits mots ou pour en écrire moi-même, je recevais de la lumière. Mais avec le câble qu'ils m'avaient fixé au poignet, je n'arrivais même pas jusqu'à l'interrupteur : je n'ai jamais pu allumer la lumière moi-même. Pour la cagoule, naturellement quand j'étais seul dans ma chambre, je la relevais sur mon front. Je pouvais alors discerner un fin rai de lumière qui passait par la fenêtre au travers d'un store. Quand ils entraient, je redescendais la cagoule sur mes yeux. Ça s'est passé comme ça pendant trente jours. C'est tout."

"Je n'ai donc quasiment rien vu, et je n'ai rien entendu. Dans le garage, pendant la lutte, j'avais perdu mon appareil auditif. Quelqu'un qui a une ouïe normale aurait pu percevoir beaucoup plus de bruits dans les environs. Moi, vraiment pas."

"J'ai compris tout de suite que mes ravisseurs faisaient l'impossible pour que je ne puisse pas voir leurs visages. Alors je n'ai jamais essayé de faire le malin et de chercher à les voir. Quand ils apportaient un petit mot ou un repas, le scénario était toujours le même : ils frappaient fort sur la porte. La porte s'ouvrait. Je voyais une main puis un bras qui entrait dans la chambre, glissait sur le mur jusqu'à atteindre l'interrupteur. A ce moment, je savais que je devais descendre ma cagoule sur les yeux. La lumière s'allumait. Ils déposaient le petit mot ou la nourriture et ils s'en allaient."

"Mes ravisseurs ne m'ont jamais adressé la parole. Sur une petite table de nuit, ils avaient installé un interphone. Quand je devais aller à la toilette ou quand j'avais besoin d'autre chose, je criais dans l'interphone. Dans les trente secondes, quelqu'un frappait à la porte."

"Le plus dur, dans ces moments, c'est le temps qui passe et l'incertitude. Ne pas savoir pourquoi on est là, quand et comment cela finira. C'est ça qui est terrible; on n'a plus d'horizon..."

"Du dimanche au mercredi, je n'ai rien su de ce qui se passait. Ils m'avaient seulement montré un mot qui disait : "Ceci est un enlèvement." Le jeudi soir, la lumière s'est allumée et sur la table de nuit ils m'ont laissé quelques coupures de journaux. Elles venaient du 'Soir', du 'Monde' et d'un

journal français que je ne connaissais pas, mais c'était un journal régional. A ce moment-là, j'ai commencé à penser que j'étais en France. Et comme nous avions roulé environ trois heures depuis Bruxelles, j'ai pensé que nous devions être dans le Nord de la France."

"Dans ces articles, j'ai lu que j'étais aux mains des 'BSR'. Alors à ce moment-là et pour la première fois, j'ai eu peur. J'ai pensé à Aldo Moro et j'ai vraiment eu peur. Ils m'ont laissé comme ça pendant 24 heures, dans l'angoisse de ce qui allait m'arriver. Je pensais que j'étais aux mains d'un groupement de détraqués."

"Le vendredi matin, j'ai alors reçu une lettre de deux pages, tapée à la machine proprement et sans fautes d'orthographe. Ils y expliquaient que toute cette histoire avec les 'BSR' c'était de la foutaise, qu'ils n'avaient rien à voir avec la politique, qu'ils voulaient seulement de l'argent."

Un tonnelet de fromage blanc

Les repas offerts à VDB par ses ravisseurs étaient pour le moins frugaux. A tel point que l'otage a perdu plusieurs kilos pendant sa détention. Une fois libre, Paul Vanden Boeynants a donné quelques détails sur ce régime-minceur...

"Pendant vingt-sept de mes trente jours de détention, j'ai reçu chaque jour des petits pois et carottes en boîte. Je peux vous dire que j'en ai assez pour un petit temps. J'ai aussi reçu du pain français avec des carrés de fromage. Un jour j'ai même eu droit à du fromage blanc dans un tonnelet. C'est d'ailleurs comme ça que j'ai été convaincu de me trouver en France. Sur le tonnelet ils avaient laissé l'étiquette avec le prix : 5,95... francs français. A partir d'un certain moment, vous savez, on fait attention au moindre détail. Dès le deuxième jour, je savais que je n'étais pas en Belgique. Par exemple, j'avais remarqué que le papier hygiénique qui se trouvait à la toilette, je ne l'avais encore jamais vu en Belgique."

"D'ailleurs, pour moi, aller à la toilette n'était pas particulièrement stylé. Chaque fois, ils m'accompagnaient et me pointaient un revolver dans le cou. Après deux semaines, je leur ai finalement demandé s'ils ne trouvaient pas que c'était un peu ridicule. J'ai dit : "Je suis menotté, âgé, vous êtes plusieurs. Qu'est-ce que c'est, ce revolver ? C'est ridicule, cette histoire." Le revolver a alors disparu."

Mais VDB n'a pas gagné tous les jours... Quand il a demandé à ses ravisseurs de quel droit ils se permettaient de le tutoyer, ils lui ont répondu : "Ici, c'est nous, les maîtres, et toi, tu fermes ta gueule."

Devant les deux cents journalistes qui l'écoutent, VDB a l'air fatigué, mais encore maître de lui. Il y a des sceptiques dans la salle... il leur répond avant même qu'une question puisse arriver...

"Je ne sais pas d'où je viens, mais je reviens de loin. Cela n'a pas été facile. Il y a eu des moments où j'ai dû me battre contre moi-même. Je me suis dit : VDB, tu ne vas pas crever ! Si j'ai tenu le coup, je crois que c'est grâce à ma bonne condition physique et parce que j'ai refusé de baisser les bras. Jour et nuit, je n'ai pas arrêté de penser aux gens qui me sont chers. A ceux que je voulais absolument revoir. A tout ce que je devais encore faire. J'ai encore tant de plans et tant de gens que j'aime. C'est ça qui m'a permis de tenir."

"Oublie-nous."

Les trois derniers jours de VDB dans la station balnéaire du Touquet se sont passés sous un régime de détention moins sévère. Les ravisseurs avaient reçu la rançon; ils se montraient plus larges envers leur otage. VDB se souvient de ces derniers jours. Les plus longs sans doute, mais aussi le 'bout du tunnel'...

"Le vendredi midi précédant ma libération, j'ai reçu une lettre de mes geôliers. Ils y avaient inscrit : "Tout est O.K." Je leur ai écrit : "Alors vous allez me libérer pendant le week-end !" A ma grande déception ils m'ont répondu : "Non. Il y a trop de monde dans les environs. Après le week-end." Je n'ai compris que bien plus tard que ce week-end-là il y avait au Touquet la grande concentration de motos de 'l'enduro'. Vendredi, samedi et dimanche, ils m'ont donné quelques heures de lumière. Et j'ai reçu un paquet de magazines, des magazines français comme 'l'Événement' du jeudi, le 'Point' et 'l'Express'."

"Le dimanche, ils m'ont même offert une nouvelle pipe et un paquet de tabac. Mais dans ma marque, l'Amphora, il y a trois qualités. Ils me les avaient apportées toutes les trois et j'ai pu choisir."

"Le lundi matin, à plusieurs reprises, ils ont allumé et éteint la lumière. Il y avait beaucoup de mouvement dans la villa. Je sentais que j'allais partir."

J'espérais même que ce serait fini vers 13 h, ou vers 17 h. Mais c'est arrivé plus tard."

"Il y avait dans la maison comme une ambiance de départ en vacances ! A un moment, j'ai même reçu un petit mot où il était écrit : "Tu veux un photo-souvenir ?" J'ai répondu : "Evidemment !" Alors ils sont arrivés et ils ont fait deux photos polaroïd de moi. L'une où je suis couché sur le sommier de mon lit, l'autre où je suis assis, je pense. Je les ai trouvées plus tard dans la poche de mon loden."

"Plus tard, ils m'ont encore donné une lettre tapée à la machine. Dans leur style militaire - et je m'y connais en la matière ! - ils avaient écrit :

"Ce soir, vers 22 heures, tu seras à Tournai. Va dans la salle de bains et habille-toi. Ensuite, nous te fouillerons. Après, nous te mettrons de l'ouate, fixée avec du sparadrap sur les yeux. Tu porteras par-dessus de grandes lunettes aux verres fumés. Nous te placerons alors dans une voiture. Ne bouge pas dans la voiture. Quand nous serons à Tournai, nous te ferons sortir de la voiture. Attends deux minutes sans te retourner. Ensuite, prends un taxi. Après : bonne chance. Tu es un type formidable. Nous te souhaitons bonne chance. Oublie-nous. Nous t'oublions."

"Et bien, tout s'est passé exactement comme ils l'avaient écrit. Je me suis déshabillé dans la salle de bains - il n'y avait plus grand-chose à enlever - et ils m'ont fouillé jusque dans les parties les plus intimes. Pour voir si je n'emportais rien. Ils m'ont alors rendu mes vêtements. Ils m'avaient même acheté des pantoufles. Dans la poche de mon loden, j'ai retrouvé ma montre-bracelet et mon portefeuille. L'argent qui était dedans, environ 20.000 francs, s'était évidemment envolé. Alors je leur ai écrit une lettre : "Prendre un taxi, dites-vous ! Comment ? Je n'ai même pas d'argent." Rapidement, l'un d'eux a alors mis 6.000 francs dans la poche de mon loden. C'était assez bien calculé : la course de Tournai à Bruxelles a coûté 6.600 francs."

Selon VDB, le trajet du Touquet à Tournai a duré quatre ou six heures. Mais l'ex-otage avoue que cette fois il se trompe peut-être car il était terriblement impatient d'être libéré. Pendant le voyage, VDB a pu sentir que le cuir du véhicule où il était assis avait un grain particulier. Mais il n'a pas pu relever d'autres détails intéressants...

"Nous nous sommes alors arrêtés. Ils m'ont déposé sur un trottoir. J'ai attendu deux minutes comme ils l'avaient demandé, puis j'ai enlevé l'ouate, le sparadrap et les lunettes. Il faisait nuit mais j'ai quand même été ébloui par la lumière. Au bout de la rue, il y avait beaucoup de clarté. J'ai marché tant bien que mal jusque-là; c'était la gare de Tournai. J'ai vu trois ou quatre taxis,

ont une Mercedes. C'était un retour vers la vie actuelle... alors j'ai choisi la Mercedes ! Avec la crainte d'être pris pour un truand ou un individu mal famé car, deux ou trois fois dans la salle de bains, j'avais pu remarquer que je n'étais pas beau à voir. Alors là, j'ai vécu un gag. Le taximan m'a regardé et il a dit : "Mais vous êtes VDB !" J'ai répondu : "Vous m'avez reconnu !" Et il m'a expliqué : "Oui... mais on n'espérait plus vous revoir." Ça m'a quand même fait un choc."

Le chauffeur du taxi, Fernand Tricot a alors conduit VDB jusqu'à Bruxelles. Il raconte :

"Il était presque 10 h 30, le soir. Un homme s'est approché; il venait de la route vers Mons. Je l'ai reconnu, mais je ne lui ai rien dit tout de suite. Je l'ai traité comme n'importe quel autre client. J'ai ouvert la porte arrière et je lui ai dit : "Pas de bagages ?" Après je lui ai demandé s'il ne voulait pas aller à la police. Il m'a répondu : "Non, mais voulez-vous me conduire tout de suite à Bruxelles ?"

Dans le taxi, les deux hommes ont échangé quelques mots. VDB a expliqué à Fernand Tricot qu'il pensait avoir été enlevé par trois ou quatre jeunes hommes. Qu'il a mangé végétarien chaque jour du mois, mais qu'il a reçu son médicament régulièrement. Il a aussi demandé au chauffeur de taxi s'il était loin de la France. Mais la conversation n'a pas été très fournie : sans appareil auditif, l'ancien Premier ministre comprenait mal les questions de son taximan. Arrivé à Bruxelles, c'est VDB qui a expliqué à Fernand Tricot quel chemin il devait suivre. Le Tournaisien donne l'impression d'être un fan du Bruxellois :

"Il faut quand même le faire. Ce type a dû en voir de toutes les couleurs pendant un mois. Et puis, il s'assied dans mon taxi, et il raconte. Et il m'explique encore comment je dois rouler. Quel caractère ! Il doit être terriblement fort. Je l'ai déposé devant une maison aux environs du Heysel. Il est sorti de la voiture et il a crié : "C'est moi..." en courant vers la porte. Une femme a ouvert. Quelle joie quand ils se sont revus ! Je n'ai pas vu ça souvent. Ces gens croyaient sans doute qu'il ne serait plus jamais libéré. J'ai attendu environ dix minutes, puis une jeune femme est venue payer ma course. Il était environ minuit."

Ce lundi soir, Paul Vanden Boeynants n'est pas rentré immédiatement chez lui, avenue Roosevelt. Il est d'abord allé chez une amie, Viviane Baro, qui était l'une de ses co-listières aux élections communales, et qui est l'ancien échevin des sports de la ville de Bruxelles. Le jour de l'enlèvement, elle avait également rencontré VDB.

Viviane Baro n'a pas questionné son visiteur fatigué, amaigri, et qui portait une barbe d'un mois. Si VDB a d'abord fait une étape sur le plateau du Heysel, avant de rentrer chez lui, c'est - explique-t-il - parce qu'il savait que son appartement était sans doute transformé en commissariat. Parce qu'il pressentait que dès son retour, les enquêteurs le presseraient de questions. Avant cette dernière épreuve, il voulait souffler un peu.

Peu de temps après l'arrivée de l'ex-otage à Bruxelles, Viviane Baro a prévenu les proches de VDB de la bonne nouvelle. Des gendarmes, incrédules et méfiants, sont venus le chercher dans la maison où il avait à peine eu le temps de souffler et l'ont conduit chez lui, avenue Roosevelt, à toute allure. Là, les premiers mots des enquêteurs à son adresse ont quelque peu surpris VDB. "Déshabillez-vous", lui dirent-ils (avec l'espoir de recueillir quelque indice en examinant ses vêtements). "Ah non. Encore ! Mais c'est une manie ?" leur rétorqua-t-il, avant de s'exécuter malgré tout. Ensuite, pendant plus de trois heures, le premier substitut Vandoren et quelques enquêteurs demandèrent à Paul Vanden Boeynants de faire le récit des trente derniers jours qu'il venait de vivre.

Le lendemain matin, le Parquet de Bruxelles diffusa un communiqué lapidaire :

"Paul Vanden Boeynants vit et il est libre. Cela a toujours été notre priorité. Nous n'avons pas encore pu identifier les ravisseurs. Une rançon a été payée. Nous ne pouvons rien dire de plus pour l'instant."

VDB lui-même passe la journée à se reposer, entouré des siens, dans l'appartement de l'avenue Roosevelt. Devant l'immeuble, une meute de photographes de presse font le pied de grue en attendant que Paul Vanden Boeynants se montre. Plusieurs 'fans' de l'ex-Premier ministre apportent des fleurs. L'un des photographes lance une collecte chez ses collègues. Tous ensemble vont bientôt offrir eux aussi un bouquet à VDB... qui comprend le message et fait une 'apparition', les fleurs à la main, à une fenêtre du septième étage. Quelques minutes plus tard, VDB demande à un policier de faire monter un photographe, un seul, pour qu'il vienne faire quelques photos qui doivent être distribuées à l'ensemble des journaux. C'est une jeune stagiaire de la 'Nouvelle Gazette' qui est choisie au hasard par un gendarme. Le lendemain, les journaux offrent tous (sauf 'La Nouvelle Gazette', qui s'est gardé l'exclusivité de quelques bons clichés) à leurs lecteurs la même image : Paul Vanden Boeynants, mal rasé, les traits tirés, avec une barbe d'un mois, en peignoir dans son salon.

"Qui m'a enlevé ?"

Mercredi, 15 février 1989, 16 h 32 : Paul Vanden Boeynants pénètre dans la grande salle de l'International press center à Bruxelles moins de 48 heures après sa libération. La justice n'a toujours donné que fort peu de détails sur les événements des trente derniers jours. VDB a décidé qu'il expliquerait tout, ou presque, lui-même. Il a même couché sur le papier le plan de son discours.

La salle est pleine à craquer. Plus de deux cents personnes. Quelques 'VDB-freaks', des amis et des familiers, des étudiants en journalisme... et, quand même, de nombreux journalistes aussi. VDB porte toujours ses lunettes fumées...

"Excusez-moi, dit-il, mais la lumière me fait toujours mal. Alors je vous demanderai de ne pas utiliser vos flashes si c'est possible..."

Pour commencer : un mot d'explication, quelques remerciements et déjà des phrases qui entreront dans l'histoire !

"D'abord, je dois vous dire comme je suis content de vous voir ici. Je ne sais pas d'où je viens, mais je viens de loin. Si j'avais écouté mon docteur, je ne serais pas venu. Mais je n'ai pas voulu qu'on puisse dire que j'ai évité la presse. Cette presse qui a été pendant si longtemps le seul contact qui existe entre ma famille et les ravisseurs."

"Je remercie également le ministre de la Justice, le procureur du Roi qui a conduit l'enquête, la police et la gendarmerie... Et aussi les milliers de personnes qui m'ont envoyé des témoignages de sympathie. Je n'aurais jamais cru que tant de réactions arriveraient."

Chronologiquement, avec une étonnante profusion de détails, et surtout avec son habituel style imagé, l'ex-Premier raconte ce qui lui est arrivé entre le 14 janvier et le 13 février.

"Qui ? Qui m'a enlevé ? Eh bien, si je le savais ! C'étaient des professionnels. Ils donnaient des ordres clairs et précis. Il n'y avait pas à discuter. Ils étaient organisés militairement. Même dans leur manière de s'habiller. Ils portaient des bottines militaires et - ça j'ai pu le voir - ils avaient même le bas de leur pantalon retroussé dans ces chaussures. Ils étaient disciplinés. Ils se succédaient pour me garder. Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, il y avait quelqu'un d'éveillé dans la maison. Ils étaient au moins trois, peut-être quatre. J'ai remarqué quatre pointures de chaussures différentes. Et ils

avaient un chef. Ses messages étaient écrits dans un autre style."

VDB est ému quand il se souvient des appels de son fils dans les médias...

"Ma famille ne l'a pas su, mais j'étais au courant de leurs interventions. Les ravisseurs m'ont dit que Christian avait lancé un appel et j'ai pu le lire dans les journaux."

Il est bref et ferme quand il déclare...

"Une rançon a été payée. La somme a été rassemblée grâce à mon fils et à des amis. Je sais que vous aimeriez en savoir plus. Pourquoi ? Combien ? Qui ? Quand ? Comment ? Je n'en dirai pas plus là-dessus."

Fâché, il montre les dents à certains...

"Mais je vais vous dire tout de suite pourquoi je n'expliquerai rien sur la rançon. La presse a joué un rôle fantastique. Dans les premières coupures que j'ai reçues des ravisseurs, j'ai pu voir quel écho mon enlèvement avait reçu dans la presse. J'ai lu qu'on s'inquiétait du rendez-vous que j'avais avec le ministre Tobback. Et les journaux se demandaient si je me sentais menacé parce que sur un papier qu'on a trouvé sur mon bureau j'avais écrit "Port d'armes". Avec Tobback, je voulais parler d'un problème qu'avait un haut fonctionnaire. Le port d'armes, c'était celui qu'il fallait renouveler pour mon chauffeur. C'est tout."

"Mais si je suis devenu une cible, c'est parce que je suis victime d'un mythe. Le mythe de la fortune de VDB. J'ai pu me rendre compte combien ce qui a été dit et écrit a été étudié par les ravisseurs. Ils m'ont mis un papier sous le nez où ils avaient écrit : "Nous savons que tu pèses deux milliards. On se contente d'un cinquième de ta fortune : 400 millions." Ils avaient lu dans un journal francophone que j'avais fait deux fêtes, pour mon premier et pour mon deuxième milliard ! Comment est-ce possible ! Ils ont alors fait des menaces, sur mes enfants, mes petits-enfants, sur moi. Ils allaient d'abord me couper le petit doigt gauche, puis l'oreille droite. Ce qui m'a sauvé, c'est un article qu'ils ont lu dans 'Le Soir' où un journaliste faisait le point sur des accusations qu'on examinait à la Chambre. Les accusations disaient que j'avais touché des pots-de-vin. L'article disait qu'au Parlement on y voyait clair et qu'on allait dire que ça ne tenait pas debout. Alors, finalement, quand je leur ai dit et répété que je n'étais pas riche, ils m'ont cru. Vous voyez, un article m'a presque coûté la vie, l'autre m'a en partie sauvé. Je vous en supplie, tenez toujours compte des suites possibles de ce que vous écrivez."

Soutenu par son fils, VDB file alors vers le garage de l'International press

center où le chauffeur a laissé la voiture. Les flashes crépitent. L'histoire touche à sa fin. Bientôt le nom des ravisseurs de VDB s'étalera dans tous les journaux...

VDB-mania

La conférence de presse de VDB, aux extraordinaires allures de show, a été enregistrée par les radios, les télévisions... et quelques rusés jeunes gens. Après l'histoire de VDB, les histoires sur VDB, les images de VDB, la Belgique se retrouve soudainement plongée dans la VDB-mania musicale. Quelques semaines après la conférence de presse, toute la Belgique danse au son de 'VDB, tu ne vas pas crever' et 'Qui m'a enlevé ?', quelques petites phrases piratées et remélangées sur une musique new beat.

VDB grimpe en quelques jours au sommet du Top 50; il y dépasse même largement Madonna ! En fait, plusieurs éditeurs se disputent le hit-parade et entre autres, le 'Brussels sound revolution' et le 'Belgian siderurgie research' qui utilisent tous deux, pour la pochette de leur disque, l'étoile noire du logo des 'Brigades socialistes révolutionnaires' tel qu'il est apparu sur les premières reverdications envoyées à la presse par les ravisseurs. Les deux sociétés se disputent la paternité de l'idée... et finissent par s'expliquer devant un tribunal.

Et VDB, n'est-il pas choqué par ce détournement des propos de sa conférence de presse ? Par ces énormes canulars bâtis sur ce qu'il a vécu comme une épreuve ? N'a-t-il pas l'intention de demander aux 'pirates' quelque droit d'auteur ou quelque dédommagement ?

"Mais non, voyons. Pourquoi ? Moi, ce n'est pas vraiment mon genre de musique, mais c'est très bien ce qu'ils ont fait. Ils ont été rapides sur la balle. Ce sont de bons commerçants, tant mieux pour eux. Maintenant, si je peux avoir de l'argent avec cette histoire, je le donnerai aux malheureux du centre de Bruxelles."

Quelques mois après cette déclaration, VDB a déjà reçu de la Sabam (la société qui redistribue les droits d'auteur) une somme de 50.000 francs. Elle devrait bientôt être doublée. Quand ce sera chose faite, il donnera, promet-il, les 100.000 francs à deux associations bruxelloises d'aide aux démunis.

Chapitre IV

DANS LA NASSE

Des spécialistes

Dès le lendemain de la libération de VDB, les enquêteurs font des progrès fulgurants. Par chance et par obstination. En fait, ce sont des gendarmes de Louvain qui donnent une impulsion décisive à l'enquête. Depuis des mois, le capitaine de gendarmerie Dany Hautera, le premier-chef Paul Verdurmen, le premier-chef Marc Tollet et les premiers maréchaux des logis Rudy De Jonghe et Patrick Van Brussel (tous de la BSR de Louvain) traquent Patrick Haemers et ses complices. Ils travaillent pour le juge d'instruction Decoux, à Louvain, qui enquête sur un dossier intéressant : l'évasion de Haemers à Heverlee, le 13 août 1987.

A Heverlee, près de Louvain, l'évasion s'était déroulée sur le scénario d'une attaque de transport de fonds. Vers 14 h, trois truands armés de riot guns et de pistolets de calibre 9 mm avaient bloqué, avec une Audi 80 volée à Hal, le fourgon cellulaire qui transportait Haemers vers le Palais de Justice de Bruxelles. Le chauffeur du véhicule, Andre Vermeulen, surveillant de l'administration pénitentiaire, avait été blessé d'une balle tirée sur lui alors qu'il tentait de fuir. L'un des gendarmes protégeant le véhicule, le maréchal des logis Michel Serruys, avait été atteint d'un coup de feu tiré de sang-froid dans son genou par l'un des attaquants parce qu'il n'ouvrait pas la porte assez vite. Aujourd'hui, Michel Serruys est handicapé à vie. Le 16 mai 1990, André Vermeulen est mort. Une expertise médicale va tenter d'établir si ce décès est en rapport, ou non, avec l'attaque du fourgon cellulaire. Patrick Haemers, lui, était enfin libre après exactement dix mois de détention. Il fuyait avec ses complices qui emportaient les armes et les menottes des gendarmes.

Depuis le temps qu'ils travaillaient sur ces deux dossiers, le capitaine et ses quatre 'bras droits' avaient appris à connaître Patrick Haemers. Ses habitudes, ses tics, ses manies, ses faiblesses, ses compétences, ses goûts, ses amis, ses complices, son passé... plus rien ne leur échappait. Ils étaient devenus de vrais spécialistes. Avec patience, ils construisaient leur

piège autour de Haemers. En s'intéressant d'abord à ses complices. Pas du tout du genre pressés, les gendarmes avaient bien compris que le temps était leur meilleur allié.

La ville en quatre lettres

Depuis la fin 87, les gendarmes savent que Basri Bajrami, surnommé un jour 'Tosca' et un autre jour 'La Mouche', a sans doute participé, avec un autre malfaiteur, Philippe Lacroix, à l'opération de commando montée pour libérer Haemers. Sous le coup d'une condamnation à dix ans de prison pour plusieurs hold-up, Bajrami a fui la Belgique en juin 1988. Mais dès le mois suivant, les gendarmes belges apprennent, par les policiers français de l'Office central de répression du banditisme (OCRB), que Bajrami a des 'contacts' en Hollande.

Là, dans la région d'Etten-Leur et de Breda, avec l'aide des policiers hollandais, les enquêteurs louvanistes identifient et localisent en quelques semaines les amis de Bajrami.

Les Belges et les Hollandais ont un premier espoir d'arrêter le fugitif à l'occasion... du baptême de son fils Kevin (le même prénom que celui du fils d'Haemers). A Etten-Leur, ce 12 février, autour de l'église où Evelyne Braibant porte son enfant sur les fonts baptismaux, des dizaines de policiers ont tissé leur toile. Mais 'La Mouche' n'y tombe pas. Bajrami, méfiant, ne vient pas au baptême de Kevin.

A la demande du juge Decoux, les policiers hollandais ont installé une écoute téléphonique chez Evelyne Braibant. Le lundi 13 février, Bajrami appelle son épouse. Trois jours plus tôt, l'ami de VDB avait livré l'argent aux ravisseurs; le jour même, VDB devait être libéré.

La conversation téléphonique est évidemment enregistrée. 'Tosca' explique à Evelyne Braibant que tout va bien. Elle dit qu'elle a besoin d'argent. A mots couverts, l'homme et la femme se fixent rendez-vous, pour le lendemain...

- Dans la ville en quatre lettres, devant le bâtiment avec la grande tour, explique Braibant.

- La ville en quatre lettres ? C'est où ? demande Bajrami à l'homme - Philippe Lacroix pensent les enquêteurs - qui est à côté de lui au téléphone.

- C'est Metz, lui glisse l'homme dans l'oreille.

L'enregistreur des policiers hollandais capte aussi ces derniers mots. Par-dessus les frontières, en Hollande, en Belgique et en France (à Paris et à Metz) un très gros dispositif policier est immédiatement mis au point.

Braibant loge avec ses deux enfants à l'hôtel 'Huis ten Bosch', à Etten-Leur, où elle occupe une chambre qui lui coûte l'équivalent de 1.420 francs par jour. Elle en partira, pense-t-on, dans sa BMW 323 bleue : sur le territoire des Pays-Bas, c'est déjà l'Escadron spécial d'intervention (ESI) de la gendarmerie, accompagné d'un policier hollandais, qui la prendra en charge. Toujours en voiture, elle traversera sans doute la Belgique et le Luxembourg pour gagner Metz : dans son sillage, il y aura toujours les hommes de l'ESI. Enfin, elle arrivera en France : les policiers français de la PJ de Metz et de l'OCRB, accompagnés par les deux maréchaux des logis belges y prendront le relai des gendarmes venus de Hollande.

Mais Evelyne Braibant est prudente et rusée. Pour déjouer une éventuelle filature, elle circule dans une VW Golf de location, prend une série de 'contre-mesures' qui impressionnent ses poursuivants. Elle monte et descend de l'autoroute à plusieurs reprises. Elle fait des demi-tours successifs. Elle 'tourne en rond'. Elle ne traverse pas la Belgique, mais longe la frontière en passant par l'Allemagne (que les gendarmes préviennent de leur présence dès qu'ils constatent qu'ils vont franchir leur limite territoriale). A la frontière franco-luxembourgeoise, peu avant l'endroit où les Français se préparaient à prendre le relai, la filature 'casse' (une fois de plus). Les gendarmes de l'ESI perdent le contact avec leur 'target'. Et cette fois, ils ne parviennent pas à retrouver Evelyne Braibant. C'est d'ailleurs un miracle qu'ils aient déjà réussi à la suivre jusque-là.

A Metz, les membres du 'comité d'accueil' franco-belge ne perdent pas courage. Le 'grand bâtiment avec une tour', dont Bajrami et Braibant parlaient au téléphone, ce doit être la gare, se disent-ils. Les gendarmes Hautera, De Jonghe et Tollet s'y rendent avec leurs collègues de la police française.

Maintenant, la chance est avec eux. Devant l'imposant bâtiment, coiffé d'une tour d'horloge, ils remarquent 'Tosca' et s'approchent de lui. Méfiant, 'Tosca' observe tout et se rend compte qu'on le surveille. Il tente de fuir à pied, aussitôt poursuivi par une meute de policiers. La poursuite est brève, la résistance du malfrat ne dure qu'un instant. 'Tosca' se retrouve menottes aux poignets en l'espace d'une seconde. Il est paralysé par la peur. Nous sommes le mardi 14 février.

'La brèche en forêt'

Bajrami a dans les mains un grand sac en plastique plein de jouets pour son Kevin. Dans les poches, il a l'argent que sa femme lui avait demandé : 198 billets de 1.000 francs suisses (environ 5 millions de francs belges) et 13.800 francs français. Pour les enquêteurs, c'est le déclic. Bajrami n'a aucune explication sérieuse quant à la provenance de cet argent. La rançon de VDB a précisément été payée en coupures de 1.000 francs suisses (mais on n'a pas eu le temps de relever les numéros de tous les billets).

Depuis longtemps, bien sûr, le juge et les gendarmes de Louvain se disent que l'enlèvement de VDB, c'est un 'coup' à la mesure de Haemers ou de ses complices. En voilà un indice de plus, et un indice de taille ! Le substitut Duinslaeger et le commissaire Elise, de la Brigade nationale, partent en Hollande pour demander qu'on prolonge l'écoute téléphonique sur Braibant. "Parce qu'il s'agit d'une affaire importante, d'une enquête sur les ravisseurs d'un ancien Premier ministre", expliquent-ils. Les Hollandais prolongent l'écoute, mais sans résultat.

A Metz, Bajrami est longuement interrogé par les policiers français. Selon certaines sources parisiennes de l'époque, Basri Bajrami aurait, lors de son arrestation, fait quelques confidences 'hors procès-verbal'. Il aurait implicitement confirmé savoir certaines choses sur l'enlèvement de VDB, sur le lieu de détention de l'ancien Premier ministre. Cette version des faits paraît dans la presse belge. Extradé vers Bruxelles le 12 mai, Bajrami la démentira avec véhémence. En tout cas, ce ne sera jamais une 'vérité judiciaire' puisqu'aucun procès-verbal n'en porte la mention.

Mais l'important n'est pas là. Sur 'Tosca', les policiers français ont saisi un calepin où sont écrits des noms et des numéros de téléphone, tous codés. Après l'un des interrogatoires du suspect, à Paris, le code est cassé par les policiers qui vérifient en Hollande et en France si ces numéros ont été formés depuis les hôtels où Braibant et 'Tosca' ont séjourné. Pas de doute, certains de ces numéros de téléphone ont été appelés... et entre autres le numéro de la villa 'La brèche en forêt', au carrefour de l'avenue de Longchamp et de l'avenue du Golf, au Touquet. Là où VDB vient de passer - comme il le dira ironiquement lui-même - "trente jours de villégiature."

A Louvain, le juge Decoux exulte. Il 'a' Bajrami et le répertoire téléphonique trouvé sur lui commence à révéler ses secrets, à livrer l'adresse des planques de la bande. Par commission rogatoire, le petit juge de Louvain - qui enquête 'simplement' sur l'évasion d'un truand - demande à la Justice

française de surveiller la villa du Touquet. Bien sûr, il n'exclut pas que toute cette histoire soit liée à l'enlèvement de VDB, mais il n'ose imaginer que la villa 'La brèche en forêt' est celle où Haemers et ses complices ont détenu leur otage pendant trente jours.

Dans la nuit du 17 au 18 février, les policiers français de l'OCRB installent leur dispositif de surveillance autour de la villa. Au petit matin du 18, transis de froid après la nuit qu'ils viennent de passer cachés dans une maison en construction presque en face de 'La brèche en forêt', ils écoutent d'une oreille distraite les émissions de 'France info' à la radio... Ils entendent avec stupéfaction le scoop d'une jeune journaliste. Elle annonce fièrement à ses auditeurs que la police française a peut-être trouvé une piste dans l'enquête sur l'enlèvement de l'ancien Premier ministre belge. Les auteurs du rapt pourraient même, ajoute la journaliste, avoir séjourné dans une villa de la station du Touquet que les policiers ont localisée.

Un 'tuyau en béton' comme on dit dans le jargon des journalistes. Et pour cause : la jeune femme est l'amie d'un policier de l'OCRB. Il a commis l'erreur, sur l'oreiller, de dévoiler trop tôt un résultat d'enquête; elle a commis l'imprudence de 'brûler' une planque policière. L'un et l'autre seront sanctionnés. Au-delà de l'anecdote, l'affaire est importante. Dans le Midi de la France, à Opio près de Nice, Philippe Lacroix, l'un des ravisseurs, entend à la radio, comme tout le monde, que la villa du Touquet vient d'être découverte. Il comprend que l'étau se resserre autour de lui et décide de fuir. Par précaution, l'un de ses proches déménage vers un hangar les meubles et les objets qui encombraient sa villa.

Les policiers français de l'Office central de répression du banditisme ont l'adresse de la villa d'Opio grâce au carnet de Bajrami. Ils la surveillent pendant quelques jours. Puis, ils apprennent que Lacroix, pour vérifier le bien-fondé de ses craintes, a téléphoné à la propriétaire sous le faux prétexte de récupérer sa garantie locative. L'oiseau s'est déjà envolé. Si l'on avait observé le silence sur la découverte du lieu de réclusion de Paul Vanden Boeynants, pensent les policiers, peut-être Philippe Lacroix aurait-il été le deuxième membre de la bande placé sous les verrous.

Des découvertes hors du commun

Mais à Bruxelles aussi, les choses bougent énormément depuis quelques jours. La presse vient de révéler deux découvertes extraordinaires des enquêteurs.

D'abord, on vient d'apprendre qu'en octobre 1988, le concierge d'un immeuble à appartements multiples situé au 8 de la drève des Renards, à Uccle, en bordure de forêt de Soignes, a averti la police communale des soupçons qu'il avait sur d'étranges locataires. Ces jeunes gens, qui avaient loué un flat au troisième étage, "ne respectaient rien", disait le concierge. Ils abandonnaient souvent leur voiture - une Audi 80 noire - et leur moto - une 750 cc - en plein milieu des allées du parking. Et puis, l'Audi avait eu son coffre forcé et les fils du contact arrachés, comme si on l'avait volée... C'est une jeune dame qui avait loué l'appartement. Une certaine 'Madame Evrard'. Elle se disait Parisienne et représentante d'une firme de caleçons américains.

Après plusieurs appels des concierges à divers services de police, la police communale d'Uccle était venue voir la voiture. Elle avait été apparemment volée en France et l'on demanda donc des renseignements aux policiers français. On prit aussi l'Audi 80 pour la conduire à la fourrière.

Les policiers ucclois comprirent qu'ils venaient de découvrir quelque chose d'intéressant, peut-être une planque de truands ou de terroristes. Ils prévinrent donc le commissaire Jean-Philippe Elise de la Brigade nationale et son adjoint Eric Clavie. Tous ensemble choisirent d'installer une 'surveillance discrète et ponctuelle' sur l'appartement. Pendant quelque temps au moins. D'une visite policière à l'autre, on constata que le compteur d'eau et le compteur d'électricité avaient tourné, que la porte d'entrée avait été ouverte : des gens étaient venus dans l'appartement de 'Madame Evrard'. Mais on n'apprit rien d'autre.

Le 17 janvier enfin, les policiers décident d'entrer dans l'appartement : une 'visite domiciliaire sur consentement', c'est-à-dire avec l'accord du propriétaire (et sans qu'une quelconque autorité judiciaire fût prévenue). Depuis plusieurs jours, les compteurs ne bougeaient plus et le loyer n'était plus payé : il y a toutes les raisons de craindre que les truands aient remarqué la 'disparition' de l'Audi et suspectent une surveillance policière.

Ce jour-là, apparemment sans s'en rendre compte, les policiers récoltent les premiers indices permettant de penser qu'Haemers est l'un des auteurs du rapt de VDB (enlevé quatre jours avant cette 'perquisition' !) et même d'identifier quelques-uns de ses proches. Dans le flat, les policiers relèvent les empreintes de Haemers, de Lacroix, de Van Dam et celles d'un inconnu (qu'on attribuera bien plus tard à Me Michel Vander Elst). Ils trouvent aussi un 'Soir' du 13 octobre 1988 (dans lequel un article parle du dossier de Paul Vanden Boeynants qui est alors examiné à la Chambre) et une page déchirée du 'Soir' du 28 septembre 1988; un exemplaire de 'La Dernière

Heure' du 18 octobre 1988; un contrat d'assurance-vie, pour un capital de 50 millions, signé par Haemers et son épouse Denise Tyack à la compagnie Utrecht au bénéfice de leur fils Kevin; des munitions; un manuel sur les techniques de grimage (et divers accessoires de grimage dont deux fausses moustaches); quantité de médicaments dont certains classés dans la catégorie des stupéfiants. En retrouvant le pharmacien qui a vendu ces produits, les policiers établissent que les médicaments ont été prescrits à un homme utilisant un faux nom, par un médecin dont le cabinet est installé avenue Louise, le Dr Szombat. Interpellé le 15 septembre 1989, le Docteur Szombat a été inculpé de faux par le juge Collin.

Le 29 juin 1988, en attaquant un fourgon de transport de fonds à Etterbeek, Marc Van Dam avait été grièvement blessé au bras par un coup de feu. Sous le nom de son frère Patrick, Marc Van Dam avait été hospitalisé dans une clinique d'Etterbeek, et soigné par le Dr Szombat. Mais l'affaire du hold-up manqué d'Etterbeek passionne les enquêteurs pour une autre raison. Comment Marc Van Dam a-t-il été blessé lors de cette attaque ? Par l'un des convoyeurs du fourgon, on le sait... Mais dans le milieu bruxellois, on avance que c'est à cause de la passivité de l'un des malfaiteurs. Cet homme, surnommé 'Jacques le Grand' aurait eu la mission de couvrir ses complices lors du hold-up, mais dans la fusillade il aurait préféré prendre la fuite. Pour le punir de cette 'lâcheté', un membre de la bande l'aurait exécuté par la suite.

L'autre nouvelle révélée par la presse le 17 février est à peine croyable. Depuis quelques jours, l'ESI et le Groupe de surveillance et d'observation (GSO) de la Brigade nationale surveillaient - entre autres à l'aide d'une installation vidéo - un box pour voiture situé à Uccle également, au 733 de la chaussée d'Alseberg. Version officielle : une fois encore, c'est un citoyen au sens civique développé qui a prévenu la police du comportement étrange des locataires de ce box. Version officieuse : un avocat pénaliste bruxellois a donné cette adresse au commissaire 'Juju' Dhaenen de la police d'Uccle qui, lui, a averti le commissaire Jean-Philippe Elise, de la Brigade nationale, l'un des 'chasseurs' alors lancés aux trousses de Haemers.

Dans le box, Elise et son adjoint l'inspecteur Eric Clavie - bien vite rejoints par de très nombreux autres policiers 'de choc' - découvrent un véritable trésor... C'est le box d'Ali Baba.

Il y a là, pêle-mêle, seize armes de poing (des revolvers et des pistolets dont les numéros d'identification ont été limés), une lunette de visée, une crosse de revolver, un fusil FAL et un fusil FNC (portant encore leurs numéros), un étrange assemblage de tubes et de ventouses ainsi que des

tonateurs, 2,2 kilos d'explosifs, une télécommande, des grenades, une BMW 535i noire, une malle contenant des masques de carnaval, des sacs, des cagoules et des gants.

Intéressant : le 'meccano' de tubes est tout à fait similaire à la bombe qu'on a retrouvée intacte sur le fourgon de la société Brink's à Etterbeek et pourrait être pareil aux engins explosifs utilisés pour faire sauter les fourgons de la poste à Verviers et de la GMIC à Grand-Bigard.

Décisif : il y a les empreintes de Haemers dans le box.

Extraordinaire : la voiture, qui a sans doute servi au hold-up de Grand-Bigard, est munie d'une plaque d'origine et d'une autre reproduisant l'immatriculation de la VW Golf de Mme Vanden Boeynants.

Troublant : les masques pourraient ressembler - ressemblent, diront plus tard des témoins - à ceux dont les tueurs du Brabant se sont affublés dans leurs dernières attaques.

Prodigieux : les deux armes d'épaule saisies dans ce box (qui ont peut-être servi à Grand-Bigard) ont en réalité été volées en mai 1985 à Juan Mendez, l'ingénieur commercial de la FN assassiné à Rosières en janvier 1986. Un crime qui est mis en relation avec les tueries du Brabant.

C'en est trop ! Les magistrats, les enquêteurs, les journalistes attrapent le vertige. En un même endroit, les policiers viennent de découvrir une masse énorme d'indices matériels liant apparemment les tueries du Brabant, l'assassinat de Mendez, une série de hold-up contre les fourgons de Securitas, les attaques meurtrières contre les fourgons de Verviers et Grand-Bigard, et l'enlèvement de l'ancien Premier ministre Paul Vanden Boeynants !

Incrédule, prudent et infiniment soucieux de garder son sang-froid face à ces découvertes inouïes, le substitut Van Lijsebeth dit d'ailleurs à la presse, au lendemain de l'ouverture du box d'Uccle :

"Ne nous emballons pas. Pour l'instant, rien de concret dans ces découvertes ne crée un lien direct et indiscutable avec l'affaire de l'enlèvement de M. Vanden Boeynants."

"De toute façon, c'est trop beau pour être honnête", ajoutent, mezza-voce, certains enquêteurs : "on essaye peut-être de tout compliquer ou de nous manipuler."

Depuis le début de l'enquête, les enquêteurs de la BSR de Bruxelles, de la BSR de Louvain, de la PJ de Bruxelles et de la Brigade nationale, s'entendent comme chiens et chats. Ce n'est pas la 'guerre des polices'. C'est un problème d'hommes, une affaire de concurrence, une question d'inimitiés

personnelles, de méfiance réciproque. L'affaire du box d'Uccle et la découverte de la villa du Touquet n'arrangent rien.

Les 'péjistes' accusent : "Les gendarmes de Louvain ont voulu jouer cavalier seul; ils nous ont caché autant que possible les progrès de leur enquête sur Bajrami. Ces succès-là, nous y sommes aussi pour quelque chose, mais ils ont voulu tirer la couverture à eux."

Les gendarmes répliquent : "Les enquêteurs de la PJ nous ont fait un enfant dans le dos. Nous avons convenu d'ouvrir ensemble ce box. Deux jours avant la date prévue, sous prétexte que trop de journalistes étaient au courant de la planque grâce à des fuites, ils nous ont 'prévenus' qu'ils allaient perquisitionner sans nous laisser le temps de réagir. Pourquoi ?"

Le premier substitut André Vandoren, le substitut Patrick Duinslaeger qui l'épaula depuis le début de l'affaire, et le substitut Bart Van Lijsebeth ont le plus grand mal à faire collaborer leurs équipes d'enquêteurs. Après eux, le juge Collin et le juge Laffineur auront les mêmes peines. D'ailleurs, quoi qu'ils en disent, entre magistrats tout ne va pas non plus pour le mieux.

La pagaille

Au Touquet, les policiers français sont fous de rage. D'abord, il y a "cette jeune fouille-merde de la radio qui fout l'enquête en l'air." Sûrement un coup "des collègues belges qui n'ont pas su tenir leur langue", disent-ils... le temps de comprendre. Ensuite, il y a cette meute de reporters bruxellois et parisiens qui, dès le samedi matin, quelques heures à peine après l'arrivée discrète des policiers, envahissent les environs de la villa par dizaines. Enfin, il y a "ces juges belges qui nous tournent en bourriques et qui ne sont même pas foutus de s'entendre."

C'est vrai que ça chauffe en Belgique. Au fil des découvertes-surprise qui s'enchaînent à un rythme infernal, les équivoques, les suspicions et les conflits se multiplient entre enquêteurs et magistrats. Ce n'est pas étonnant. A ce moment, rien moins qu'une dizaine de juges et de procureurs sont concernés par ce qui se passe : le juge Decoux à Louvain (pour l'évasion de Haemers), le juge Collin à Bruxelles (pour une série d'attaques de fourgons imputées à Haemers), le juge Vlogaert à Bruxelles (pour l'attaque du transport de fonds de la GMIC à Grand-Bigard), le juge Hennart à Nivelles (pour l'affaire Mendez), le substitut Van Lijsebeth à Bruxelles (pour les affaires du juge Collin et du juge Vlogaert), le substitut Vandoren à Bruxelles

(pour le rapt). Outre les arrondissements judiciaires de Louvain et de Bruxelles, les parquets de Liège, Charleroi, Nivelles, Tournai et Hasselt sont intéressés par ces affaires. Faire circuler l'information, trouver un interlocuteur valable, prendre une décision importante, ne froisser personne, est, dans de telles conditions, tout simplement impossible.

Tous ces magistrats, tous ces enquêteurs, sont pourtant de bonne volonté. L'énorme pagaille créée par les dernières découvertes ne leur a pas échappé. Le 16 février, ils se réunissent en 'table ronde' à Bruxelles, mettent de l'ordre dans leurs dossiers, envisagent de regrouper certaines instructions... On chuchote déjà le nom du juge Collin comme futur magistrat instructeur chargé de la plupart de ces dossiers. Mais pour l'instant, c'est l'avocat général Jacques De Lentdecker - qui deviendra quelques mois plus tard chef de cabinet du ministre de la Justice Melchior Wathelet - qui coiffe toutes ces enquêtes.

“Un couple très bien”

Le samedi 18 février à midi, moins de cent heures après la libération de VDB, les enquêteurs belges et français pénètrent dans la villa du Touquet. C'est une ravissante maisonnette au charme désuet, installée dans le très chic quartier du golf, pas loin de l'aéroport. Un toit de tuiles, des murs blancs, un grand jardin d'une quinzaine d'ares (où traîne un tonnelet vide de ce fromage blanc qu'on a donné à VDB pendant sa détention) : elle avait tout pour plaire à Haemers et ses complices. La discrétion, le charme et le confort.

Au rez-de-chaussée, il y a deux petites chambres séparées, une salle de bains, une cuisine, une toilette et un coin salon-salle à manger. Dans toutes les pièces, les propriétaires ont accroché aux murs des crucifix et des images de sainte Rita. Il n'y a pas de caves, mais bien un grand grenier sous le toit.

Eloi Hautcoeur et son épouse, les voisins, se souviennent bien des locataires du mois de janvier :

“On en a vu trois. Chaque matin, ils allaient faire les courses, à pied, et ils revenaient avec des journaux et une ou deux baguettes de pain. On voyait la lumière tous les soirs, et la télé qu'ils avaient louée chez Mazin, qui fonctionnait tout le temps. Quand ils l'ont louée, la télé, ils ont demandé à M. Mazin s'il était possible de recevoir les émissions qui venaient de Belgique.”

La gérante de l'agence immobilière Roberval - au coin de la rue de Paris

et de la rue de Bruxelles - se souvient aussi très bien de 'M. et Mme Perot', qui avaient loué la villa pour six mois, au prix de 15.600 francs français.

"C'était un grand monsieur barbu, avec sa dame", dit-elle en achevant de se poudrer et en resserrant son chignon. "Un beau garçon. Un couple qui présentait très très bien. Pas du tout le genre ravisseurs ! Il a expliqué que jusqu'ici il travaillait à Nice, mais qu'il venait d'être muté à Bruxelles. Alors il cherchait une villa à louer pendant six mois, pour y venir chaque week-end. Il a versé trois mois de loyer d'avance, avec un chèque. Ne riez pas : le versement suivant devait se faire le 1^{er} avril."

Dans le salon de la villa, les policiers français découvrent bien des choses : un revolver, des papiers appartenant à VDB, quelques-uns des 'mots' que l'otage et les ravisseurs échangeaient, un tube d'Adalat, des menottes, des 'scanners' pour écouter les émissions radio de la police et de la gendarmerie... et une collection de boîtes de conserve. Des petits pois et des carottes comme VDB 'en a soupé'. Sur une table, il y a aussi une machine à écrire. En faisant tourner son rouleau, les enquêteurs belges découvrent une carte d'identité vierge qui porte déjà une photo et sur laquelle on allait inscrire un faux nom. La photo était celle du petit Kevin, le fils d'Haemers. A trois ans, il allait recevoir ses premiers faux papiers.

La petite chambre à coucher, près de la salle de bains, est exactement comme VDB l'avait décrite. Le lit contre le mur; la table de chevet avec l'interphone que VDB utilisait pour appeler ses geôliers; la petite lampe, offrant chichement une lumière blafarde, qui pend au plafond. Et surtout : la chaîne attachée à un piton enfoncé dans le mur, avec, à l'autre bout, les menottes que VDB n'a presque jamais quittées. Tout laisse croire que la bande a filé d'ici précipitamment. Sans doute lors de l'arrestation de Bajrami.

Bientôt, Paul Vanden Boeynants viendra au Touquet, pour donner l'ultime confirmation de ce succès policier. L'un des ravisseurs de VDB est déjà arrêté. Reste à trouver les autres... Louis Tobback, le ministre de l'Intérieur, explique à la télévision hollandaise :

"Si après plusieurs difficultés rencontrées ces dernières années - l'enquête sur les tueurs du Brabant par exemple - les auteurs d'un rapt aussi spectaculaire que celui-ci ne sont pas démasqués et arrêtés, la crédibilité de la police aux yeux de l'opinion publique sera atteinte."

L'enjeu de la partie qui s'engage n'échappe à personne. Si les forces de l'ordre identifient tous les auteurs de l'enlèvement et les arrêtent, la Justice aura démontré la justesse de ses choix stratégiques. Si au contraire, les enquêteurs échouent, c'est la crédibilité du système qui sera menacée.

Un petit bout de ruban

Dès le début du mois de mars, la chasse aux ravisseurs présumés de VDB est lancée avec fureur. Le juge Jean-Pierre Collin vient d'être chargé de l'enquête et quasiment tous les dossiers d'instruction d'où émerge le nom d'Haemers lui sont confiés. L'homme est de taille à prendre tous ces dossiers en main. En traitant 'l'affaire Salik', le 'krach Van Wijck', le 'dossier de Bonvoisin-Raes'... il s'est forgé une réputation de juge travailleur, obstiné et rigoureux, ainsi qu'une image d'homme de caractère. On cite d'ailleurs régulièrement son nom dans la perspective d'une nomination à la Cour d'appel.

Jean-Pierre Collin a très vite sa petite idée sur la composition de la bande dans laquelle Haemers évolue. Dans de nombreuses planques du gang, on a relevé des empreintes. Partout où les ravisseurs sont passés, des témoins les ont remarqués... puis les ont reconnus dans les albums de photos de la police. Cinq hommes sont suspectés d'avoir participé au rapt et la presse en révèle les noms: Patrick Haemers, Philippe Lacroix, Marc Van Dam, Axel Zeyen et Basri Bajrami dont l'extradition vient d'être demandée aux autorités françaises. Haemers et Zeyen sont des amis d'enfance. Haemers et Lacroix ont fait la rencontre de Basri Bajrami après leur arrestation, en octobre 1986. Marc Van Dam serait entré plus tard dans ce groupe. Il est pilote d'avion et d'hélicoptère, et certains membres de la bande avaient songé à lui pour organiser l'évasion de Haemers 'par les airs'.

Gendarmes et policiers font désormais l'impossible pour dresser la liste des amis, et des familiers de ces cinq suspects. Rapidement, un cercle d'une vingtaine de personnes très proches de ce 'noyau' est déterminé. On en vient ensuite à estimer que la bande avait autour d'elle une cinquantaine de complices potentiels qui pouvaient être 'recrutés' au gré des nécessités.

Fin février-début mars, une première série de perquisitions est lancée aux Pays-Bas, dans l'entourage de Basri Bajrami et de son épouse Evelyne Braibant. Les policiers hollandais ont décidé de faire le maximum pour aider leurs collègues belges. Ils ont créé avec eux une 'task force' spéciale. Gage de la bonne volonté de ces policiers : tous les participants hollandais qui la composent sont obligés de connaître la langue française ! Mais cette débauche d'efforts n'apporte aucun élément nouveau.

Le juge Collin et les autres magistrats mêlés de près ou de loin à 'l'affaire Haemers' travaillent à toute vitesse. Régulièrement, ils participent à des réunions de travail, pour évaluer leurs progrès, dessiner leurs stratégies.

Peu après les perquisitions aux Pays-Bas, une de ces réunions est organisée pour discuter des résultats obtenus par les policiers français de l'OCRB après la perquisition d'Opio. Tout ce que les policiers avaient pu saisir dans la villa et dans le hangar où les meubles avaient été cachés, ils l'avaient saisi...

C'est ainsi qu'ils avaient emporté un ruban de machine à écrire et une carte de visite où figurait l'adresse d'un bon restaurant de Nice, 'La Madonette'. En trouvant la carte, les policiers français n'avaient pas hésité un instant et étaient partis interroger le patron du restaurant. Oui, il se souvenait très bien des Belges qui étaient venus passer le réveillon 88-89 chez lui. Oh, une soirée fantastique : champagne, caviar (l'addition était montée à environ 10.000 francs par couvert), orchestre, photographe... Photographe ? Déclat chez les policiers français... qui s'étaient rendus en un éclair chez le Niçois qui avait essayé de gagner un peu d'argent en fixant pour toujours sur une pellicule les fêtards de la Saint-Sylvestre. Oui, il avait encore les négatifs. Les policiers français avaient fait quelques tirages des photos des Belges, et les avaient envoyées à Bruxelles...

Autour de la table où les enquêteurs tentent de 'faire le point', les photos circulent de main en main. Sur l'une des photos, on peut voir Basri Bajrami, Philippe Lacroix, Corine Castier, Evelyne Braibant, Michèle Dewit, et au premier plan, à la même table, un couple d'inconnus. Le juge Collin prend la photo, y jette un oeil distrait... la regarde... l'examine puis bégaye : "Mais, mais... je le connais celui-là. C'est l'avocat Michel Vander Elst !" C'est la stupeur chez les autres participants à la réunion. Peu de temps après commence la surveillance de l'avocat qui avait de mauvais convives à 'sa' table de réveillon.

Le jeudi 23 mars, une nouvelle vague de perquisitions est déclenchée, en Belgique cette fois, dans l'entourage et chez les familiers de Haemers essentiellement. Michel Vander Elst, avocat d'affaires, conseiller et ami de Patrick Haemers, est placé sous mandat d'arrêt. Le juge Collin l'incolpe de prise d'otage, extorsion, faux et usage de faux, comme auteur ou co-auteur. Il restera en détention préventive pendant sept mois.

En fait, les enquêteurs se demandent si ce n'est pas tout simplement l'avocat qui a donné à Haemers l'idée d'enlever VDB et si ce n'est pas lui qui a renseigné la bande sur les habitudes de leur victime. Le cabinet de maître Michel Vander Elst est en effet installé au 12 de l'avenue Franklin Roosevelt... dans l'immeuble même où habite VDB. Les empreintes relevées dans l'appartement de la drève des Renards à Uccle, et qui n'avaient pas été identifiées jusque-là, sont attribuées à Michel Vander Elst. Et, pis que tout,

pendant l'enlèvement de VDB, 'on' a, à plusieurs reprises (et entre autres le soir même de l'enlèvement, vers 22 h 30) téléphoné à son cabinet depuis une cabine publique du Touquet. Michel Vander Elst nie cependant toute participation à l'enlèvement du Premier ministre et explique que son obligation de respecter le secret professionnel l'empêche de se défendre librement. N'a-t-il pas le droit d'avoir des contacts avec ses clients ?

Le mardi 11 avril, c'est encore l'OCRB qui procède à de nouvelles perquisitions, et entre autres dans un box pour voiture de la rue Gosselet, à Lille, loué par Philippe Lacroix. Joli succès : il y a, à l'intérieur du box, une Lancia Thema volée en octobre 1988 à un garagiste de Hoeilaert. Elle a été utilisée par la bande pour commettre plusieurs hold-up et sans doute - VDB croit reconnaître le toucher granuleux de ses fauteuils en cuir - transporter leur otage de sa prison du Touquet à Tournai. Dans la voiture : quatre gilets pare-balles, quatre cagoules, deux revolvers, deux mitraillettes, plusieurs fausses plaques d'immatriculation, des chargeurs, des munitions et des cartes routières. Encore un substantiel progrès d'enquête... qui ne livre cependant aucune piste pour retrouver la cache de Haemers et de ses complices. Les enquêteurs ont bien une idée. Ils songent à l'Amérique latine, pensent au Brésil, imaginent qu'à Rio... mais où, à Rio ?

Dix jours après la découverte de Lille, une nouvelle 'opération Mammoth' est déclenchée en France dans la région de Nice, et en Espagne sur la Costa del Sol. Une vingtaine de perquisitions sont effectuées à Marbella, Estepona et Fuengirola, et une douzaine de personnes sont interpellées. En fait, cette opération est dirigée contre une association de malfaiteurs évoluant en marge de la bande Haemers. Au cœur de cette organisation, si l'on en croit le substitut Van Lijsebeth, se trouve une femme 'de tempérament' : Simone Menin. Veuve d'un ancien parrain du milieu bruxellois, Michel Dewit, Simone Menin est également la belle-mère d'Axel Zeyen.

"Selon nous", dit le Parquet, "Simone Menin n'a jamais cessé de jouer le rôle de marraine d'une filière de trafic de chèques dont plusieurs membres ont été condamnés en mars dernier à Bruxelles. C'est un milieu où elle a la confiance de tous et où toutes les choses importantes passent par elle. Grâce à la collaboration des autorités espagnoles, nous venons de détruire cette organisation qui servait de base de repli et d'agence de voyages' à de nombreux fugitifs belges. Ils y trouvaient des faux papiers, des voitures volées, des chèques volés..."

Les policiers espagnols, rejoints par un collègue de la Brigade nationale et un gendarme belge de la BSR de Hal (qui enquête avec acharnement sur cette filière de trafic de chèques), ont même découvert le trésor du gang : un

hangar où l'on avait stocké quantité de documents d'identité vierges, faux ou volés, de sceaux, de machines à estampiller, de machines à écrire.

Une découverte utile... mais insignifiante à côté de ce qu'apprennent, en cette seconde quinzaine du mois de mai, les enquêteurs bruxellois. Le ruban saisi à Opio par l'OCRB 'a parlé'. Il vient de livrer un terrible secret : l'adresse où se cache Patrick Haemers. En examinant le ruban de cette machine millimètre par millimètre, on a pu reconstituer les lettres qui y avaient été frappées l'une après l'autre. Sur une portion du ruban, la boule de l'IBM avait 'gravé' : Alain Goffin (nda : l'un des noms d'emprunt de Patrick Haemers) - Condomínio Vivenda Do Bosquet 147 - Rio De Janeiro - Brazil. Le texte de la lettre, qui a également pu être reconstitué, évoquait diverses attaques de transport de fonds effectuées au cours des mois précédents par la bande de Haemers. Pas de doute : on venait de trouver l'adresse des fugitifs au Brésil !

La samba, c'est fini.

Le 20 mai, deux enquêteurs belges - le major Paul Van Thielen, du Bureau central de recherches (BCR) de la gendarmerie, et le maréchal des logis Rudy De Jonghe - prennent l'avion pour Rio. A leur descente d'avion ils sont accueillis par plusieurs membres de la police fédérale brésilienne et le consul belge à Rio qui, dès cet instant, ne va pas ménager ses efforts.

Belges et Brésiliens prennent bien vite la direction du Barra da tijuca, un quartier huppé des environs de Rio, pas très loin du circuit de Formule 1 de Jacarepagua où Haemers habite. Ou plutôt : où Haemers... habitait ! Terrible déception : le truand est déménagé depuis près de deux mois; Tyack et Haemers n'ont vécu ici que d'août 1987 à mars 1989. La petite maison d'un étage, à l'ombre d'un énorme building, est totalement vide. Il y a longtemps déjà que la famille Haemers ne se détend plus dans la petite piscine (quatre mètres sur cinq seulement) qui occupe quasiment tout le jardin à l'arrière de la maison.

Dans le quartier, quelques voisins reconnaissent indiscutablement Haemers et Tyack sur les photos qu'on leur présente. Lui n'avait pas changé de physionomie, mais elle s'était teint les cheveux en blanc. On se souvient bien d'elle, "qui est si belle et qui aime tant les chevaux. D'ailleurs, elle vient d'en acheter un pour monter avec son fils dans un ranch tout proche..." Soulagement : les Haemers n'ont pas quitté le pays. Sans doute même résident-ils encore dans le même quartier puisqu'ils ont un cheval au 'Fazenda Club

Marapendi', le luxueux centre sportif où le cavalier Nelson Pesa, le pilote Ayrton Senna et tout le jet set de Rio (y compris l'avocat Israel De Mello Rezende qui va défendre le couple au Brésil, et surtout leur demander beaucoup d'argent), viennent se détendre. Mais comment les retrouver et les arrêter sans risquer un bain de sang ou leur fuite ?

Le destin, prétendent-ils, va une fois de plus aider les enquêteurs. A cause d'une conversation téléphonique au cours de laquelle 'quelqu'un' parle trop fort à côté d'oreilles indiscrettes, le juge Jean-Pierre Collin apprend que le samedi 25 mars, vers 14 h à Bruxelles (9 h du matin à Rio), Patrick appellera son père depuis une cabine téléphonique proche de l'endroit où il se réfugie...

Pour les policiers brésiliens, tout devient simple. Des cabines téléphoniques permettant les contacts internationaux, il n'y en a qu'à deux endroits à Rio. Au coeur de la ville... et dans le grand centre commercial luxueux du Barra da tijuca, le 'Barra shopping center'. C'est sûrement là, dans le quartier où il habitait et où il réside encore sûrement, que Haemers ira téléphoner.

Une souricière est mise en place par la police brésilienne. Les gendarmes belges, appareil photo à la main, sont prêts à assister à l'arrestation. A 9 h pile, Haemers arrive sur le grand parking du 'shopping center' qui n'a rien à envier aux centres commerciaux de Zurich, Dusseldorf, Londres ou Paris. Avec son ami Zeyen, il emprunte un escalier roulant pour gagner les locaux de la Cetel (la Compagnie du téléphone brésilienne) qui se trouvent au sous-sol. Les gendarmes belges ont le coeur qui danse la lambada. Haemers, suivi de Zeyen, entre dans l'une des cabines. Une demi-douzaine de 'clients' leur sautent dessus subitement. Bras dans le dos, menottes aux poings : les deux suspects sont maîtrisés en une fraction de seconde. Van Thielen et De Jonghe prennent des photos de l'arrestation. Zeyen ne dit rien. Des larmes s'échappent des yeux d'Haemers qui remarque la présence des gendarmes belges et leur lance : "Comment m'avez-vous retrouvé ?" Les deux hommes n'étaient pas armés, ils vivaient à Rio dans une quiétude parfaite, à mille lieues de s'imaginer quel acharnement on mettait à les retrouver depuis plusieurs semaines.

Copacabana, le pain de sucre et la samba, c'est fini pour Haemers. Depuis deux ans au moins, le grand blond prenait ses quartiers d'hiver sous le tropique du Capricorne. Un mauvais coup en Belgique, des vacances à Rio, et ainsi de suite... Madame faisait du cheval dans un ranch, monsieur se refaisait une santé en comptant les grains de sable d'Ipanema. Le braqueur de camions de Securitas se croyait à l'abri sous le soleil. La police brésilienne vient de le mettre à l'ombre. Haemers se sentait tellement à l'aise

que depuis quelques semaines des proches négociaient pour lui des interviews avec des télévisions. Il fallait 60 millions pour qu'il s'explique avec des journalistes. Bientôt, il donnera ces interviews gratuitement, pour le simple plaisir de briser la monotonie de sa vie en cage dans un cul-de-basse-fosse brésilien.

L'embrouille

Sur le parking du 'Barra shopping center', on enfourne Haemers dans l'une des voitures de police qui sont là, et Zeyen dans une autre. Les gendarmes belges n'ont pas l'occasion de s'entretenir longtemps avec les truands : on les prie de prendre place dans un troisième véhicule. Lentement, la colonne s'ébranle. Tous les véhicules partent vers le centre de Rio, à une quarantaine de kilomètres, où se trouvent les locaux et la prison de la police fédérale.

En chemin, surprise, toutes les voitures de police s'arrêtent. Les gendarmes belges s'inquiètent. "Ne vous faites pas de souci", leur répond un officier de la police fédérale, "nous interrogeons les deux Belges pour découvrir leur adresse." D'interminables palabres sont en cours; on tient les gendarmes à l'écart. Après quelques dizaines de minutes, le calme revient. L'officier brésilien s'approche des gendarmes belges...

- On va vous reconduire à votre hôtel.
- Non, non, nous préférons rester avec vous.
- Ce n'est pas possible. Rentrez à votre hôtel.
- Qu'allez-vous faire maintenant avec les détenus ?
- Nous allons les amener dans nos locaux pour les interroger, mais vous ne pouvez pas assister à ces interrogatoires.
- Vous ont-ils donné l'adresse de leur maison ?
- Non, mais nous allons les questionner là-dessus. Dès que nous saurons quelque chose, nous vous téléphonerons et nous viendrons vous chercher à l'hôtel pour faire la perquisition avec nous.

Les deux gendarmes belges sont contraints, quasiment de force, à remonter dans leur véhicule. Leur chauffeur démarre, abandonne la colonne de police, et part les déposer à la pension de famille bon marché où ils ont élu domicile pour économiser l'argent du Royaume. Des heures d'une inquiétude croissante vont suivre pour Van Thielen et De Jonghe, qui ne cessent, dès 15 h, de téléphoner régulièrement à la police fédérale pour avoir des nouvelles. "Tout va bien. Rien de neuf", leur répond-on inlassablement.

En effet, 'tout va bien' pour les policiers brésiliens. Au bord de la route, dans la voiture, Haemers vient de leur proposer un marché. "Dans ma villa j'ai de l'argent. Je peux vous donner 25.000 dollars si vous me laissez filer, avec ma femme, mon fils et mon ami Axel." Les policiers marchandent. Un accord intervient sur la somme de 50.000 dollars. Haemers donne l'adresse de sa villa : Estrada do Caçambe, 126, Condomínio de Camorim, Jacarepagua.

Toujours à la queue leu leu, les voitures de police font demi-tour. Quelques kilomètres de routes bitumées, puis l'on arrive sur des chemins de terre qui s'enfoncent dans une épaisse forêt tropicale, à flanc de montagne. Soudain, la végétation s'éclaircit, le bitume revient. Les policiers empruntent une route privée, franchissent l'entrée du lotissement de Camorim, protégé par des gardes et s'arrêtent quelques centaines de mètres plus loin, aux premières maisons.

Apied, deux policiers franchissent les deux cents derniers mètres qui les séparent de la villa de Haemers. Ils entrent. Denise Tyack les 'accueille'. Ils expliquent à la jeune femme que son mari vient d'être arrêté. Qu'ils vont également l'arrêter, avec son fils... mais que Patrick Haemers a passé un marché avec eux. Tout l'argent qui est dans la maison - mentent-ils - en échange de la liberté. Tyack n'hésite pas longtemps : elle remet tout l'argent liquide qui est caché dans la villa, 70.000 dollars (au lieu des 50.000 convenus), aux policiers.

* * *

Alors que le voleur se laisse aimablement détrousser par les policiers brésiliens, une voiture se présente à l'entrée du lotissement. A son bord : Philippe Lacroix et une jeune femme blonde, son épouse Corinne Castier sans doute, qui viennent rejoindre les Haemers pour l'après-midi.

- Bonjour Monsieur Philippe, dit aimablement le gardien. Vous venez voir vos amis sans doute...

- Exactement, répond Lacroix, on vient profiter de la piscine.

- Vous allez être nombreux. Monsieur Goffin a déjà de la visite. La police, je crois...

Lacroix a compris. Sans rien dire, il relance le moteur de sa voiture. Demi-tour. Les pneus crissent. Quelques mètres plus haut, les policiers entendent la voiture qui démarre et ne s'en soucient pas. D'extrême justesse, Lacroix vient d'échapper à la prison.

Les poches pleines de dollars, les deux policiers, qui n'ont pas une seule fois montré leurs armes, reviennent aux voitures en compagnie de Denise Tyack et de Kevin. La femme et l'enfant sont placés dans l'un des véhicules; l'officier de la police fédérale rejoint Haemers.

"Désolés. Nous ne pouvons pas vous libérer maintenant", dit-il, "ce serait trop dangereux. Les gendarmes belges ont fait des photos de votre arrestation et trop de gens nous ont vus ici, avec votre femme et votre fils. Nous allons vous mettre en prison. Attendez un peu et nous arrangerons cela."

Haemers vient de se faire escroquer 70.000 dollars. Pendant trois ou quatre jours, il gardera l'espoir qu'un soir on laissera les clés sur la porte de sa cellule. Quand il aura compris, il s'ouvrira aux gendarmes, à son père et à quelques journalistes du mauvais tour qui lui a été joué. Chaque fois il priera ses interlocuteurs de ne rien dire. Parce qu'il garde un maigre espoir que les policiers tiendront leur parole, parce qu'il a peur, si l'affaire devient publique, que des policiers brésiliens viennent le tuer en prison pour faire disparaître un témoin gênant.

Les 70.000 dollars de la villa ne sont pas les seuls billets verts qu'on volera à Haemers sous les tropiques où 'tout est possible'. Sur un secrétaire du salon, il y avait des extraits de comptes bancaires montrant qu'Haemers avait déposé en Uruguay 100.000 dollars sur un compte de la Banco do Brasil et 127.000 dollars sur un compte de la City Bank. Ces deux comptes ont également été vidés dans les jours suivant l'arrestation de Haemers et de son épouse...

Evidemment, à Rio dans leur pension de famille, le major Van Thielen et le maréchal des logis De Jonghe, qui craignent le pire... ne peuvent imaginer quel tour pendable on vient de jouer à Haemers. En fin d'après-midi, le téléphone sonne. C'est la police fédérale de Rio qui annonce la bonne nouvelle : "Haemers vient de donner l'adresse de sa villa. On vient vous chercher et on y part."

La voiture de police arrive et emporte les deux gendarmes belges vers le lotissement de Jacarepagua. Sur place il y a déjà deux autres véhicules de police. Les policiers brésiliens procèdent à 'la' perquisition alors qu'en fait ils sont déjà venus ici à deux reprises : en début d'après-midi pour 'détrousser' les Haemers, et dans le courant de l'après-midi pour tout fouiller. Belges et Brésiliens, ce soir-là, ne découvrent rien dans la villa. Ni armes, ni explosifs... ni argent.

Chapitre V

TRISTES TROPIQUES

Doux pays de l'insouciance

Le 27 mai 1989, quand Patrick Haemers et Denise Tyack sont arrêtés par les 'fed's' - la police fédérale - de Rio, deux ans déjà se sont écoulés depuis que le couple a installé ses quartiers d'hiver, ou sa base de repli, en Amérique du Sud. En Uruguay et en Argentine d'abord, au Brésil ensuite. Tyack et son fils vivent là en permanence; une fois seulement, en deux ans, la mère et son fils sont rentrés en Europe. A Rio, les Haemers mènent délibérément une existence paisible et somme toute très commune, sans éclat, sans excès.

Pendant ces deux années, Patrick Haemers rejoint régulièrement sa femme et son fils pour des séjours de quelques semaines. Après la libération de VDB, il s'installe - pour longtemps espère-t-il - à Rio. Son but est maintenant de passer un maximum de temps avec son fils et sa femme. De profiter de leur compagnie. De vivre 'normalement' avec le petit Kevin. Dans la tête du truand et celle de son épouse, des rêves mélangés et contradictoires se bousculent. Un jour, ils s'imaginent qu'ils vont pouvoir s'installer à demeure au Brésil, vivre en rentiers des revenus de 'leur' argent, tout simplement. Un autre jour, ils se disent qu'ils finiront forcément par se faire prendre, que la vie de fugitif est intenable. Surtout avec Kevin, qui acceptera de moins en moins facilement de porter une fausse identité.

La vidéothèque du couple est pleine de cassettes d'amateur tournées des mois ou des années plus tôt, en Europe, pendant quelques moments de détente auprès des amis de Patrick Haemers en Belgique, ou de ceux de Denise Tyack en France, dans les environs d'Antibes. L'album de famille est parsemé de photos prises au cours de ces vacances ou de ces courtes visites. On y voit des tas d'images de Kevin, qui grandit devant l'appareil photo de son père. Il y en a même une où l'enfant est nu sur une peau de mouton, cajolé par un Patrick Haemers aux yeux ruisselants de tendresse. Des photos soigneusement collées dans des albums et sous lesquelles la maman a écrit, comme dans tous les albums de famille du monde, quelques

légendes pour mieux se souvenir demain.

En fait, Patrick Haemers mène une double existence. Une vie de famille extraordinairement banale d'un côté, une vie de bandit de grand chemin de l'autre. Deux univers qui ne communiquent entre eux que par le flux de l'argent.

La vie du couple à Rio est, certes, celle d'une famille aisée mais ce n'est pas une vie de luxe comme on l'a dépeinte dans certains journaux, en Belgique, au moment de l'arrestation.

La villa du Condomínio de Camorim possède trois chambres, ce qui permet aisément d'accueillir des amis en visite. Les Haemers y profitent d'une grande piscine près de laquelle ils passent les trois quarts de leur temps. Une vue paradisiaque sur la mer, un fabuleux jardin tropical et un gigantesque barbecue pour faire ripaille avec les amis achèvent de rendre l'endroit idyllique.

A l'intérieur de la villa, le mobilier est confortable, sans plus, et les bibelots n'ont rien de précieux. Une villa de luxe ? Sans doute, par rapport au niveau de vie moyen des Brésiliens. Mais le loyer que payent les Haemers n'est que de 15.000 francs belges par mois.

Les Haemers ont trois voitures : une jeep Chevrolet pour sillonner le pays et deux voitures de ville, dont une petite Fiat Uno, pour faire les courses. Cependant ils sortent rarement à Rio. Ils vont parfois au 'Barra shopping-center' pour acheter des vêtements et plus souvent au bruyant marché de fruits et légumes pour remplir le frigo. Le matin : un petit déjeuner en famille, pendant une bonne heure. L'après-midi : la piscine, une séance de bronzage, du jogging, et des jeux avec Kevin. Le soir, pas de dancing, pas de cinéma, pas de sorties où l'on jette l'argent par les fenêtres. Seulement, assez fréquemment, des repas entre amis, avec Zeyen, Lacroix et Van Dam, dans l'un de ces restaurants de Rio et des environs - c'est le 'Mister Zi' qu'ils préfèrent - où l'on mange si bien pour trois fois rien... parce que l'inflation n'a pas encore fait ses ravages. La vie des Haemers au Brésil s'écoule doucement : famille, farniente, sport et repas entre amis...

Finalement, les seuls éléments de luxe que les Haemers s'accordent sont la bonne école privée où le petit Kevin est inscrit; le cheval de Denise, qui participe à des concours et apprend l'équitation à son fils; les deux télévisions et le magnétoscope de Patrick Haemers; les leçons de pilotage d'ULM (les 'avions' ultra-légers motorisés) que le truand prend en compagnie de son ami Marc Van Dam sur un terrain d'aviation légère tout proche. Avec lui, il

pratique aussi un peu de parapente et part le plus souvent possible pêcher en haute mer.

L'autre versant de l'existence de Patrick Haemers, c'est ce qu'il appelle... le 'travail', ou les 'coups'. Pour quelques heures, quelques jours ou quelques semaines, il quitte alors son épouse et son fils et entre dans un autre univers. Un monde glacial, dur, insensible, qui fonctionne comme une mécanique.

“Moi, je m’occupe de moi.”

Pour bien comprendre cette extraordinaire dualité du personnage, il suffit sans doute de laisser parler Patrick Haemers et son épouse, de les écouter. Voici donc, mot pour mot, et presque intégralement, quelques-unes des longues conversations que nous avons eues avec Haemers et Tyack, dans les jours qui ont suivi leur arrestation.

Au moment de leur parution - et surtout de leur diffusion télévisée - ces interviews ont provoqué de vives polémiques en Belgique. On s'est insurgé contre le simple fait que des journalistes tendent ainsi leur micro à un truand. Aujourd'hui encore, nous voulons croire que l'intelligence des choses et des gens est plus forte que le confortable refus d'ouvrir les yeux sur ce qui dérange. Nous préférons livrer aux lecteurs des moyens de se forger une opinion et non juger à leur place.

La première de ces interviews, donc, s'est déroulée par téléphone, deux jours après l'arrestation d'Haemers...

- Je voudrais savoir si je peux m'entretenir avec vous une petite dizaine de minutes ?

- Oh oui. Ça me fait une petite balade.

La voix qui répond au téléphone est extrêmement calme, chaude, sereine. Durant cet entretien, elle ne se modifiera quasiment jamais. Pas même aux pires moments où l'on évoquera la mort de ceux qui ont péri sous les bombes de la bande.

- Vous pouvez me raconter d'abord comment vous vous êtes fait arrêter ?

- Oui, je peux expliquer ça. J'ai été samedi matin dans un endroit qui s'appelle le Barra shopping... le Barra shopping...

- Attendez : je vous signale honnêtement que je vous enregistre.

- Ah bon, alors je ne dois pas répéter. Bon, et bien, j'y ai été avec Axel Zeyen pour donner un coup de téléphone à mon père. Pour prendre des nouvelles de la famille. Je me suis fait arrêter immédiatement au téléphone. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Je crois que j'ai dû être trahi précédemment par le téléphone. Je n'ai pas d'appareil chez moi, j'appelais d'une cabine publique. Ils m'attendaient là. Ils me sont tombés dessus comme ça.

- Ça s'est bien passé ? Il n'y a pas eu de violences ?

- Non. Ils ont été hyper-corrects. Comme beaucoup de policiers belges ne le seraient pas. Surtout avec ma femme et mon fils. Après, chez moi, pendant une perquisition, ils se sont arrangés pour ne pas montrer d'arme à mon fils. La police fédérale a été vraiment très très bien. Maintenant... bon après... c'est tout simple hein. Moi je n'ai rien fait chez eux. Alors ils m'ont amené au département de police de Rio de Janeiro, et voilà.

- Vous aviez quand même porté de faux noms chez eux.

- Ah oui, je suis rentré avec des faux papiers. Forcément.

- Vous aviez quel faux nom ?

- Je m'appelais Alain... euh... Goffin. G, O, deux F, I, N.

- Le nom du dessinateur ? Vous l'avez choisi exprès ?

- Le dessinateur ? Il y a un Goffin qui...

-... oui, il y a un Goffin qui fait des bandes dessinées.

- Non, je ne savais pas. J'ai choisi ce nom dans un bottin de téléphone.

- Bon, maintenant c'est vrai que vous reconnaissez une série de hold-up ?

- Oui, c'est ça. Oui.

- Les Securitas, Verviers et le GMIC sur l'autoroute ?

- Non, le Securitas (nda : de Leerbeek, où un convoyeur a été froidement abattu d'une balle dans la bouche), c'est tout à fait faux. C'est pas moi qui l'ai fait, ni mes amis. J'ai fait Verviers. J'ai fait le GMIC sur l'autoroute, puis j'ai fait une série incroyable de postes, de banques et d'autres transports de fonds. Toute une série, d'ailleurs, de Securitas. Mais pas le Securitas où il y a eu mort d'homme.

- Vous savez qu'on a retrouvé des armes de Mendez dans votre coffre ?

- Ben oui, forcément. Parce que si Mendez est un trafiquant d'armes, moi je dois bien acheter mes armes quelque part. Donc, euh, je vais chez un gars. Je lui demande des armes. Il m'en trouve. Je les lui achète. Il se trouve que ça vient de chez Mendez.

- Vous saviez que les armes venaient de chez Mendez ?

- Non. Absolument pas. Je l'ai appris après, quand j'ai commencé à avoir des difficultés à trouver des armes. Alors j'ai demandé quoi et on m'a dit : "Bon, ben ça vient de chez lui".

- Est-ce que vous allez dire qui vous a donné ces armes ? Cela

permettrait de savoir qui a tué Mendez et éventuellement de retrouver les tueurs du Brabant.

- Non, non, non. Ça jamais. C'est exclu.

La question est importante. Haemers est en effet aujourd'hui l'un de ceux qui pourraient permettre à l'enquête sur les tueries du Brabant de faire des progrès substantiels. Mais sa réponse est tombée en une fraction de seconde, sans la moindre hésitation. Non, il ne dira rien. Il n'est pas une 'balance'.

- Vous n'avez rien à voir avec les tueries du Brabant ?

- Non. Je n'ai rien à voir avec ces saloperies-là. Je ne fais rien de politique. Je suis pour l'argent. Alors, si c'est pour de l'argent, c'est vraiment con. Moi, à mon avis, c'est politique. Bon, maintenant si c'est des voyous, c'est vraiment petit. Moi, je ne comprends pas ces histoires-là... Brabant wallon... Je ne m'occupe ni de gauche, ni de droite. Moi, je m'occupe de moi.

- Est-ce que vous avez fait une faute lors de votre arrestation ?

- Si j'ai fait une faute ? Ben, je ne sais pas, justement. C'est peut-être pas moi qui l'ai faite, la faute...

- A propos de l'enlèvement maintenant... Vous aviez choisi d'enlever VDB tout de suite, ou vous aviez choisi quelqu'un d'autre avant ?

- Non, non. Je l'ai choisi lui parce que... Vous savez que j'avais un avocat qui s'appelait Michel Vander Elst ?

- Oui.

- Bon. Dans le temps, j'allais souvent chez lui. Pour voir, pour placer du, enfin... pour... pour faire mes affaires quoi. Pour voir ce qui était légal, pas légal. Dans des domaines tout à fait légaux là hein.

- Oui, oui.

- Et bon, comme j'allais souvent chez lui, je savais que Vanden Boeynants habitait chez lui, dans cet immeuble. Et puis, ça m'est sorti de la tête. Et j'ai continué à faire ce que je faisais, jusqu'au jour du dernier hold-up sur l'autoroute. J'avais demandé au spécialiste de faire, de préparer, une mine qui faisait sauter les portes, pour ne pas faire exploser le camion. Et bon, il a raté son travail et après j'étais dégoûté. Parce que ça a fait trois morts... Bon, j'étais dégoûté de l'explosif. Je me suis dit : bon, maintenant, on va faire Vanden Boeynants. Les journaux ont parlé de sa fortune personnelle de deux milliards. Comme ça, c'est risqué, mais on n'est pas dans ce domaine-là. Comme ça c'est notre dernier coup, et on arrête avec cette histoire-là.

Patrick Haemers s'embrouille. Il explique, en somme, qu'il a décidé d'enlever VDB parce que l'attaque de Grand-Bigard s'était soldée par un drame, parce qu'il voulait en finir avec sa vie de truand. C'est évidemment impossible puisque VDB a été enlevé avant l'attaque du fourgon de la GMIC

et libéré après cette attaque...

- Mais, je ne comprends pas bien ? Parce que, le GMIC, ça s'est passé pendant que VDB était enlevé !

- Oui. Oui, si vous voulez. Oui, d'accord... Mais j'avais cette idée déjà hein. Je voulais faire les deux. De toute façon, j'étais dégoûté par ça. Celui-là, je l'ai fait parce qu'on est plusieurs hein.

- Oui...

- On est plusieurs et quand il y en a trois qui décident quelque chose, bon : le quatrième, il se plie. Alors bon voilà. J'ai participé à ce hold-up sans avoir particulièrement envie de le faire. Mais l'idée de Vanden Boeynants était déjà dans l'air.

- L'idée était déjà en l'air mais ce n'est pas vous qui avez décidé de le faire...

- Non, on décidait en commun.

- Et vous avez suivi...

- Non, non. Ça je ne dis pas non plus. On décide en commun ce qu'il y a à faire et la majorité l'emporte.

- Ici, on emploie tout le temps l'expression 'Haemers, le chef de la bande', ou 'Haemers, l'ennemi public'. Est-ce que dans votre bande il y avait un chef ?

- Non, non. Il n'y a aucun chef dans la bande. Il n'y a pas de sous-chef. Il y a Haemers, il y a Lacroix et puis il y a les autres.

Haemers ne ment probablement pas. Tout au long de cet entretien, et des suivants, il parle à la première personne, explique 'ses' choix, raconte comment 'il' organisait 'ses coups', comment 'il' sélectionnait 'ses' hommes de main. Il assume... prend beaucoup de choses sur lui, beaucoup trop ?

- Quand Bajrami a été arrêté, vous étiez encore en Belgique ?

- Euh... Je n'étais pas en Belgique, non. J'étais en France.

- Vous avez tout de suite su qu'il était arrêté ?

- J'ai tout de suite su qu'il était arrêté.

- Alors, comment ça s'est passé avec VDB ? C'était difficile. Ça avait l'air d'être dur d'après ce que VDB raconte. Pour lui en tout cas, et apparemment pour vous aussi.

- C'était dur pour lui surtout. Pour nous ça allait. Pour lui ça a été dur parce que... bon... il en a un petit peu rajouté. Ce n'est pas grave, c'est tout à fait naturel. Par exemple il n'était pas dans le noir hein. Il avait ses lunettes, il avait des piles et des piles de revues, de bouquins qu'on lui achetait. Les mémoires de Claudel qu'il adorait. De ceci, de cela. Enfin, il avait de la lecture et tout. Bon, maintenant, il était un fait qu'il était toujours dans une même pièce. Il pouvait prendre son bain; il pouvait se raser; il allait à la toilette; des trucs comme ça hein...

- Il avait un câble ?
- Un câble ? Euh... Oui ! Pour lui donner plus de mouvement, on lui avait attaché des menottes. Au bout de ces menottes : un câble fixé dans un mur.
- Vous avez entendu la conférence de presse à la radio ? Vous l'avez vue ?
- Non, je n'ai pas vu ça.
- Vous savez ce qu'il a raconté ? Vous l'avez peut-être lu ?
- J'ai lu ça dans les journaux et puis je me suis informé hein. En téléphonant en Belgique, pour savoir.
- Vous avez de l'admiration pour lui apparemment...
- Ah mais j'ai toujours aimé Paul Vanden Boeynants. Depuis que je suis en âge de comprendre un peu les choses de la politique. Je ne sais pas moi... 16 ans, 17 ans... Je ne sais pas trop pourquoi. C'est un personnage pour moi. Et euh... d'ailleurs si j'avais droit de vote, je voterais pour lui.
- Vous voteriez pour lui !
- Oui. Oui, parce qu'il est certainement pas pire qu'un autre. Et il mène bien ses affaires. Peut-être de tous les côtés hein... Et il a du courage, ce type. Et puis, il est très malin. Il est très malin.

Haemers est loin d'être un naïf. "Si j'avais le droit de vote, je voterais pour lui" est sans doute une petite phrase qu'il lance au journaliste, comme un politicien offre un 'effet' à la presse en sachant parfaitement qu'il donne un 'bon titre' à son interlocuteur. Plus tard, avec Denise Tyack, il cherche ouvertement des choses neuves à dire aux journalistes qui les interrogent, lâchant, au détour d'une phrase : "Oui, mais ça chérie, c'est pas un scoop; on l'a déjà dit. Attends..."

- Est-ce qu'il vous a roulé, vous pensez, avec la rançon ?
- Ben, écoutez, ce serait vache de dire oui. Je ne sais pas. Je ne sais pas.
- Vous aviez envie d'arrêter ? Vous avez craqué ? (...) Sur le dernier montant vous avez négocié...
- Ah oui, oui, c'est vrai qu'on demandait plus. Alors après, il a dit qu'il n'avait que 20 millions. Juste une maison qui lui restait avenue Paul Hy-mans...
- Oui...
- Alors après, il nous a demandé de le relâcher; qu'il nous apporterait l'argent lui-même. Alors on lui a demandé s'il n'était pas un peu fou...
- ... Oui...
- Alors après, petit à petit, on est monté de 20 à 40 , de 40 à... à 63 quoi. C'est ce qui me faisait peut-être penser que si je suis arrivé à 63, j'aurais peut-être pu arriver à 80 ou à 100. Bon, apparemment, je suis arrivé à 63.
- Est-ce que vous avez lâché parce qu'il était temps, parce que cela durait depuis assez longtemps ?

- J'ai pensé vraiment qu'il était temps. Malgré tout, c'est très dur de garder une personne. Parce que, bon, c'était plus facile de tuer Paul Vanden Boeynants...

- ... Oui...

- ... Ça c'est très facile hein. Mais, bon, on ne voulait pas tuer Paul Vanden Boeynants. On voulait le garder et le remettre chez lui à la maison. Ça, d'office. Donc on devait prendre un risque énorme en le gardant. Et c'est vrai que, semaine après semaine, on voyait que ce risque était énorme. Alors on a clôturé ce truc-là, pour que... pour que tout se passe bien, quoi.

- Vous étiez combien pour faire ça ?

- On était quatre.

- Vous savez que vous allez rentrer en Belgique. Vous avez envie de rentrer ?

- Ben, écoutez... euh... envie de rentrer... Ecoutez, dans un sens, non hein. Oui, j'ai envie de rentrer y vivre. Mais, oui, je préfère rentrer pour que ça se termine, parce que maintenant, je suis fatigué.

- Plus envie de continuer la vie de truand ?

- Non, non. Je suis fatigué. C'est terminé. Je vais payer ce que j'ai à payer, c'est-à-dire... euh, un gros paquet. Comme ça il me restera toujours quelque chose pour profiter plus tard de mon fils et de ma femme. Un petit peu encore.

- Vous avez combien d'économies ?

- J'ai plus d'économies. Ils m'ont tout pris.

- Qui ça, 'ils' ?

- Ils ont mes comptes en banque. Ils ont les papiers de mes versements de comptes en banque en Uruguay et, ici, j'avais 70.000 dollars qui ont été pris également.

- Deux comptes en banque en Uruguay ou plus ?

- Deux comptes en banque en Uruguay.

- C'est tout ce que vous aviez ? C'est tout ce qui vous restait ?

- Oui. C'est ce que j'avais de ma part. Maintenant, bon, il y a encore beaucoup d'argent en circulation. Mais pas à moi, quoi.

- Vous savez que vous allez sans doute passer en Cour d'assises ?

- Non. Je vais passer en Cour d'assises.

- Vous risquez la condamnation à mort, la perpétuité.

- Je vais avoir la perpétuité, au minimum.

Le ton ne change pas. Haemers est toujours aussi calme, serein, affectant une parfaite maîtrise de lui. Il tient énormément à se montrer fort, y compris avec lui-même.

- Ça vous fait quoi ?

- Ça fait... ben ça fait... ben... que je vais devoir faire au moins 15 ans,

16 ans, 17 ans de prison.

- Vous allez avoir envie de vous évader ?

- Non, je ne vais plus le faire pour ma femme et mon fils. Si je suis tout seul, oui. Mais pour eux, non. C'est terminé. Je l'ai fait une fois parce que j'estimais, pour une fois, que ça en valait la peine. Mais deux fois... Maintenant, j'ai profité de mon fils. Mon fils n'avait que deux ans et il était tout à fait inconscient de ces choses-là. Et je voulais profiter de mon fils aussi. Maintenant, il a quatre ans. Je me fais arrêter. Il comprend. Il souffre. Si je refais le coup d'une évasion, je dois les... Ou bien je pars tout seul - ce que j'ai pas envie parce que je les verrais plus jamais - ou je dois les emmener avec moi. Et alors je leur mène une vie impossible. C'est fini, ça. Je suis fatigué. Je suis fatigué, mais pas désespéré, pas sur les genoux hein ! J'ai un moral, j'ai un caractère et il restera toujours le même. Mais, je suis fatigué, c'est terminé. J'ai assez fait de dégâts comme ça.

- Et les morts, qu'est-ce que vous en pensez ?

- Je pense que c'est horrible. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise d'autre ? Je n'ai jamais tué quelqu'un de sang-froid. J'ai fait faire deux charges d'explosif et... La première, c'était vraiment de la faute du constructeur parce que cette charge avait été étudiée pour faire sauter les portes des gonds. On a étudié le coup avant. On a lu les articles qui étaient passés sur les blindés, les nouveaux blindés de la poste. Pour nous, il y avait du sable entre les deux parois métalliques de la porte. Maintenant, pourquoi il y avait de la frigolite entre les deux parois, euh, ça, je ne pouvais pas le savoir. Et j'ai tué une femme et un homme à cause de ça. La deuxième charge, j'avais demandé qu'elle soit moins forte. Elle était plus forte.

Deux... 'accidents'

L'autre interview se déroule deux jours plus tard, à Rio, dans les locaux de la police fédérale brésilienne. Haemers est habillé tout de blanc. Un pantalon de coton, un t-shirt léger. Denise Tyack est à ses côtés; elle porte un pantalon, une chemise en vichy et par-dessus une grosse veste en cuir qui la réchauffe pendant la nuit, mais qui l'étouffe pendant la journée. Pas question de s'en séparer, pourtant... on vole tellement de choses dans les prisons brésiliennes...

- Question : C'est une vie d'aventure que vous cherchiez ?

- Denise Tyack : Moi, j'ai vécu assez l'aventure quand j'étais toute jeune. J'ai toujours voyagé, depuis que je suis toute petite. J'ai jamais eu beaucoup d'attaches, dans aucun pays. J'ai toujours vécu l'aventure, alors quand on était ensemble on n'a pas cherché l'aventure. On a cherché le moyen

d'arriver... parce que lui aussi avait vécu l'aventure avant. Il en avait aussi assez. On a passé notre temps à essayer de vivre normalement. Aussi, il a des habitudes hein. Quand vous êtes habituée depuis toute jeune à... j'ai aussi une famille qui est aisée... l'habitude d'avoir une certaine forme de vie. D'avoir pu manger ce que vous vouliez. De pouvoir aller dans de bons restaurants. C'est très difficile. Regardez : je ne sais pas vous dire le prix du café, ni de rien. Pourtant, on a vécu un an avec très peu d'argent. On avait 25.000 dollars... parfois on descendait à 6.000 dollars... on n'avait plus d'argent...

Tyack s'exprime dans un français très correct, châtié, presque pincé. Le souvenir sans doute des bonnes écoles suisses où ses parents l'ont inscrite quand ils étaient encore unis. Elle a terriblement envie de parler, d'expliquer, et en même temps de séduire. Elle sourit sans cesse, se fait belle pour les photos. Son apparence compte beaucoup sans doute. Mais il y a quelque chose de baroque à ces fines mains, aux longs doigts bagués d'or, vernis de rouge... et prisonnières des bracelets nickelés de la police brésilienne.

- Q. : Et une vie 'en cavale', ça coûte cher...

- D.T. : Ça coûte très cher. Pour les faux papiers... mais la vie nous a coûté moins cher ici. Et si on avait connu le Brésil avant, on serait venus avant et mon mari aurait arrêté. (...) Sans doute qu'il aurait pu arrêter. (...)

- Q. : Il y a eu trois morts...

- D.T. : Oui... Mais ça... J'ai vécu avec lui ces moments-là. Ça a été dur. Ça a été très très très très dur. Il ne savait plus dormir. C'était vraiment l'enfer. Alors que c'était pas vraiment de sa faute. Il culpabilisait alors que c'était pas de sa faute. Parce que c'est pas lui qui a fait la charge. Alors bon, faut pas croire que... Moi non plus...

- Q. : Est-ce que c'est pour le 'fun' que tu as fait en même temps VDB et le GMIC ?

- D.T. : Tu n'as jamais fait une affaire pour t'amuser !

La question lui paraît saugrenue. Tyack a 'sorti ses griffes', elle répond pour Patrick.

- P.H. : J'ai fait ça parce que j'étais engagé là-dedans...

- D.T. : Non, mais tu ne l'as jamais fait par amusement, chéri !

- P.H. : Quand je devais monter sur un coup, ça ne me faisait pas plaisir. Je devais monter et j'essayais d'organiser pour le mieux. (...)

- Q. : A quel rythme tu faisais tes 'coups' ?

- P.H. : Quand j'étais tout le temps sur la Belgique ? Quelques fois trois par an, quelques fois dix. Ça dépendait...

- D.T. : Ça dépendait de combien ça rapportait...

- P.H. : Si je prenais 4 ou 5 millions, je remontais (nda : je recommençais)

immédiatement.

- Q. : Combien tu dépensais ?

- P.H. : Euh... et bien... M. Collin a fait des comptes. Il a fait de très bons comptes et il est tombé sur un chiffre de 500.000 francs par mois.

Haemers sourlit. Tyack également. Se rendent-ils vraiment compte ?

- D.T. : Ça va vite hein ! Parce que nous, on n'avait pas vu qu'on dépensait autant...

- P.H. : ... 500.000 francs par mois, et je faisais quand même un peu attention.

- Q. : Pourquoi tant ? Parce que tu as des goûts de luxe ou...

- P.H. : Non...

- D.T. : ... C'est parce que la cavale coûte cher.

- P.H. : Maintenant, je ne dépense pas ça. Maintenant, je dépense 120.000 francs par mois.

- D.T. : En vivant mieux. Ici, on dépensait très peu, en vivant beaucoup mieux. Le problème c'est que, notre idée de confort, et bien ça coûte très cher. On aime vivre en maison, on aime avoir de l'espace. Moi j'adore les chevaux. Lui adore bien manger, avoir une voiture confortable. Tout ça coûte une fortune, malheureusement. Si les mêmes choses étaient moins chères, eh bien... (...)

- Q. : C'est toi que VDB considérait comme le chef, celui qui tapait des mots très durs à la machine ?

- P.H. : Euh non. Moi, je ne tape pas à la machine.

- Q. : Tu dis ça parce qu'on a retrouvé des petits mots qui pourraient être embêtants pour toi ?

- P.H. : Absolument pas ! Qu'est ce qui pourrait être plus emmerdant que ma situation actuelle ? Parce qu'on menace - "attention, je vais te couper la tête" - et tout ? Ça fait partie du jeu, ça. Si tu ne fais pas peur à un otage, tu ne vas pas lui tirer des sous hein ! Si tu lui dis : "Si tu ne paies pas, on va devoir te relâcher"... alors il ne paie pas hein ! (...)

Haemers vient, pour la première fois, de perdre un peu son calme. Il a un ton plus agressif, provoquant, cynique. La conversation a basculé dans l'absurde. On parle 'd'affaires', de 'travail'. Les valeurs morales n'ont plus cours, ou plutôt, elles ont changé.

- Q. : Vous avez vu les conférences de presse de Christian Vanden Boeynants ?

- P.H. : Non, je ne les ai pas vues. J'ai juste lu les journaux.

- Q. : Quel effet ça t'a fait ?

- P.H. : Euh... Je dois dire franchement : pas grand-chose. C'est tout à

fait compréhensible qu'il soit comme ça. Si mon père était enlevé, j'agisrais de même. Mais, ce n'était pas ma préoccupation, quoi. J'étais là pour avoir une rançon de Vanden Boeynants. (...)

- Q.: Est-ce qu'il y a eu ce que l'on appelle le syndrome de Stockholm ?

- P.H. : Oui, j'ai lu ça. On se marrait bien; ça faisait de la lecture.

- D.T. : C'est quoi, ça, le 'syndrome de Stockholm' ?

- P.H.- Et bien, il y a un moment où... tu te prends dans les bras, tu sentimentalises... (nda : le 'syndrome de Stockholm' est un processus observé par les psychologues au cours des prises d'otages. C'est une sorte de sympathie mutuelle qui est censée se développer, avec le temps, entre otage et ravisseur)

- D.T. : Ah, d'accord.

- P.H. : Il est un fait que quand on vit longtemps avec la personne... On ne l'aurait pas relâché pour le syndrome de Stockholm. Mais, c'est un fait, le type, on voit qu'il est calme et tout. Ça ne sert à rien de maltraiter quelqu'un parce que c'est un otage, quoi.

- Q. : Tu m'as dis hier que cela aurait été plus facile de liquider VDB.

- P.H. : Ben oui. C'est toi qui m'as posé la question : "Est-ce qu'il vous est venu à l'idée de le tuer ?" Je réponds : "C'est plus facile de tuer un otage dès l'entrée." Parce qu'on ne doit pas le garder dans une maison. On prend moins de risques. Enfin, c'est pas mon optique d'une affaire. Une affaire ça doit être - je ne pourrai plus jamais le dire vu ce qui s'est passé avant - mais... C'est un de mes plus grands plaisirs : qu'une affaire soit bien, que ce soient des coups tout beaux, quoi. (...) Le coup des Brigades socialistes révolutionnaires par exemple. Ça nous a bien fait rigoler. On a monté ça uniquement pour occuper les flics pendant un temps. Pour détourner leur attention.

- Q. : Est-ce que tu as toujours fait gaffe à ne pas mêler ta femme à tes affaires ?

- P.H. : Moi, je ne veux pas mêler ma femme. Ma femme est au courant, forcément : elle vit avec moi. Mais je ne veux pas mêler ma femme à mes affaires. Parce que justement, je veux préserver... j'ai un enfant.

- D.T. : Je n'ai pas envie de m'y mêler non plus.

- P.H. : Et on est assez d'hommes comme ça pour faire nos affaires. Pourquoi on aurait besoin d'une femme en plus ?

"J'ai jamais pleuré de ma vie !"

Une semaine après son arrestation, Patrick Haemers est interrogé une nouvelle fois par Katryn Brahy, l'envoyée spéciale de RTL à Rio. On reprend les sujets abordés dans les interviews précédentes : l'argent, les coups, la famille, l'avenir... Mais quelques réponses surprenantes vont venir...

- Denise Tyack : Vous tombez mal. On est de mauvaise humeur là. On vient d'apprendre qu'on a complètement cambriolé la maison. Je n'ai plus un vêtement à me mettre, plus rien du tout. On n'a plus d'argent, plus de vêtements. On a pris tous les vêtements de mon fils (nda : l'enfant a été accueilli pendant quelques jours par le Consul de Belgique, avant qu'Achille, le père de Patrick Haemers, en prenne la charge). Ça ne fait pas plaisir. Je ne sais pas si ça vous est arrivé, déjà, de vous retrouver comme ça, sans rien. Même pas un deuxième slip, quoi. Juste ce que vous avez sur vous...

- Q. : C'est pas marrant de se faire dévaliser ?

- D.T. : Oui, mais on n'a jamais dévalisé les gens de toute façon hein ! Mon mari n'a jamais fait ça, quoi. Alors on n'est pas très contents... Mais ça mis à part, ça va. (...)

Tyack est furieuse et elle le montre. Elle tire la gueule, serre les poings, pince la bouche, bombe le torse. Pas marrant de se faire dévaliser ? Elle comprend tout de suite l'ironie et répond dans la foulée qu'en somme, 'ces choses-la', eux, ils ne les ont jamais faites. Comme si voler aux riches (les banques, les postes, les transporteurs de fonds...) c'était moins moche que de détrousser les 'pauvres'. Haemers, lui, sourit. Il a déjà compris que l'interview change de style, qu'on va faire de la psychologie appliquée...

- Q. : Est-ce que vous avez pleuré quand vous avez vu les enquêteurs belges ?

- P. H. : J'ai jamais pleuré de ma vie.

- Q. : C'est pas vrai...

- P.H. : Si c'est vrai. C'est pas encore un flic qui m'a fait pleurer dans ma vie. C'est pas demain que ça va commencer.

Le truand serre les mâchoires, plisse les yeux, lance des regards méchants.

- Q. : Et vous n'avez jamais pleuré dans votre vie ? C'est vrai ça ?

- P.H. : Si. Ça m'est arrivé de pleurer. Ça m'est arrivé. Mais je ne me souviens plus pour quoi.

- Q. : Est-ce que vous pouvez expliquer comment vous passiez vos journées ici ?

- P.H. : Oui. Je m'occupais de ma femme et de mon fils. C'est tout. De toute la sainte journée. Du matin au soir, du soir au matin.

- Q. : Vous aviez des passions, des activités particulières...

- P.H. : Oh, j'aime la pêche... Je me suis aussi adonné à l'avion, au parachutisme...

- Q. : L'ULM aussi ?

- P.H. : L'ULM aussi.

- Q. : Pourquoi particulièrement l'ULM ?

- P.H. : Pourquoi particulièrement l'avion ? Pourquoi particulièrement la pêche ? Faut s'occuper, faire un sport. C'est assez excitant d'être en l'air. Que ce soit en avion ou en hélicoptère... L'hélicoptère c'est bien aussi. Très bien l'hélicoptère...

Sourires complices. Tout est dans le non-dit. Interviewers et interviewés jouent au chat et à la souris. Tout le monde sait que Van Dam était à Rio, que ses passions sont l'avion, l'hélico et l'ULM... mais personne ne le dit.

- Q. : Vous avez expliqué que c'est pour votre femme, votre fils, que vous faisiez tous ces coups. Est-ce que vous vous rendez compte que, en fait, pour ça, vous avez détruit d'autres familles ?

- P.H. : Euh... Oûi. Vous faites allusion aux fourgons... Oûi. Je m'en rends compte.

- Q. : Et alors, ça vous empêche de dormir ?

- P.H. : De dormir, non. Mais ça ne m'empêche pas d'y penser.

- Q. : Ça ne vous a pas empêché d'agir...

- P.H. : Ça ne m'a pas empêché d'agir. Je l'ai fait. Je ne pensais pas tuer quand je l'ai fait. Et ils sont morts. Comme je l'ai déjà dit, on ne revient pas en arrière. Quand c'est fait, c'est fait. Il est trop tard. Il est impossible de réparer. De quelque manière que ce soit, de toute façon...

Haemers est logique jusqu'à l'absurde. Ces déclarations ont choqué la Belgique. On y a vu la froideur, l'absence de coeur, du tueur. Impossible d'arracher à Haemers le moindre mot d'excuse, la moindre parole demandant le pardon. Le pardon, ça sert à quoi ? L'irréparable est commis et il n'y changera rien. Pas même avec un mot d'excuse. Alors il ne demandera pas pardon. D'autant - et il le dit déjà - qu'on ne lui pardonnera rien.

- Q. : Vous croyez que vous allez bien vous défendre ?

- P.H. : Je n'ai pas à me défendre. J'ai à expliquer les faits. Et puis on me condamnera... on me donnera ce qu'on aura à me donner, et puis c'est tout.

- Q. : Si un jour votre fils verse aussi dans la délinquance, qu'est-ce que vous allez lui dire ?

- P.H. : Ben, je lui dirai d'arrêter ça, vite fait bien fait. Je lui donnerai quelques exemples... Mais quand quelqu'un a décidé quelque chose très fort, est-ce que c'est un problème psychologique ? Pourquoi il commence la délinquance ? C'est les parents qui l'ont mal élevé ? C'est parce qu'il a ça dans le sang ? Ou bien il a fait de mauvaises rencontres ? Une fois que quelqu'un a décidé de faire quelque chose, qu'est-ce qu'il faut faire pour l'en empêcher ? Il faut l'attacher, il faut le tuer ? Non ! Alors ? J'espère que s'il commence dans la délinquance, il se rendra vite compte qu'il doit changer

de route. C'est tout ce que j'espère.

Et si c'était un peu de lui qu'Haemers, par inadvertance, venait de parler ?

- Q. : Pour vous, c'est fait ?

- P.H. : Pour moi, euh, jusqu'à présent c'est fait. Ça dépend comment on va se comporter avec ma famille. Je le dis maintenant clairement parce que... On me veut moi. On veut d'autres personnes qui sont encore fugitives. On veut nous faire payer. Très bien. Très normal, d'ailleurs. Pour ça, j'applaudis, je ferais pareil. Mais si on y va un peu trop fort avec ma famille - après on va dire que je fais des menaces - il est possible que je change d'avis.

- Q. : Ce sont des menaces.

- P.H. : Hein ?

- Q. : Ce sont des menaces.

- P.H. : Ah ! Eh bien, ce sont des menaces.

- Q. : Concrètement, qu'est ce que ça veut dire ?

- P.H. : Vous savez, je ne dévoile pas mes plans tout de suite, hein. Tant que je suis vivant, je peux faire des tas de choses.

Le 'hein !' n'était qu'un moyen de gagner du temps, de réfléchir. Haemers pense à long terme. Il sait déjà que s'il rentre en Belgique, on sera tenté de laisser son épouse en prison. Son épouse, son fils, ce sont ses dernières bouées de sauvetage. On n'y touchera pas. Fièrement, même menottes au poing, il menace.

En septembre 1990, seize mois après son arrestation, Denise Tyack était encore et toujours en détention préventive à la prison de Forest. Quatre fois déjà, la Chambre du Conseil avait décidé de la remettre en liberté, mais la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bruxelles avait invalidé ces décisions, sur appel du Parquet. Le ministère public expliquait cette volonté de laisser Denise Tyack en prison jusqu'au procès par le 'danger social' que cette femme représenterait : "Cette femme est capable de tout. Elle l'a déjà démontré, en participant à l'évasion de son mari. Si on devait la remettre en liberté, elle serait capable de recommencer." - -

Patrick Haemers, rendu furieux par la prolongation de la détention préventive de sa femme et par ses propres conditions de détention, extrêmement dures, refusait, lui, de dire encore un seul mot aux enquêteurs.

Achille désespéré

Après la découverte de la villa du Touquet et l'arrestation de Bajrami, le nom du fils d'Achille Haemers était sur toutes les lèvres, dans tous les journaux. Achille Haemers était "monté au créneau." Il avait longuement et patiemment défendu son fils devant toute la presse.

"J'ai beaucoup réfléchi à tout ce que l'on dit de mon fils", avait-il expliqué. "Si Patrick est un véritable tueur, qui a une trentaine de morts sur la conscience, qui tue de sang-froid... alors il n'a rien à voir avec l'enlèvement de VDB. Parce que ce rapt a été conçu de façon extrêmement prudente pour ne mettre à aucun prix la vie de VDB en danger. Selon moi, cependant, mon fils n'est pas un tueur, un homme à l'instinct de mort. Cela ne veut pas dire qu'il a enlevé VDB. Il reste une autre possibilité : qu'il se soit laissé utiliser pour une partie de l'enlèvement."

"Personnellement", avait-il ajouté, "je trouve qu'un enlèvement est une action crapuleuse. C'est quelque chose que je ne pourrai jamais accepter. Crasseux. Ce n'est pas seulement un drame pour la personne qui est enlevée; pour la famille et les amis de VDB, la tension a également dû être insupportable. Non, des gens qui font cela, je ne peux pas les défendre. Et s'il devait apparaître que mon fils est mêlé à cette affaire, alors, il entrerait dans le cercle des gens que je ne peux défendre. Patrick aime gagner de l'argent facilement, c'est vrai. Mais je connais sa nature, son caractère. Jusqu'à preuve du contraire, pour moi, il n'est pas capable de faire du mal à quelqu'un, de commettre un enlèvement ou de tuer de sang-froid. Je n'ose penser qu'il puisse en être ainsi. Il n'est pas un demi-fou, il n'est pas né avec l'instinct de mort. Je ne peux l'admettre et je ne veux l'admettre... Si pourtant on en dépose les preuves sous mon nez... alors, mon fils sera mort pour moi. Alors, je ferai une croix sur son existence. (...) Je ne l'aiderai certainement plus, ni avec un avocat, ni avec de l'argent, je ne ferai plus rien pour lui. Ce serait le dernier et le plus grand drame. La déception de mon existence."

Trois jours après l'arrestation de leur fils et de leur belle-fille, Achille Haemers et son épouse arrivent à Rio. Ils s'installent dans la même pension de famille que le major de gendarmerie Paul Van Thielen et le maréchal des logis Rudy De Jonghe. Achille Haemers est décomposé. Il ne comprend plus ce qui lui arrive, il ne sait que faire. Ses premiers soucis seront de retrouver le petit Kevin, puis de régler une série de 'problèmes d'intendance' : s'occuper de la villa, tenter de récupérer ce qui y a été volé, trouver des vêtements pour Denise et Patrick, préparer une défense avec l'avocat brésilien.

Achille Haemers ne veut plus accorder d'interview, mais il accepte de nous rencontrer pendant une soirée. Il tonne d'abord contre ceux qui le punissent trop tôt et à la place de son fils. On lui a bloqué ses comptes en banque, ses lignes de crédit sont gelées, ses cartes de crédit également. Pour venir à Rio, il a dû, d'urgence, emprunter de l'argent liquide à ses amis, ses vrais amis. Son fils avoue tout, le rapt de VDB, les attaques de fourgons, les morts 'par accident' ? C'est vrai. Et il ne comprend pas. Il n'a rien à en dire.

Il s'interroge enfin sur le passé. Il cherche dans le temps ce qui a fait de Patrick un malfaiteur. Il se dit que c'est sans doute de sa faute. Sa société s'appelle 'Montex', et cela veut dire 'Monter par le textile'. Monter dans l'échelle sociale. C'était son but, son obsession. Il y a travaillé dur, sans compter... Se soucier de sa famille, pour lui, c'était surtout se soucier de lui fournir assez d'argent pour que chacun vive dans le confort. Ce n'était pas de partager de l'affection ou de la tendresse. A table, on respectait les bonnes manières, et on parlait d'argent, de nouveaux contrats, de nouvelles affaires, d'argent de poche. C'était peut-être ça, son erreur avec Patrick. Plus tard, il y eut cette taverne - le 'Happy Few' - qu'Achille Haemers exploita pendant quelques mois. Une autre erreur, constate-t-il des années plus tard. Il voulait en faire quelque chose de bien, de chic mais ce n'était pas 'sa voie'. Et c'est peut-être là que Patrick a enrichi son cercle de mauvaises fréquentations...

C'est en sortant du 'Happy Few', un soir, que Patrick Haemers a fait sa première 'connerie'. Il avait à peine plus de vingt ans. Avec un ami, il a pris dans sa voiture une barmaid, une entraîneuse, de l'avenue Louise. A trois, ils ont pris le chemin des étangs de Woluwé. Là, les deux hommes ont refusé de payer la prostituée et l'ont forcée à faire l'amour avec eux. Elle a déposé plainte... chez Jean-Philippe Elise, qui était alors gendarme et qui était à mille lieues de se douter que des années plus tard, quand il serait 'péjiste' à la Brigade nationale, il se retrouverait face à face avec ce jeune homme Viol en groupe. Patrick Haemers a été condamné à trois ans de prison; il en a purgé quatorze mois. Il a gardé une solide amertume de cette condamnation qu'il jugeait injuste - Achille Haemers dit encore aujourd'hui : "Ce n'était pas un viol" - ainsi que pas mal de nouveaux amis rencontrés au préau de la prison.

Lentement et inexorablement, Patrick Haemers a alors glissé dans la délinquance. Le 'blouson doré' de Woluwé et de l'avenue Louise qui avait été passeur (d'or, d'argent et de diamants) pour des 'clients privés' a fait son premier 'coup' : une attaque de banque, en 1981 à Deerlijk, près de Courtrai. Au procès, Achille a expliqué que ce soir-là, il a compris trop tard la bêtise que son fils allait commettre. Il a poursuivi Patrick en voiture, mais il est arrivé

trop tard. Il a juste eu le temps, le 'coup' accompli, de prendre son gosse et l'argent du butin dans son véhicule et de rentrer chez lui. Pour réfléchir. Mais la police est arrivée. Patrick a été condamné à deux ans de prison, et son père acquitté en première instance fut condamné pour recel en appel.

Aujourd'hui, à Rio, Achille Haemers noie son passé dans un océan de regrets. Mais il a oublié ses rudes paroles d'il y a quelques semaines. Il va tout faire pour aider son fils encore une fois. Il boit une dernière bière. Sa femme le presse, à nouveau, de venir dormir, d'arrêter de causer.

"Moi ? Mais j'ai rien fait !"

Les déclarations de Patrick Haemers au lendemain de son arrestation ont tous les accents de la sincérité. Elles sont sans doute incomplètes, imprécises ou parfois inexactes... mais elles nous paraissent largement vraies. D'abord parce qu'elles sont terribles, provocantes, choquantes. Aurait-il pu inventer tout cela ?

Cependant, au fil du temps, le discours du truand détenu au Brésil va considérablement se modifier. D'interviews en interrogatoires, il reconnaît de moins en moins de choses. Il explique que ses premiers aveux devant la presse lui ont été dictés par un gendarme belge. Sur un mode nouveau, il relance la piste de la 'BSR'.

Remis des émotions de son arrestation, confronté au débat judiciaire sur son extradition, Haemers a en fait compris qu'il lui reste une carte à jouer. Il nie tous les délits de droit commun dont on l'accuse et pour lesquels on pourrait le condamner; il avoue ce qui est évident - sa participation au rapt de VDB - mais il en fait un délit politique pour lequel on ne pourrait plus l'extrader. Une grosse bataille de procédure s'engage...

En mai 89, six mois après son arrestation, Haemers déclare à Raf Sauviller, de l'hebdomadaire flamand 'Panorama' que ses aveux lui ont été arrachés par le major Paul Van Thielen, du Bureau central de renseignements (BCR) de la gendarmerie.

Haemers a aussi réfléchi sur sa vie, sur son avenir. Il confie à Raf Sauviller : "Je ne veux pas passer 30 ans de ma vie en prison. Je ne suis pas un mouton. Si je dois passer devant un juge en Belgique, ils trouveront bien quelque chose pour me condamner. Mais je ne passerai pas 20 ans de ma vie au trou. J'attraperai un revolver..."

Chapitre VI

LE SUSPENSE SE PROLONGE

Quelques semaines de patience ?

A Rio, Haemers Tyack et Zeyen accordent aimablement leur temps aux nombreux journalistes qui affluent pour les interroger et le 'grand blond' avoue qu'il a bien enlevé VDB 'pour de l'argent'. A Bruxelles, le juge Collin et le substitut Van Lijsebeth peuvent enfin souffler. Chez les gendarmes et les policiers judiciaires, l'ambiance est même quasiment euphorique : encore quelques semaines de patience, pense-t-on, et Haemers sera dans une cellule de prison belge.

Excès d'optimisme ? Peut-être. Au Brésil, le Major Van Thielen et le maréchal des logis De Jonghe, qui ont assisté à l'arrestation du truand, s'inquiètent de plus en plus. Ils ont l'impression que tout ce qui pouvait mal tourner après cette arrestation... a mal tourné. Les deux gendarmes belges espéraient pouvoir interroger les suspects, ou converser avec eux. Ils ont à peine le droit de les voir, et encore moins celui de les interroger : les policiers brésiliens respectent scrupuleusement leurs lois.

Les deux gendarmes sont cependant fiers et heureux. Compte tenu des conditions de travail - une vraie course contre la montre - qui leur ont été imposées depuis quelques jours, l'arrestation de Haemers, Tyack et Zeyen est un vrai succès. En avril et en mai, le juge Collin et le substitut Van Lijsebeth disposaient déjà d'informations fragmentaires sur l'endroit où devait se cacher Haemers. Patiemment, ils assemblaient les pièces du puzzle, mais ils n'avaient toujours rien de concret, rien d'utilisable.

Le juge et le substitut n'ont en fait découvert l'adresse - 'une' adresse - de Haemers à Rio qu'endéans la seconde quinzaine du mois de mai. Dès cet instant, les deux hommes ont trépigné d'impatience; ils ne voulaient pas laisser au fugitif la chance de vivre libre une seule minute 'superflue'. Van Lijsebeth avait contacté immédiatement des responsables brésiliens. Ils lui avaient expliqué que, selon eux, les mandats d'arrêt internationaux déjà lancés contre les suspects par le canal d'Interpol n'étaient pas suffisants. Si

la Belgique souhaitait que la police fédérale du Brésil arrête Haemers, Tyack et Zeyen, les Brésiliens devaient d'abord avoir les mandats signés par le juge belge sous les yeux.

Le juge Collin se met donc à la tâche. L'essentiel des mandats d'arrêt qu'il doit faire parvenir aux Brésiliens est déjà rédigé, mais le juge veut être complet et ne rien oublier. Il veut apporter des précisions à ses mandats d'arrêt, y faire des ajouts. Et tout doit arriver au plus vite au Brésil, traduit en portugais ! Une vraie gageure, qui met le juge, le substitut, les gendarmes, les policiers et une traductrice aux 'travaux forcés' pendant plusieurs jours et qui implique quelques tours de passe-passe. Mais enfin, ils y parviennent.

Dans les 'mandats d'arrêt internationaux en vue d'extradition' que Van Thielen et De Jonghe apportent aux Brésiliens sont reprises une série d'inculpations qui avaient déjà été signifiées à Haemers avant son évasion. Ils se rapportent entre autres à :

- l'assaut d'un fourgon des postes à Neufville (20 août 1984)
- l'attaque d'un autre véhicule postal à Wilslele (1er mars 1985)
- un hold-up sur un troisième fourgon des postes à Neufville (20 mai 1985)
- une tentative de vol sur un fourgon postal à Casteau (1er octobre 1985)
- une attaque à l'explosif contre un fourgon postal à Ensival (4 novembre 1985) où deux postiers perdent la vie et un troisième est grièvement blessé
- un hold-up sur un véhicule blindé de Securitas à Drogenbos (17 mars 1986)
- une attaque sur un transport de fonds de Securitas à Leerbeek (17 juillet 1986) au cours de laquelle le chauffeur Georges Vindevogel est abattu de sang-froid
- l'assaut d'un autre fourgon de Securitas à Wezembeek-Oppeem (17 septembre 1986)
- l'attaque d'un véhicule blindé de Securitas à Evere (28 mars 1986).

Le juge a ajouté à cette liste des faits récents : l'enlèvement de VDB pour Haemers et Zeyen; l'attaque du fourgon de la GMIC à Grand-Bigard pour Haemers, Zeyen et Tyack; l'attaque du fourgon cellulaire qui transportait Haemers le 13 août 1989 pour Tyack qui est suspectée de faux et usage de faux, recel, vol, vol à main armée et association de malfaiteurs, "comme auteur ou co-auteur".

Jean-Pierre Collin conclut le document qu'il fait livrer aux autorités brésiliennes par une longue série de vols de voitures et de falsifications de documents officiels grâce auxquels les truands ont loué des garages où ils

cachaient leurs véhicules et leurs armes. Il fait enfin remarquer à ses collègues brésiliens que Haemers, après son arrestation à Rio de Janeiro, a reconnu devant de nombreux journalistes être l'auteur depuis 1979 "de dizaines de hold-up, peut-être une cinquantaine, et d'une incroyable série d'attaques de banques et de postes."

Les Brésiliens interprètent cette première notification de mandats d'arrêt par le juge comme une demande d'extradition officielle et ouvrent la procédure qui les concerne. Dans les milieux judiciaires bruxellois, on se dit confiant sur la suite des événements : il existe une convention d'extradition entre le Brésil et la Belgique et elle devrait être pleinement applicable pour les faits reprochés à Haemers, Tyack et Zeyen.

Désormais, le dossier des trois suspects sera traité au Brésil par la Haute Cour fédérale. Un juge de cette Cour examinera d'abord si la demande d'extradition présentée par la Belgique est recevable. Il s'inquiétera ensuite de savoir si les moyens de preuve sur lesquels le juge belge fonde sa conviction sont lourds et sérieux. A cet effet, il interrogera les suspects.

Son travail accompli, le juge transmettra alors le dossier au Procureur général de la République du Brésil. Se fondant sur la requête belge et sur le dossier constitué par le juge brésilien, le Procureur général donnera ensuite à la Haute Cour un avis positif ou négatif sur la demande d'extradition. C'est finalement cette Haute Cour, présidée par le juge Octavio Galotti, qui rendra, collégialement, un avis définitif. Si la Haute Cour, par la voix du juge Galotti, se déclare favorable à l'extradition des trois suspects, les représentants de la Belgique au Brésil n'en seront pas encore au bout de leurs peines. Une extradition de suspect est un 'acte de gouvernement à gouvernement'. En d'autres termes, le gouvernement brésilien devra, dans une phase ultime et quasiment automatique, concrétiser l'avis de la Haute Cour par une décision 'politique'. Celle-ci sera enfin notifiée à l'ambassadeur de Belgique au Brésil par le ministre brésilien des Affaires étrangères.

Le 7 juin 1989, alors que toute cette procédure est lancée, le juge Collin envoie au Brésil une série complémentaire de mandats d'arrêts extraditionnels. Dans cette nouvelle série, le juge répète les inculpations figurant dans son premier document, les détaille et les étaye par de nouveaux éléments. La série de hold-up pour lesquels Patrick Haemers est suspecté est élargie : on y ajoute une attaque sur la poste centrale de Herstal (le 2 novembre 1983) au cours de laquelle 28 personnes avaient été séquestrées et qui avait rapporté un butin de 9.480.000 francs à ses auteurs.

Ce 'complément' au mandat d'arrêt original suit, lui, une voie de

transmission officielle et normale. Le 12 juin, ce texte est transmis du Parquet de première instance au Parquet général. Le Parquet général l'envoie au Ministère de la Justice. Par valise diplomatique et via l'ambassade de Belgique au Brésil, le document arrive enfin au ministre brésilien de la Justice. Les choses progressent. Les magistrats bruxellois ont l'âme sereine : d'une part les Brésiliens traiteront l'affaire correctement et dans le respect des droits de la défense, d'autre part les trois suspects n'ont apparemment pas l'intention de s'opposer à leur extradition. Haemers est fatigué; il dit qu'il veut rentrer en Belgique.

Voleur volé

Quelques semaines après l'arrestation du trio de Rio, Hans Deridder du quotidien 'Het Nieuwsblad' révèle, à Bruxelles, que Haemers accuse la police brésilienne de lui avoir volé 120.000 dollars (5 millions de francs) le jour de son arrestation. La police fédérale et la justice brésilienne n'apprécient pas ce remue-ménage. Les Belges non plus. Au Parquet de Bruxelles, on prend la nouvelle avec la plus grande inquiétude... et on le fait très clairement savoir, par les canaux diplomatiques, aux autorités brésiliennes. Dans les trois jours qui suivent, les Brésiliens décident de faire déménager le trio de leur confortable mais peu sûre prison de Rio vers les cellules de haute sécurité de Recife.

Le vendredi 16 juin, c'est de Rio qu'arrive une surprenante nouvelle. Le juge Collin retient son souffle : l'avocat Israel De Mello Rezende vient de déclarer qu'un juge brésilien se prépare à libérer Denise Tyack. En réalité, l'avocat a seulement introduit une procédure en référé dans le but de faire libérer sa cliente. Très vite, sa demande est repoussée par le tribunal. Une fois de plus, Israel De Mello Rezende a vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Haemers, entre-temps, se lasse de la vie en prison au Brésil. Il demande à son avocat de faire accélérer la procédure d'extradition vers la Belgique. Me De Mello s'en va frapper à la porte de l'ambassade de Belgique avec ce message. Fort aimablement, on lui répond que la procédure est lancée, qu'elle ne peut en principe être arrêtée et modifiée, que "la Belgique respectera les exigences de la loi brésilienne."

Une semaine plus tard, le 22 juin, l'avocat d'Haemers envoie un télégramme au président de la Haute Cour fédérale pour déposer plainte officiellement contre la police brésilienne pour le vol de 120.000 dollars, de

trois voitures, des meubles, des vêtements et des appareils ménagers qui se trouvaient dans la villa des Haemers.

L'enlèvement du ministre Wathelet

Pendant qu'au Brésil l'avocat d'Haemers fait tout ce qu'il peut pour obtenir la libération de Tyack et pour améliorer les conditions de détention du trio en attente d'extradition, les enquêteurs belges vont de surprise en surprise. Le 23 juin, le Parquet de Bruxelles confirme spectaculairement que des rumeurs d'enlèvement sont bien parvenues à ses oreilles. Des truands appartenant au milieu yougoslave, albanais et turc auraient eu le projet d'enlever le ministre de la Justice Melchior Wathelet et d'exiger la libération de Basri Bajrami en échange du ministre !

Le juge Collin est persuadé que Bajrami est, avec Haemers, l'un des membres de la bande. Depuis l'arrestation du truand albano-yougoslave, le 14 février à Metz, les enquêteurs belges craignent que le milieu tente 'quelque chose' pour libérer ou pour éliminer celui qu'on surnomme 'Tosca'. Le truand sait trop de choses. Entre les mains de la justice, il est dangereux pour beaucoup de ses complices.

A Metz, Bajrami est donc en permanence sous stricte protection policière. A chacune de ses comparutions devant un tribunal, les effectifs policiers qui surveillent ses transferts sont renforcés. La Justice française reproche à Bajrami le recel de 198.000 francs suisses (provenant peut-être de la rançon de VDB) ainsi que l'usage de faux documents d'identité. La Justice belge, quant à elle, ne manque pas de raisons de réclamer l'extradition de Bajrami. D'abord parce qu'il est sous le coup d'une condamnation à dix ans de prison par le tribunal correctionnel de Bruxelles, en juin 1988, pour divers hold-up. Ensuite parce que le juge Raymond Decoux de Louvain se prépare à l'inculper pour sa participation à l'évasion de Haemers. Enfin parce que le juge Collin le suspecte d'avoir participé à l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants et à divers autres méfaits parmi lesquels l'attaque d'un fourgon postal à Tournai, le 21 juin 1988. Une attaque au cours de laquelle deux postiers ont été grièvement blessés (l'un d'eux a perdu l'usage d'un oeil) dans l'explosion des grenades lancées par les truands vers leur fourgon.

Les Français comprennent l'intérêt de la Justice belge pour Basri Bajrami et l'importance des faits qui lui sont reprochés en Belgique. Sans trop de difficultés donc, son extradition vers Bruxelles est acceptée par la France. Le 12 mai 1989, 'Tosca' est conduit à la frontière belge par la police

française. C'est l'Escadron spécial d'intervention de la gendarmerie qui 'prend livraison' de Bajrami, qu'on enfourne dans une Mercedes blindée de l'ESI. Une heure plus tard, à midi, les véhicules de l'Escadron, qui encadrent la Mercedes du truand arrivent au Palais de Justice de Bruxelles, surveillés depuis la frontière, par un hélicoptère Puma qui ouvre la voie à la colonne. Sirènes hurlantes, pneus crissants : spectacle total (mais éphémère) pour la presse qui est rassemblée nombreuse devant le Palais de Justice pour assister au retour en Belgique du premier des présumés ravisseurs de VDB. Bajrami est immédiatement conduit face au juge Collin. Il quitte son cabinet d'instruction quatre heures plus tard, toujours encadré par des gendarmes. Direction : la prison de Saint-Gilles.

Fallait-il un tel déploiement de forces pour extraditer Bajrami ?

On serait tenté de le croire quand on constate que du 15 au 23 juin, le ministre de la Justice Melchior Wathelet a été placé sous la protection attentive de l'Escadron spécial d'intervention. A la fin de cette semaine, à la demande du juge d'instruction Bruno Bulthé, une vingtaine de perquisitions ont été effectuées chez des suspects d'origine yougoslave, turque et albanaise résidant dans le pays. Des perquisitions à l'occasion desquelles les gendarmes et les policiers de la Brigade nationale ont saisi des armes et des documents. Mais on est tenté de croire que tout cela n'était pas très sérieux si l'on remarque qu'aucun suspect n'a été inculpé ou arrêté dans le cadre de ce projet d'enlèvement, que pas la moindre preuve matérielle accréditant la réalité de ce projet n'a été saisie. Certains enquêteurs n'en restent pas moins convaincus que leur action a permis d'empêcher l'enlèvement d'un ministre...

"J'ai agi par conviction politique."

Juillet 1989 laisse la procédure d'extradition de Haemers, Tyack et Zeyen en suspens. Bajrami est en Belgique; le trio 'd'extradables' attend à Recife; le Brésil tout entier vit au rythme de ses douces 'vacances d'hiver'. Août 1989 ramène un peu d'animation. Le juge Octavio Galotti de la Haute Cour fédérale charge un juge de Recife d'interroger les trois suspects réclamés par la Belgique. Ce juge est chargé de lire aux trois suspects la liste des mandats d'arrêt internationaux décernés contre eux par le juge Collin. Haemers, Tyack et Zeyen n'auront pas à défendre leur cas, ils seront seulement autorisés à répondre aux questions que le juge brésilien leur posera. Le compte rendu de ces interrogatoires sera transmis à la Haute Cour qui disposera alors d'un dossier complet pour remettre son avis sur les extraditions demandées par la Belgique.

Le 12 septembre 1989, Haemers, Tyack et Zeyen sont donc confrontés à la liste dressée par le juge Collin, une litanie de faits criminels allant du recel au meurtre, en passant par l'enlèvement de VDB. L'audience publique du tribunal de Recife est une procédure orale. A sa conclusion, les détenus disposent d'un délai qui les conduit jusqu'au 23 septembre pour confirmer leurs réponses par écrit. Mais le jour même, le juge Joao Baptista de Almeida Filho reçoit verbalement des trois détenus des réponses qui lui donnent matière à réfléchir. Elles sont en totale contradiction avec leurs déclarations à la presse faites au lendemain de leur arrestation. Grâce à Wim Van Volsem, alors correspondant de la 'Gazet van Antwerpen' et de la télévision privée flamande 'VTM', la Belgique découvre (le 15 septembre 1989) ce revirement avec stupéfaction. Trois mois et demi après son arrestation, selon Wim Van Volsem, Haemers déclare :

"L'enlèvement de l'ex-Premier ministre Paul Vanden Boeynants, l'extorsion de fonds, les hold-up sur des transports de fonds, les morts : ce n'était pas du banditisme, mais bien de pures actions politiques. Je les ai accomplies parce que je voulais lutter contre la corruption en Belgique... En Belgique, j'appartiens à un groupement politique, les Brigades socialistes révolutionnaires. Les BSR étaient un groupement fort d'une soixantaine d'hommes qui n'opéraient qu'en Belgique et n'avaient que des objectifs politiques : la lutte contre la corruption. Tous les délits pour lesquels la Belgique me réclame, je les ai commis en ne les considérant pas comme des délits, mais bien comme des actions politiques."

Plus loin dans ses explications, Haemers explique encore qu'il a rompu ses liens avec les 'BSR'...

"Parce que j'en avais plus qu'assez de toujours devoir faire le sale boulot. Les autres restaient hors de portée. (...) Maintenant, je ne suis plus attaché aux idéologies de gauche."

Toujours selon Wim Van Volsem, Axel Zeyen aurait déclaré à la même audience que lui aussi avait été membre des 'BSR', ajoutant...

" (...) Depuis ma jeunesse je suis un ami de Patrick. Ce n'est quand même pas un crime ?"

Denise Tyack, enfin, répète qu'elle n'a jamais été concernée par l'accomplissement d'un délit quelconque. Elle nie avoir aidé Patrick Haemers à s'évader et explique :

"Je suis l'épouse de Patrick Haemers. Ce n'est quand même pas un délit que de ne pas trahir son mari ?"

Après ces déclarations-choc de Patrick Haemers, Maître Roberto Ro-

senblum, l'avocat brésilien représentant les intérêts de la Belgique, garde la tête froide. Il est persuadé que la Haute Cour fédérale ne tiendra pas compte de la 'version politique' de Haemers. On comprend qu'il l'espère... Suivant la loi brésilienne (comme en droit belge), si le caractère politique des faits commis par Haemers et ses complices devait être reconnu... toute extradition serait impossible; les trois suspects devraient être remis en liberté.

Une semaine après leur première audition, les trois détenus sont réinterrogés, séparément, par le juge Joao Baptista de Almeida Filho. Un tir nourri de questions directes. La mémoire de Patrick Haemers semble s'être considérablement affaiblie en quelques jours. Alors qu'une semaine plus tôt, le détenu disait avoir enlevé VDB "pour des raisons politiques", il se souvient seulement, maintenant, qu'il a fait partie des 'BSR'. Mais ce qu'il n'a pas oublié, c'est que peu après son arrestation, il a reçu la visite d'un gendarme belge. Haemers affirme au juge que ce gendarme lui a conseillé de "tout avouer, parce que compte tenu du contexte politique cela se terminerait sans toute mieux" pour lui. Le même gendarme serait revenu chez Haemers un peu plus tard, lui suggérant de signer deux documents. Aux termes du premier, il se serait engagé à ne pas faire appel aux services d'un avocat au Brésil. Aux termes du second, il aurait avoué tous les faits qui lui étaient alors reprochés.

"J'imagine que ce gendarme a tenté, à ce moment, de m'attirer dans un piège", confie Haemers au juge Almeida Filho.

Wim Van Volsem affirme avoir pu écouter un enregistrement de l'interrogatoire auquel le juge a procédé. Le 29 septembre 1989, il en fait un récit complet dans son journal... Où était Haemers le 17 mars 1986 (attaque d'un fourgon de Securitas à Drogenbos) ? Où était-il le 17 juillet 1986 (un fourgon de Securitas à Leerbeek) ? Et le 17 septembre 1986 (un Securitas à Wezembeek-Oppeem) ? Pas une seule réponse : Haemers a oublié...

"Je me souviens d'avoir lu dans les journaux qu'un transport de fonds a été attaqué le 17 juillet. Et plus tard, la police m'a interrogé à ce propos parce qu'un témoin anonyme m'aurait reconnu. Mais je ne sais vraiment rien de tout cela."

L'interrogatoire se poursuit...

- Où étiez-vous le 31 janvier 1989 à 20 h 40 ?
- Ça ne me dit rien. J'ai lu dans les journaux qu'un transport de fonds de la GMIC avait été attaqué à l'explosif. Je suis inculpé pour ces faits.
- Et le 14 janvier 1989, à 18 h 25 ?
- Je ne sais plus. J'ai entendu que c'est à ce moment que VDB a été

enlevé. Je peux identifier les personnes qui ont pris part à cet enlèvement. Ce sont des membres des 'BSR'. Les chefs de cette organisation, je ne les connais pas.

- Pourquoi êtes-vous venu au Brésil ?
- Parce que j'étais suspecté pour des faits que je n'ai pas commis. Je voulais m'éloigner de la Belgique autant que possible.
- Qui a enlevé Paul Vanden Boeynants ?
- Des membres de la 'BSR'. Je peux les identifier.
- Connaissiez-vous un certain Basri Bajrami ? Et Philippe Lacroix ? Et Michel Perrot ? (nda : la villa du Touquet où VDB a été séquestré, a été louée par un couple se présentant sous la fausse identité de 'Monsieur et Madame Michel Perrot').
- Trois fois non.
- Que savez-vous d'une villa située au Touquet ?
- J'ai gardé une villa située au Touquet. Ensuite, j'en ai remis les clés à une personne dont je ne veux pas révéler l'identité. Il existe évidemment un lien entre cette villa et l'enlèvement de VDB.
- Avez-vous roulé au Touquet avec une BMW ?
- Non, et je n'en ai même jamais vu.
- Avez-vous vu au Touquet une autre voiture et des armes ?
- Je ne m'en souviens plus.
- Qui a loué la villa du Touquet ?
- Je connais cette personne, mais je refuse d'en révéler le nom.
- Qui est le parrain de votre fils ?
- Philippe Lacroix.

Une réponse qui amène le juge à remarquer que quelques minutes plus tôt, Haemers disait ne pas connaître Lacroix...

- Qui sont Denise Tyack, Axel Zeyen et Marc Van Dam ?
- Tyack est mon épouse. Zeyen est un ami d'enfance. Van Dam est bien un ami, mais je ne le connais pas si bien. Ma femme et Zeyen n'ont jamais pris part à une action des 'BSR'.

Plus loin dans l'interrogatoire, Haemers reconnaît que lorsqu'il était en Belgique, il a été aidé pour s'évader d'un fourgon cellulaire...

"Cela s'est passé pendant qu'on m'amenait d'une prison à une autre. J'ai été libéré par des membres des 'BSR', mais je ne connais pas leurs noms. Le même jour, j'ai pris le chemin du Brésil."

Patrick Haemers est encore interrogé sur ses relations avec l'avocat Michel Vander Elst. Il dit au juge...

"C'est un ami. C'est une pure coïncidence s'il habite dans le même immeuble que Paul Vanden Boeynants."

"D'où pouvait donc venir tout cet argent ?"

Denise Martine Tyack, née à Antibes, en France, le 10 mars 1955, mère de famille de profession, et résidant rue des Boissonnets à Chaumont-Gistoux, est ensuite interrogée par le juge Almeida Filho. Celui-ci lui fait remarquer qu'elle est entrée au Brésil avec un passeport belge numéroté S.441765, délivré le 4 février 1987 à Etterbeek... à une certaine Dehand-schutter. Réponse de Tyack :

"J'ai utilisé le passeport d'une amie. J'en ai seulement changé la photo. Cette amie n'en savait rien."

Le juge n'est pas satisfait de cette réponse. Il insiste. Denise Tyack 'précise' sa version des faits...

"En prison, mon mari partageait sa cellule avec quelqu'un dont l'épouse était spécialisée dans la falsification de chèques et de documents. Patrick m'a demandé de retrouver cette femme pour lui demander de préparer un faux passeport à son attention parce que quelques amis voulaient l'aider à s'évader. A sa demande j'ai donné à cette femme 10.000 francs ainsi que quelques objets de valeur. Quelques jours avant l'évasion de Patrick, j'ai reçu un coup de téléphone de quelqu'un - je ne sais qui - me disant que l'évasion allait avoir lieu incessamment et que je devais me rendre à Paris avec mon fils pour y attendre Patrick. De là nous devons partir pour le Brésil. Moi, je n'ai pas de casier judiciaire. Je n'ai encore jamais dû comparaître devant un tribunal."

Denise Tyack déclare ensuite qu'elle ne sait qui sont Philippe Lacroix et Marc Van Dam. Elle sait, bien sûr, que Corinne Castier est la marraine de son fils et qu'Axel Zeyen est un ami de son mari. Elle nie être un jour passée par Le Touquet et ne se souvient pas que son mari y fut jamais allé...

- Mon époux voyageait énormément, dit-elle. Je ne sais ni où, ni avec qui. Non, je ne l'ai jamais vu rouler avec une BMW. Je suis incapable de répondre à toutes vos questions parce que j'habite depuis déjà deux ans en Amérique du Sud, en Uruguay et au Brésil.

- Vous venez de me dire que vous n'avez jamais été en contact avec la justice, remarque soudainement le juge Baptista de Almeida Filho. En êtes-vous bien sûre ?

- Ah oui ! s'exclame Tyack. J'avais oublié qu'il y a de nombreuses années j'ai été prise et condamnée pour des activités dans un bar.

Tyack change alors de sujet. Elle raconte au juge brésilien l'histoire de son vol. Comment les policiers brésiliens lui ont 'escroqué' 75.000 dollars. Comment 35.000 dollars cachés entre des vêtements dans une penderie ont

'disparu'. Comment 10.000 dollars en francs français et en francs belges, cachés par Patrick Haemers avec un lingot d'or, ont également 'disparu' sans laisser de trace. Avec les meubles, la télévision, les magnétoscopes et l'antenne parabolique pour recevoir les émissions de télévision par satellite.

Interrompant la litanie des disparitions, le juge se demande si Denise Tyack s'est jamais interrogée sur l'origine de tout l'argent dont son mari disposait. La réponse est plutôt négative. Denise Tyack affirme n'avoir jamais su d'où venait cet argent :

- Quelques fois, Patrick a bien essayé de m'expliquer, mais c'était tellement compliqué que je n'y comprenais rien.

- Mais comment Haemers gagnait-il sa vie en Belgique ? se demande le juge.

- Il travaillait avec son père dans le magasin je crois... glisse timidement Madame Haemers.

'Erreur judiciaire'

On en arrive enfin à l'interrogatoire d'Axel Zeyen. Né à Eupen le 23 mars 1954, domicilié 85 rue de la Marne à Bruxelles et officiellement représentant de commerce... Zeyen déclare - court et clair - qu'il ne sait rien de ce qui s'est passé le 14 janvier 1989. Hormis ce qu'il a lu de l'enlèvement de VDB dans les journaux, bien sûr.

- Je ne connais pas Paul Vanden Boeynants, explique-t-il. Et je ne l'ai jamais rencontré. Pour quelle raison Patrick Haemers est accusé de cet enlèvement, je n'en sais rien non plus. Ce que je sais de la BSR, je l'ai lu dans les journaux. Je ne suis pas membre de cette organisation

- Pourquoi avez-vous quitté la Belgique ? demande le juge.

- Parce que j'ai abrité Patrick quelques jours chez moi quand la police le recherchait, répond-il, selon Wim Van Volsem.

Zeyen reconnaît qu'il a été condamné à deux mois d'emprisonnement dans une affaire de faux chèques, mais les explosifs, ça, il n'y connaît rien :

"De mon service militaire je me souviens encore à peine de la façon d'enfoncer une mèche dans un bâton de dynamite."

Avec ces trois déclarations, la Haute Cour fédérale du Brésil reçoit encore un peu de travail. Haemers, Tyack et Zeyen ne sont manifestement plus d'accord avec les reproches et les soupçons que le juge Collin leur

adresse au travers de ses mandats d'arrêt extraditionnels. Les Brésiliens - qui, depuis le début de cette procédure, s'en tiennent strictement à la lettre de leur loi - n'ont plus le choix. Les suspects s'opposent à la demande d'extradition en apportant de nouveaux éléments à la connaissance du juge : il doit les vérifier. Les Belges vont l'y aider. Dès que le Parquet de Bruxelles apprend ce qui se passe à Recife, il envoie 'spontanément et préventivement' une note d'explication complémentaire au juge brésilien. Le Parquet y explique entre autres que les 'BSR' n'existent pas, parce qu'elles n'ont jamais existé, que Haemers a fait des aveux contraires dans ses premières interviews à la presse, que même si les 'BSR' existaient, il ne suffirait pas que ses membres aient eu des mobiles politiques pour qu'ils fussent 'couverts' par la législation sur les crimes politiques.

A Bruxelles, on ne s'inquiète pas trop des nouvelles déclarations des suspects :

"Il n'y a pas la moindre raison de paniquer ou de s'arracher les cheveux", dit-on au Parquet de Bruxelles. "Les Brésiliens suivent une procédure normale. Nous pouvons aisément démonter les déclarations de Haemers et nous sommes convaincus que les juges brésiliens nous suivront."

"Les preuves que VDB est un menteur."

A Recife, en octobre, Haemers s'en tient toujours complètement à la version des 'Brigades socialistes révolutionnaires' dont il serait membre. Un mouvement dont il disait, juste après son arrestation, qu'il l'avait inventé et qu'il n'avait évidemment rien à voir avec l'enlèvement de VDB ("Pendant l'enlèvement on a trouvé l'idée de la BSR pour envoyer la police sur une fausse piste.") Cette version 'politique' des actes qu'il a commis, il la répète au journaliste Raf Sauviller, de l'hebdomadaire flamand 'Panorama'.

Après six mois passés à l'ombre des prisons brésiliennes, le 'grand blond aux yeux bleus' (fatigués) fait un peu de cinéma :

"Ces aveux faits après mon arrestation n'ont pas la moindre valeur. J'étais pris au piège par ce gendarme - je ne connais plus son nom, mais il avait une sale tête... Oui, c'est ça... le major Van Thielen, c'est lui. Il m'a dit : "Tu ne sais pas ce que ça veut dire qu'être emprisonné au Brésil. C'est Midnight Express !" J'avais vu le film. Et c'est terrible, vraiment terrible. "Mais je vais te donner un bon conseil", avait ajouté Van Thielen, "demain, tu donnes une conférence de presse. Tu n'y dis pas un mot sur des affaires politiques, mais tu avoues tout. Tout ! Tu dis simplement que toutes les accusations sont justifiées. Alors, je m'arrangerai pour que tu sois extradé

dans la semaine et pour que ta femme et ton fils puissent te revoir rapidement. Si tu refuses, tu seras jeté dans l'une ou l'autre prison du Brésil, et tu attendras longtemps avant d'avoir des nouvelles de ton enfant."

"Cette surprenante arrestation m'avait foutu le moral à zéro. Je ne savais plus ce que je devais faire. J'ai raconté à ma femme ce que Van Thielen avait promis. Elle m'a répondu : "Bien. Je suis même prête à en avouer encore plus si cela peut rendre les choses plus vraisemblables." Vous nous avez vus à la télévision avec un sourire, mais c'était un sourire forcé. Je n'avais plus prise sur les événements, j'étais un automate. J'ai fait ce qu'ils me disaient de faire. J'avais peur pour mon fils."

De son passé criminel, Haemers n'avoue plus que deux choses : le hold-up de Deerlijck (pour lequel il a déjà été condamné !) et sa participation à l'organisation de l'enlèvement de VDB (pour des motifs politiques).

"De toute ma vie," confie Haemers, "j'ai participé à un seul hold-up. Et il a échoué. C'était en 1981 à Deerlijck. Du travail d'amateur idiot et pas pratique. J'ai été immédiatement arrêté. Mais à ce moment, j'étais enfoncé dans la cocaïne, j'en sniffais quatre grammes par jour. Cette saleté, il m'en sortait par les oreilles. J'ai été heureux de me faire arrêter. J'ai alors suivi une très pénible cure de désintoxication, et je m'en suis sorti. Cela fait huit ans que je suis libéré de la cocaïne."

"Tous les autres hold-up, je n'y suis pas mêlé. Mais je reconnais que je suis mêlé à l'enlèvement de VDB. Vous comprenez bien que je ne peux pas en dire grand-chose. Je tiens à préciser que je n'ai pas participé activement à l'enlèvement. Comme membre des 'BSR' je devais m'occuper de l'intendance : la location des garages et de la villa, les contacts à établir entre différents membres du groupe et avec le monde extérieur. (...) Je ne suis pas un gamin hystérique de gauche qui se promène avec une barbe et en sandales : je suis un socialiste et un démocrate convaincu."

Haemers explique encore dans cette interview à Raf Sauviller (accordée en octobre 1989) pour quelle raison les 'BSR' ont enlevé Paul Vanden Boeynants :

"Le but n'était pas de le liquider ou de lui vider les poches. Les 'BSR' voulaient prouver que VDB est un grand menteur. Cet homme a juré devant le tribunal qu'il n'avait pas le sou, qu'il était un pauvre type. Nous voulions prouver qu'il était riche en lui faisant payer une rançon. Et il l'a fait. Et pendant sa détention, les gens des 'BSR' lui ont posé certaines questions sur un certain nombre de faits qui se sont passés en Belgique ces dernières années. Mais de cela, je ne veux absolument rien dire."

A la fin de cette interview, Denise Tyack prend encore la parole pour parler d'argent au journaliste qui l'interroge...

"Est-ce que votre journal voudrait bien publier l'adresse et le numéro de compte de la Casa Carolina ? C'est une institution publique qui recueille les enfants abandonnés de zéro à six ans. Les lecteurs pourront alors envoyer un peu d'argent pour ces pauvres gosses d'ici. En Belgique, vous avez tellement de choses, ici les gens n'ont rien..." (fin de citation !)

Photo-souvenir ?

Le juge Jean-Pierre Collin et le substitut Bart Van Lijsebeth s'irritent de toutes ces interviews accordées par Haemers aux journalistes. Plusieurs médias ont pu interroger les suspects sans (trop) de problèmes, et eux, magistrats belges, ne disposent que d'une courte audition réalisée par les policiers brésiliens, peu après l'arrestation, en présence du major Van Thielen. Et comme la Justice belge espérait que l'extradition du trio aurait pu se faire dans les trois mois suivant l'arrestation, l'attente commence à se faire longue. Le juge décide donc de partir en commission rogatoire au Brésil, en compagnie d'autres membres de l'équipe d'enquêteurs. Son but est double : il espère pouvoir interroger les trois suspects et il souhaite convaincre les magistrats brésiliens de l'importance qu'il attache à l'extradition de Haemers, Tyack et Zeyen.

La demande de commission rogatoire du juge Collin - comprenant 25 pages de questions que le juge souhaite poser aux suspects - est envoyée au Brésil, par fax, en décembre 1989. La patience des magistrats belges vaut-elle une fois de plus être mise rudement à l'épreuve ? Au pays de la samba et du pain de sucre, les grandes vacances d'été commencent le 20 décembre ! L'activité judiciaire brésilienne - et donc aussi le traitement de 'l'affaire des Belges' - est en principe suspendue... Surprise : les choses ne traînent pas. A la mi-janvier, les Brésiliens envoient leur réponse : ils acceptent que le juge Collin prenne la route de Recife.

Le lundi 22 janvier, le juge Collin, le substitut Van Lijsebeth, le commissaire principal de première classe Fons Van Rie (de la Brigade nationale de PJ), et le capitaine Daniel Hautera (de la BSR de Louvain) prennent place, à l'aéroport parisien de Roissy, dans un Boeing 747 qui les emporte vers Rio de Janeiro. En vol, les quatre hommes songent au Brésil, se demandent si la plage de Copacabana est vraiment aussi polluée qu'on le dit... Et, surtout, ils s'interrogent sur ce qui va se passer quatre jours plus tard, le vendredi 26 janvier. Les Belges auraient souhaité interroger Haemers, Tyack et Zeyen

'à l'aise', dans leurs cellules par exemple. Les Brésiliens ont préféré organiser, ce 26 janvier, une audition du trio en audience publique. Elle se tiendra au Palais de Justice de Recife.

En fait de Palais de Justice, les Belges découvrent, avec un soupçon d'étonnement, un temple à la Themis brésilienne tout branlant. Sous ses colonnes errent des mendiants et des marchands de fruits et légumes. Dans un des bureaux de ce palais, on explique aux Belges, qui s'y attendaient, que puisque le juge Collin n'a évidemment aucun pouvoir au Brésil, c'est le juge Joao Baptista de Almeida Filho qui interrogera les suspects.

L'audience peut commencer. 'Interroger les suspects'... c'est beaucoup dire. Le juge brésilien se contente de lire les questions que le juge Collin veut poser à Haemers, Tyack et Zeyen. Si l'un des suspects refuse de répondre, le juge n'insiste jamais. Il y a beaucoup d'électricité dans l'air. Collin, Van Lijsebeth, Van Rie et Hautera assistent, incrédules, à l'étrange cérémonie. Haemers, lui, a reconnu 'son' juge dans la salle. Il prend Jean-Pierre Collin dans sa ligne de mire et le fusille d'un long regard méchant. Un glacial face à face.

Haemers, Tyack et Zeyen collaborent fort peu à leur interrogatoire. On demande à Haemers si son flat de la drève des Renards, à Uccle, a servi de base logistique aux ravisseurs de VDB. Il refuse de répondre. On lui fait remarquer que ses empreintes ont été relevées sur la BMW qui a servi au hold-up sanglant de Grand-Bigard, contre un fourgon de la GMIC. Il ne desserre pas les dents. Le juge de Almeida Filho lui demande s'il connaît Maître Michel Vander Elst... il dit enfin quelques mots : "Vander Elst était mon avocat et donc aussi mon conseiller."

"Qui a préparé et réalisé votre évasion ?" demande encore le juge brésilien à Haemers. Pas même un souffle n'arrive en réponse.

Lorsque le juge interroge le truand sur des faits que les policiers brésiliens ont pu démontrer eux-mêmes, Haemers se fait un peu plus coopérante. Oui, reconnaît-il, Philippe Lacroix et Marc Van Dam logeaient chez lui au moment où on l'a arrêté au 'Barra shopping center'. Mais, ajoute-t-il spontanément, il n'a pas la moindre idée de l'endroit où se trouvent actuellement ses deux amis. Oui, dit-il enfin, depuis son arrivée au Brésil, en août 1987, il a encore fait plusieurs voyages en Europe, en France.

Denise Tyack, elle, ne nie pas avoir connu une certaine Dehandschutter, et avoir voyagé sous son identité, avec un passeport falsifié. Mais quand on lui fait remarquer qu'elle a aussi utilisé les noms de Cecile Bastin et Brigitte Doyet... elle répond seulement qu' "elle expliquera tout dès qu'elle

sera en Belgique."

Axel Zeyen, lui aussi, refuse de répondre aux questions :

"Tout ce qui m'intéresse, c'est ma situation ici, au Brésil et pas ce que la Justice belge veut savoir. J'ai pris la fuite sous le nom d'Axel Borge, j'étais à tort accusé de divers méfaits. Je ne suis absolument pas mêlé aux délits dont Patrick Haemers est accusé."

La commission rogatoire belge devait rester une semaine au Brésil. Elle sera prolongée de deux jours. Le juge Collin veut en effet rencontrer à tout prix quelques magistrats brésiliens, et entre autres le juge Octavio Galotti, qui devra se prononcer, en fin de procédure, sur l'extradition des trois suspects. Collin, en outre, demande l'autorisation de rencontrer Haemers, Tyack et Zeyen une dernière fois, dans leurs cellules. Surprise : la 'faveur' est accordée par les magistrats brésiliens. Les deux magistrats et les deux enquêteurs réfléchissent : qui va-t-on envoyer à la prison de Recife ? Certainement pas le juge Collin, décident-ils en commun... les regards furieux qu'Haemers lui a adressés lors de son interrogatoire démontrent clairement que l'entretien ne devrait pas se dérouler dans un 'climat favorable'. Le capitaine Hautera et le commissaire Van Rie sont donc commis à cette tâche.

Ils n'y gagneront pas grand-chose. Haemers ne veut pas les rencontrer et refuse même de sortir de sa cellule. Le jour suivant, le juge Collin et le substitut Van Lijsebeth se présentent à la prison. Haemers refuse à nouveau une rencontre. Tyack et Zeyen acceptent et précisent aux enquêteurs l'un ou l'autre détail, mais rien de plus. Zeyen répète inlassablement qu'il est totalement étranger aux faits que l'on reproche à Patrick Haemers.

Collin et Van Lijsebeth ont pourtant des questions intéressantes à poser à Zeyen. Et par exemple, ils voudraient bien savoir ce qu'il pense d'une très étrange coïncidence que les gendarmes viennent de relever. Le soir du 14 janvier - le jour où VDB a été enlevé - la Citroën BX d'Axel Zeyen a en effet été 'flashée' par un radar des gendarmes installé sur l'autoroute Bruxelles-Paris, pas loin de Mons. Sur la photo, on voit clairement une personne - pas encore identifiée - assise sur la banquette arrière du véhicule. L'heure à laquelle la photo a été prise est inscrite sur le négatif. Les gendarmes ont refait le trajet de l'avenue Franklin Roosevelt où habite Paul Vanden Boeynants jusqu'à Mons où se trouvait le radar 'Multanova'... Pas de problème : la BX pourrait tout à fait avoir été utilisée par les ravisseurs pour faire la route de Bruxelles au Touquet, en se faisant photographier à Mons. Les enquêteurs n'excluent donc pas du tout que ce véhicule soit celui dans lequel Paul Vanden Boeynants a été emmené jusqu'au Touquet, ou que ce

soit un 'véhicule de protection' utilisé par les ravisseurs pour 'couvrir' la voiture où se trouvait VDB.

La réponse de Zeyen tombe vite :

"J'ai prêté ma voiture à Philippe Lacroix. Et à sa demande, j'ai mis sa moto dans un box pour voiture à Watermael-Boitsfort. C'est tout. J'ai fait cela en pleine confiance..."

Rue des Pêcheries, à Watermael-Boitsfort, les enquêteurs ont en effet retrouvé une moto Kawasaki volée et un casque sur lequel les empreintes de Lacroix et de Zeyen ont été relevées.

En Belgique, les journalistes tentent, sans grand succès, de suivre la trace du juge, du substitut et des deux enquêteurs en voyage au Brésil. Vu de Bruxelles, la nouvelle la plus importante de cette période paraît être le coût de la commission rogatoire en cours. Un million de francs, disent certains journaux... alors que, tous comptes faits, quelques semaines plus tard, on arrivera à peine au quart de cette somme !

Mais le 31 janvier, le juge et le substitut téléphonent de Recife à Bruxelles. Dès le lendemain, le jeudi 1^{er} février, le porte-parole du Parquet de Bruxelles, le premier substitut Michel Peytier, peut enfin révéler une grande nouvelle à la presse...

"Le Procureur général de la République du Brésil, qui doit remettre à la Haute Cour fédérale un avis sur l'extradition des trois suspects a communiqué que cet avis pourrait être favorable... à condition que la Belgique prenne deux engagements. D'abord que la peine de mort qui pourrait être infligée à l'un des extradés ne soit pas appliquée. Ensuite, que la Belgique accorde au Brésil le principe de la réciprocité en ce qui concerne les préventions de port d'armes de guerre retenues dans le mandat d'arrêt extraditionnel signé par le juge Collin."

La convention bilatérale d'extradition signée par le Brésil et la Belgique ne prévoit rien pour ce qui concerne des faits de détention d'armes de guerre que l'un ou l'autre pays reprocherait à un suspect dont il réclame l'extradition. Une extradition qui serait accordée sur base de cette infraction n'est donc ni 'automatique', ni 'impossible'. Le juge Collin a jugé qu'il pouvait donc réclamer l'extradition de Haemers de ce chef. Et le Procureur général lui répond que ce n'est en effet pas exclu... à condition que la Belgique agisse de la même manière si d'aventure, demain, le Brésil devait réclamer à la Belgique l'extradition d'un suspect auquel on reproche les mêmes faits.

La balle est dans le camp du ministre de la Justice Melchior Wathelet. Celui-ci ne laissera pas au doute la moindre chance de s'installer dans les esprits. Le même jour dans l'après-midi, il déclare "qu'avant ce soir les documents répondant aux demandes des autorités brésiliennes seront signés." Le substitut Peytier comme le ministre Wathelet font cependant remarquer, dans la foulée, que tout ceci ne signifie pas que l'extradition du trio sera accordée à coup sûr par les Brésiliens. Simplement, on peut penser que le juge Galotti, sur qui repose la décision finale, recevra du Procureur général de la République brésilienne un avis favorable à l'extradition.

Le feu passe au vert

Mercredi 7 mars 1990 : le juge Octavio Galotti, président de la Haute Cour fédérale du Brésil, décide que Patrick Haemers, Denise Tyack et Axel Zeyen peuvent être remis à la Belgique. La décision du juge est prononcée en audience publique. Elle est définitive et sans appel. Désormais, ni Haemers, ni Tyack, ni Zeyen, ni leurs avocats, ne peuvent s'opposer d'une manière quelconque à leur extradition. La décision de la Haute Cour fédérale est incontournable.

Cependant, la Belgique doit encore attendre que le ministre brésilien des Affaires étrangères avertisse officiellement notre ambassadeur de la décision de la Haute Cour. Dès cet instant, la Belgique disposera d'un délai de soixante jours pour venir chercher les trois 'extradables' à Recife.

A Bruxelles, le substitut Van Lijsebeth est 'officieusement' mis au courant de la décision du juge Octavio Galotti. C'est lui qui, dans la pratique, sera responsable de l'extradition du trio. Il y songe depuis longtemps car l'opération n'est pas simple et il veut qu'elle soit préparée dans ses moindres détails. De surcroît, le magistrat ne souhaite pas perdre une minute : dès qu'on lui communiquera, par les canaux officiels, la décision brésilienne, il veut être prêt à partir au Brésil pour y 'prendre livraison' des trois extradés.

Plusieurs choix ont d'ailleurs déjà été posés au cours de réunions préparatoires tenues au Ministère de la Justice avec des représentants du Parquet, du ministre Wathelet, des Affaires étrangères, de la gendarmerie et de la PJ. Théoriquement, différentes possibilités s'offraient à la Justice belge pour ramener Haemers, Tyack et Zeyen.

On pouvait par exemple utiliser le Boeing 737 du gouvernement pour aller au Brésil et en revenir en quelques battements d'aile (et une étape).

Avantages de cette solution : l'Etat utiliserait des moyens qui lui sont propres et le voyage serait rapide. Inconvénient : la facture devrait dépasser les 10 millions de francs. C'est trop cher avaient estimé les responsables judiciaires. L'idée avait été 'mise au frais'.

On pouvait aussi, tout simplement, voyager sur une ligne commerciale. La Sabena exploite une ligne Bruxelles-Rio... mais elle passe par New York. Il aurait fallu transférer les détenus de Recife à Rio, accepter le risque d'une escale à New York, accepter de voyager dans un avion civil, avec d'autres passagers. C'est impensable.

La KLM alors, qui dispose d'un vol direct Rio-Schipol ? Ce n'était pas mieux. Les extradés auraient toujours dû être transférés de Recife à Rio et puis, d'Amsterdam à Bruxelles. Et de surcroît, on aurait couru le risque de compliquer la procédure puisque Haemers est suspecté d'avoir commis un hold-up en Hollande.

Air France n'offrait pas de meilleure solution. Les transferts n'auraient pas été plus sûrs... et puis, Denise Tyack est Française. Dès que l'avion aurait atterri à Paris, elle aurait été protégée par la loi française qui ne permet pas l'extradition de ses nationaux !

La troisième solution est sans doute la meilleure. Pourquoi ne pas utiliser un avion C-130 de la Force aérienne ? Il y a des inconvénients : le vol durera 21 heures sans doute alors que la loi belge prévoit que la délivrance d'un mandat d'arrêt doit intervenir dans un délai de 24 heures à partir du moment où la justice s'est saisie d'un suspect. Et il n'est pas exclu que l'avion, s'il rencontre de mauvais vents, soit obligé de faire étape à Las Palmas ou au Maroc. Mais il y a aussi des avantages: la facture 's'arrêtera' à 3 millions et, c'est dans un avion belge que le trio rentrera au pays.

Tout bien pesé, le Parquet de Bruxelles fait son choix : c'est dans un C-130 de la Force aérienne que voyageront Haemers, Tyack, Zeyen et leurs 'anges gardiens'. Si le mauvais sort ne s'acharne pas sur les voyageurs, on peut raisonnablement espérer qu'ils seront présentés en moins de 24 heures... au juge d'instruction Guy Laffineur. Au juge Laffineur et pas au juge Collin ? Exactement. Depuis trois ans, Jean-Pierre Collin attend avec impatience de voir entrer dans son bureau le truand aux yeux bleus, aux cheveux blonds, qu'il suspecte des pires crimes. Mais Jean-Pierre Collin est nommé, à la mi-mars, en qualité de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles. C'est au juge Laffineur que reviendra la charge, très probablement, de placer Patrick Haemers sous mandat d'arrêt.

Vent arrière

Le vendredi 16 mars, le ministre brésilien des Affaires étrangères communique officiellement à l'ambassadeur de Belgique à Brasília que son pays a accepté l'extradition des trois suspects réclamés par Bruxelles. Le substitut Van Lijsebeth doit maintenant envoyer à Recife dès que possible l'avion et le personnel d'escorte prévus au 'plan d'extradition'. Une priorité absolue est dévolue, dans ce plan, au secret qui doit couvrir toute l'opération. Pas question de laisser filtrer dans le public la moindre information concernant les moyens de transport au sol, l'horaire ou l'itinéraire du convoi qui amènera le trio jusqu'au Palais de Justice de Bruxelles. Haemers a encore trop d'amis - Lacroix et Van Dam ne sont pas les moindres - en liberté, qui pourraient tenter de le faire évader à nouveau.

Pour les journalistes, la 'chasse au scoop' est ouverte, et quelques canards y perdront des plumes : ceux qui annoncent (à deux reprises, et trop tôt), que le C-130 est parti pour le Brésil, que Haemers est sur le chemin du retour.

En fait, le samedi 24 avril, le substitut Van Lijsebeth et le capitaine Joost Duchi de l'Escadron spécial d'intervention sont partis en 'avant-garde' à Recife. Leur objectif: mettre au point clairement et pratiquement, avec la police fédérale brésilienne, les modalités du transfert des détenus. Une précaution qui se révélera très utile... Dès leurs premières conversations avec des responsables locaux, le magistrat et le gendarme découvrent que le dossier en possession de la police fédérale et des responsables de la prison de Recife est incomplet ! Il contient bien la décision de la Haute Cour fédérale favorable à l'extradition. Et la décision du gouvernement confirmant cette décision. Mais il y manque un télex du ministre de la Justice brésilien donnant l'ordre à ses policiers de livrer les trois détenus aux Belges.

Le substitut Van Lijsebeth prend immédiatement contact avec l'ambassade de Belgique à Brasília qui entame alors toutes les démarches utiles pour que la dernière pièce manquante au dossier soit enfin communiquée à la prison et à la police de Recife.

Pendant que l'ambassade règle ce dernier problème 'administratif', le substitut et le capitaine préparent avec les Brésiliens les modalités pratiques du transfert. Il est convenu que la police fédérale transportera le trio jusqu'à l'aéroport militaire de Recife où sera stationné le C-130 de la Force aérienne belge. C'est là, au pied de l'avion, que se fera officiellement la remise des trois détenus à la Belgique.

Haemers, Tyack et Zeyen ne savent encore rien des préparatifs en cours. Ils sont à mille lieues de s'imaginer que la date de leur grand retour est si proche. Duchi, et surtout Van Lijsebeth que les trois suspects ont déjà pu voir, prennent garde de ne pas se montrer. Le mardi 27 avril, les deux Belges apprennent à la prison de Recife que Tyack vient de demander à ses gardiens l'autorisation de téléphoner en Belgique. Il est trop tard pour placer un enregistreur sur la ligne qu'elle va utiliser. Le capitaine Duchi va devoir 'sortir de l'ombre'. Très innocemment, il s'installe à une table dans la grande salle où les détenus peuvent consulter leur dossier d'instruction et où ils peuvent également se servir d'un téléphone. Il fait mine de feuilleter 'son' dossier et tend l'oreille pendant que Tyack téléphone. Duchi écrit en consultant 'ses' documents... et note évidemment chaque mot de Tyack. L'épouse de Haemers appelle un de ses proches. Elle explique sans le moindre doute que l'extradition ne se fera pas avant longtemps. Elle parle de sa vie en prison et demande des nouvelles de son fils.

Le même mardi après-midi, une mauvaise nouvelle arrive au substitut Van Lijsebeth : il y a peu de chances que le C-130 qui doit quitter Melsbroeck mercredi à 21 h 30 décolle à temps... parce que le télex du ministre de la Justice brésilien n'est toujours pas arrivé ! A Recife, Van Lijsebeth se lance alors dans un épuisant marathon téléphonique. En quelques heures, de très fortes pressions sont exercées de toutes parts sur l'excellence brésilienne. L'ambassade belge à Brasilia, Interpol-Brasilia, un collaborateur du Ministère brésilien de la Justice, le Ministère belge des Affaires étrangères (via l'ambassade du Brésil à Bruxelles), poussent le ministre brésilien à un peu plus de diligence. Ces efforts sont finalement récompensés : mercredi soir à 17 h 55 (22 h 55 à Bruxelles) le télex arrive enfin à la prison de Recife. Trop tard quand même pour que le C-130 fasse rugir ses moteurs. Le départ est remis au lendemain.

Jeudi soir, le gros transporteur de la Force aérienne décolle enfin. A ses commandes : le colonel De Brouwere... qui remplace au pied levé un pilote qui vient de se casser la jambe. Il est entouré de six membres d'équipage appartenant à la Force aérienne. Ses passagers : dix membres de l'Escadron spécial d'intervention (dont une des dames de cette unité de choc), un médecin militaire, et l'inspecteur Eric Clavie, de la Brigade nationale qui suit l'affaire Haemers de près depuis plusieurs mois.

Vendredi, à Recife, Denise Tyack demande à nouveau l'autorisation de téléphoner en Belgique. On ne lui a toujours rien dit de l'imminence de son retour en Belgique. Cette fois, l'enregistreur de la police fédérale brésilienne est branché sur le téléphone. Tyack appelle sa mère et un membre de la famille de Patrick Haemers. Van Lijsebeth, Duchi et des policiers brésiliens

écoutent. Tyack explique que son avocat introduit un appel contre la décision de la Haute Cour fédérale (étrange affirmation puisqu'un tel appel est tout à fait impossible) et qu'il faudra donc attendre encore plusieurs mois avant de savoir si l'extradition est acceptée ou refusée.

Moins de 24 heures plus tard, le samedi 31 mars 1990, à 13 h 30, Haemers, Tyack et Zeyen sont informés qu'on les extradera dans les prochaines heures vers la Belgique. Les trois détenus sont sidérés par la nouvelle. On ne leur laisse pas le temps d'y réfléchir. On leur donne quelques sacs en plastique pour y glisser leurs effets personnels. On fait les paquets, on passe à la fouille, et on embarque... Allez, allez, plus vite que ça ! A 14 h 30, trois hélicoptères atterrissent devant la prison de Recife. Dans chaque appareil, on place un détenu, sous la haute surveillance de policiers fédéraux. Pour déjouer toute tentative d'évasion venant de l'extérieur, un véhicule blindé spectaculairement escorté quitte à cet instant la prison de Recife et prend la route de l'aéroport militaire. C'est un leurre : les détenus ne sont pas dedans.

Les journalistes sont cependant au courant des moindres détails du transfert. Les caméras de la télé brésilienne filment une dernière fois les yeux (tristes) de Haemers, le regard (fuyant) de Zeyen et le sourire (en toc) de Tyack qui lâche même quelques mots pour la postérité : "Merci Brésil. Merci pour tout. C'était fantastique."

A l'aéroport militaire, les trois hélicoptères se posent à côté de l'avion belge. Tyack est enfournée dans le C-130 où la 'gendarmette' de l'ESI l'accueille et la fouille une nouvelle fois avant de la reconduire sur le tarmac. Zeyen et Haemers entrent ensuite dans le C-130 : à leur tour d'être fouillés. Un coup d'oeil dans les bagages des trois détenus... Enfin, tout le monde peut s'installer dans l'avion. Le colonel De Brouwere fait chauffer les moteurs. Dès cet instant, les trois détenus sont officiellement remis aux autorités belges. Il est 14 h 50 à Recife, 19 h 50 à Bruxelles. L'inspecteur Clavie, les gendarmes de l'ESI, le capitaine Duchi, le substitut Van Lijsebeth s'installent dans le C-130 et se préparent à partir vers la Belgique.

Pendant le décollage, Haemers, Tyack et Zeyen, menottés, sont installés et ceinturés dans l'un des très inconfortables sièges de l'appareil. Bientôt, on les autorisera à entrer dans la cage que la force aérienne a boulonnée au milieu de la soute du C-130. Une cage d'environ deux mètres sur trois, dont la grille d'entrée est fermée par une petite chaîne et un cadenas. Dans la cage, une toilette chimique cachée par des couvertures et trois lits de camp qui offriront aux détenus un minimum de confort pendant le vol (en réalité plus de confort que pour leurs accompagnateurs).

Des caméras vidéo sont prêtes à enregistrer le moindre incident qui se déroulerait pendant le voyage. Les trois extradés ne se plaignent pas de leur traitement. On leur a enlevé les menottes et dans la 'cage' ils peuvent se reposer ou se dégourdir les jambes. Haemers a l'air songeur et absent. Zeyen est nerveux mais 'sociable', Tyack se fait aussi charmante que d'habitude et bavarde avec ses gardiens. Mais on ne parle pas tout le temps : dans le ventre d'un C-130, le bruit est infernal en vol et les casques anti-bruit se révèlent d'une grande utilité.

La Force aérienne a mis les petits plats dans les grands : pour les ventres qui crient famine il y a au menu du poulet au riz avec un petit pain... de petites pizzas au jambon pour le second repas... et une assiette froide, avec salade et salami au dernier service. Pas d'alcool à bord : on boit de l'eau, du jus de fruit ou de la limonade.

Tout le monde est pressé d'arriver en Belgique. Heureusement, le vent pousse obstinément l'avion vers l'Europe. On ne devra pas faire l'étape qui était prévue à Casablanca ou à Las Palmas. Les 8.000 kilomètres sont couverts d'un coup d'aile, en près de 14 heures. Dimanche 1er avril 1990 : le C-130 atterrit à 9 h 35 à la base militaire de Coxyde.

Les journalistes, eux, attendent l'avion... à l'aéroport de Melsbroeck. Certains photographes sont même cachés dans les prés qui entourent les pistes. Le premier substitut du procureur du Roi André Vandoren a en effet tendu un index menaçant vers les journalistes : "Attention, tous les journalistes qui seront pris à fouiner ces jours-ci autour des bases militaires seront interpellés sans la moindre hésitation." Vandoren a préparé avec le major Liévin, commandant de l'ESI toute la phase belge de l'extradition : un plan top secret qui a fonctionné au quart de tour...

Trente minutes avant que le C-130 atterrisse à Coxyde, deux hélicoptères Puma de la gendarmerie, basés à Brasschaat, décollent de Melsbroeck pour voler vers la côte. Les deux hélicos et l'avion arrivent simultanément sur la base de Coxyde et s'arrêtent côte à côte. André Vandoren explique :

"Nous avons choisi cet aéroport parce que c'est la première base aérienne belge que le C-130 rencontrait dans son plan de vol. C'était la meilleure solution, compte tenu du fait qu'il était préférable que l'avion atterrisse le plus vite possible sur le territoire belge."

Les hommes de l'ESI encerclent la zone où se sont arrêtés l'avion et les hélicoptères. La porte de la soute s'ouvre lentement et les trois détenus en surgissent, menottés, encadrés chacun par leurs anges gardiens de choc qui les poussent vers l'un des hélicoptères. Dans l'autre Puma se retrouvent quelques-uns des accompagnateurs, les substituts Van Lijsebeth, Vando-

ren, Duinslaeger et Vanhaecke.

A 9 h 35, les deux Puma quittent la base de Coxyde et filent vers Hal, aux environs de Bruxelles, les 'terres' du premier substitut Vandoren.

"Hal est le seul endroit aux environs de Bruxelles où se trouve une caserne de gendarmerie disposant d'un héli-strip", explique le magistrat. "De plus, les voies de communication sont rapides entre cette ville et le centre de Bruxelles. Le choix a été vite fait."

Le secret de l'opération est à ce point important... que même les gendarmes de Hal n'ont pas été avertis de la visite qu'ils vont bientôt recevoir. Une demi-heure avant que les hélicoptères atterrissent à côté de la caserne, d'autres gendarmes de l'Escadron spécial procèdent discrètement à un 'sweeping' : une visite de sécurité des lieux. Ils s'assurent qu'aucun élément indésirable ne rôde près du petit héliport, des amis d'Haemers ou des reporters. Un journaliste - hallois - s'approche bien de la caserne des gendarmes de Hal... mais il s'arrête devant une épicerie, y fait provision de fruits et de chocolat pour la journée... puis file vers Melsbroeck pour y assister, croit-il, à l'arrivée d'Haemers. Un futé...

A 10 h 20, les deux Puma atterrissent à Hal, cinq voitures anonymes de l'ESI s'en approchent. Les gendarmes hallois ne réagissent pas à cette attaque aérienne : ils ont reconnu les deux hélicos et les uniformes de leurs collègues, mais ils se demandent quand même à quoi correspond ce déploiement de forces. On leur laisse à peine le temps de s'interroger que déjà une colonne de véhicules prend le chemin de Bruxelles. Devant : le 'front car', qui dégage la route. Il est suivi par une Mercedes blanche qui transporte Tyack, une Renault 25 avec Zeyen, et une Mercedes bleue où se trouve Haemers. Les trois extradés sont assis sur la banquette arrière de leur véhicule, encadrés, chacun, par deux gendarmes. Ils sont encore en tenue légère : t-shirt et pantalon de coton... mais avril en Belgique et avril au Brésil n'ont pas les mêmes couleurs.

A 10 h 26, la colonne protégée par un véhicule de couverture file sur le ring de Bruxelles puis contourne le marché du Midi alors en pleine animation. On n'emploie ni les sirènes, ni les gyrophares mais on roule sans perdre de temps.

A 10 h 40, plusieurs Golf GTI de la gendarmerie bouclent le quartier du Palais de Justice et sont prêtes à intervenir en cas de 'pépin'.

A 10 h 46, tout s'est passé comme prévu. Les cinq voitures de l'ESI arrivent devant 'l'annexe' du Palais de Justice où sont installés les cabinets

des juges d'instruction. Ils ralentissent à peine devant les objectifs des photographes et des cameramen de presse puis s'enfoncent dans le garage du bâtiment, à l'abri des regards indiscrets. Ils sont bientôt présentés un à un au juge d'instruction Laffineur qui les interroge et leur signifie leurs mandats d'arrêt...

A 17 h 30, moins de 24 heures après le départ de Recife, Haemers, Tyack et Zeyen arrivent, toujours sous la surveillance des hommes de l'ESI dans les deux prisons bruxelloises qui les attendent. Tyack sera incarcérée à la prison pour femmes de Forest; Haemers et Zeyen entreront à la prison de Saint-Gilles. Désormais, par mesure de sécurité, Haemers sera régulièrement changé de cellule et transféré de prison en prison. Il passera plusieurs fois par le long souterrain qui réunit les deux prisons bruxelloises. Fini, les... 'facilités' des prisons brésiliennes. A Bruxelles, Haemers, Tyack et Zeyen sont soumis à un régime cellulaire très strict. Ils sont seuls, reçoivent leurs repas en cellule, des mains d'un surveillant et non d'un co-détenu. Il leur est interdit de rencontrer d'autres prisonniers, à la promenade ou à la douche. Ils ont droit à une seule visite familiale par mois et leur courrier est censuré. Haemers peut voir son fils, mais uniquement au travers de la vitre d'un parloir.

Voilà, c'est la fin d'un long suspense judiciaire, d'un monopoly de procédure. Toute l'opération d'extradition a coûté... 2,7 millions de francs. Encore une fois bien moins que ce que la rumeur prétend.

Perpétuité

Enlèvement, meurtre pour faciliter le vol, vol à main armée, extorsion de fonds, destruction de véhicule par explosif, association de malfaiteurs... il y a là assez de préventions pour condamner plusieurs fois à la mort (en pratique, une condamnation aux travaux forcés à perpétuité) celui qui en serait déclaré coupable.

Peu après son arrestation au Brésil, Haemers nous avait dit, lucidement, qu'il risquait la perpétuité : "Je comparaitrai devant les Assises. J'y recevrai au minimum la perpétuité. Je devrai rester 15, 16 ou 17 ans en prison". Un calcul qui tient compte d'une possible libération anticipée sur base de la loi Lejeune.

Si Haemers avoue en même temps qu'il n'arrive plus à faire la liste des hold-up qu'il a commis, le juge Collin, lui, a déjà fait un compte à la fin juin

1987. Il arrive à ce moment à un total de neuf attaques : trois aux environs de Casteau-Neufville, une à Wilsele, une à Ensival (deux morts), une à Drogenbos, une à Evere, une à Leerbeek (un mort) et une dernière à Wezembeek-Oppeem. Mais cette liste n'est pas définitive...

Depuis l'évasion de Haemers, des dizaines de hold-up, d'attaques de banques et de fourgons blindés se passent en Belgique. Presque à chaque fois, les journaux y voient la 'patte' de Haemers... sans doute parce qu'on ne prête qu'aux riches. Après l'arrestation du trio à Rio, le juge Collin puis le juge Laffineur ont 'peaufiné' leur liste, qui a pris une taille impressionnante. Une taille 'trop' impressionnante. Il faut la dépoussiérer.

Ce sera chose faite grâce aux fichiers informatisés de la République du Brésil. A Rio, mais aussi en Europe, dans diverses planques de la bande, les enquêteurs ont saisi des dizaines de faux papiers - passeports, cartes d'identité, permis de conduire... - utilisés par Haemers, Tyack, Zeyen, Lacroix, Van Dam et Corinne Castier. Sur la base des faux noms utilisés par ces suspects, l'ordinateur brésilien a pu cracher la liste des entrées et sorties du pays pour chacun de ces suspects. En comparant cette liste avec la liste des hold-up théoriquement mis à charge de l'un ou l'autre membre de la bande, plusieurs 'impossibilités' ont pu être détectées. Ainsi, le juge Collin et le juge Laffineur ont-ils finalement éliminé de leur liste plusieurs attaques de fourgons Securitas dans les environs de Liège et Charleroi, un hold-up au Grand-Duché du Luxembourg. Au moment où ils ont été commis, Haemers était au Brésil.

Nouveaux dossiers

En mars 1990, le juge Laffineur reçoit de son ex-collègue Jean-Pierre Collin (nommé à la Cour d'appel) l'ensemble du 'dossier Haemers'. Ce sont les premiers dossiers d'instruction que le juge reçoit cette année-là. Il les numérote 1/90, 2/90, 3/90, etc...

Le dossier 1/90 - le 'dossier de tête' mis à charge d'Haemers et compagnie - contient les pièces relatives à l'évasion de Haemers le 13 août 1987 et la liste des neuf hold-up que le juge Collin avait dressée en juin 1987.

Le dossier 2/90 concerne l'attaque d'un fourgon de la GMIC à Grand-Bigard au cours de laquelle le chauffeur du camion blindé avait été tué dans l'explosion d'une bombe. Sont jointes à ce dossier, depuis le 17 août 1990, les pièces communiquées par la Justice hollandaise sur un hold-up commis

à Almere (aux Pays-Bas) et dont Haemers est suspecté.

Le dossier 3/90 traite de l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants.

Le dossier 4/90 est consacré à l'attaque manquée d'un transport de fonds de la Brink's, à Etterbeek (au cours de laquelle Van Dam a été blessé).

Le dossier 5/90, enfin, est composé de cinq 'sous-fardes' se rapportant chacune à une attaque à main armée. Un hold-up manqué sur un fourgon des postes à Wilsele le 1er juin 1983; un hold-up sur le bureau de poste de Herstal le 2 novembre 1983 (attribué à Haemers grâce à ses propres déclarations à la presse); l'attaque d'un fourgon de Securitas à Wilsele le 23 décembre 1985; l'assaut sur un transport de Securitas à Drogenbos le 22 septembre 1988; et enfin, un hold-up manqué sur un fourgon de la GMIC à Waterloo, le 14 novembre 1988.

Quand Haemers pénètre dans le cabinet du juge Laffineur le dimanche 1er avril 1990 les inculpations de 1987 (les neuf hold-up et trois morts du 'dossier 1/90') pèsent déjà sur lui. Mais le juge alourdit encore ces soupçons : il y ajoute cinq nouveaux mandats d'arrêt se rapportant aux autres dossiers qu'il a entre les mains. Celui que la presse surnomme 'l'ennemi public numéro un' est officiellement suspecté d'avoir commis plusieurs crimes exceptionnellement graves. Et entre autres :

- une prise d'otage, une extorsion de fonds et une association de malfaiteurs (l'enlèvement de VDB)
- deux meurtres pour faciliter le vol, deux fois une destruction de véhicule par explosifs avec la circonstance aggravante qu'il devait supposer que des personnes s'y trouvaient et qu'il y a eu mort d'homme au moment de l'explosion (deux morts, à Ensival et un mort à Grand-Bigard)...

Des crimes qui sont punissables par la peine de mort 'automatiquement commuée' en peine de travaux forcés à perpétuité.

Le juge Laffineur reproche à Denise Tyack de s'être mêlée de trop près à l'évasion de son mari. Mais le code pénal n'interdit pas à une épouse d'aider son mari à s'évader. Qu'à cela ne tienne... Tyack est inculpée, par le juge Laffineur, de complicité de vol à main armée (les armes dérobées aux gendarmes qui surveillaient le fourgon cellulaire de Haemers), de recel (le produit des hold-up commis par son mari, dont elle a vécu et dont elle devait supposer l'origine, pense le juge), d'usage de faux documents d'identité. Tyack est encore poursuivie pour une complicité dans l'attaque du fourgon de Grand-Bigard : ses empreintes ont été relevées dans le box où la voiture utilisée pour cette attaque a été cachée. Enfin, dans le dossier 2/90, Tyack

est inculpée de recel et de faux en écritures. A noter qu'aucune inculpation en relation avec l'enlèvement de VDB ne pèse sur l'épouse de Haemers.

Axel Zeyen, lui, est cité dans le cadre des dossiers consacrés à l'évasion d'Haemers, à l'attaque du fourgon de la GMIC, et à l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants. Il est inculpé, comme auteur ou co-auteur, de recel, association de malfaiteurs, meurtre pour faciliter le vol, destruction d'un véhicule à l'aide d'explosifs avec la circonstance aggravante qu'il devait présumer que des personnes s'y trouvaient et qu'il y a eu un mort dans l'explosion. Il est également inculpé de prise d'otage, d'extorsion de fonds et d'usage d'un faux passeport.

En plus de Tyack, Haemers et Zeyen... 22 autres personnes sont inculpées dans le contexte des méfaits mis sur le compte de la bande Haemers. Parmi ces personnes : Basri Bajrami, Michel Vander Elst, le frère et l'amie du fugitif Philippe Lacroix et les deux armuriers Robert Darville et Michel Gauthier.

Bajrami est inculpé dans le cadre des dossiers 1/90, 2/90 et 3/90; il est également suspecté d'avoir participé à un hold-up manqué commis à Tournai où deux personnes ont été grièvement blessées.

Maître Michel Vander Elst est inculpé, comme auteur ou co-auteur, de prise d'otage, extorsion de fonds, faux en écritures, association de malfaiteurs.

Robert Darville est inculpé de complicité dans les attaques mortelles d'Ensival et Grand-Bigard, d'association de malfaiteurs et d'infraction à la législation sur la détention d'armes. Michel Gauthier est inculpé de complicité dans le hold-up mortel de Grand-Bigard.

Georges Lacroix, Marc Dewit et Didier Bogaert enfin sont inculpés de recel, usage de faux documents d'identité et association de malfaiteurs.

Tout peut changer...

Toutes ces inculpations, rappelons-le, ne sont nullement le signe d'une culpabilité quelconque... quand bien même elles s'appuieraient sur des aveux, d'apparentes évidences ou de multiples éléments de preuve. Elles signifient uniquement que les hommes et les femmes qui en sont 'frappés' sont désormais et officiellement considérés par le juge d'instruction comme

des suspects. Ce sont les cours et tribunaux qui décideront si ces 'suspects' sont coupables ou non.

La chose est d'autant plus vraie que les enquêtes se poursuivent et que tout peut encore changer. En Chambre du Conseil ou en Chambre des mises en accusation, par exemple, des juges pourraient demander au Parquet qu'il 'requalifie' certaines préventions ou même les disqualifier complètement. Inversément, de nouveaux faits pourraient être mis encore en lumière et alourdir les préventions qui pèsent sur certains suspects.

C'est d'ailleurs ce qui s'est passé à la mi-août 1990 avec le dossier d'un hold-up manqué commis aux Pays-Bas, à Almere, que la Justice néerlandaise venait de transmettre officiellement au Parquet de Bruxelles afin qu'il en poursuive les auteurs présumés. Haemers, Lacroix et Bajrami ont formellement été reconnus par des témoins comme étant les auteurs de ce hold-up. Ces informations ont été jointes au dossier 2/90 du juge Laffineur. Il n'est pas exclu que les trois hommes soient jugés en Belgique pour cette tentative de hold-up commise aux Pays-Bas.

Toutefois, la chose ne sera pas simple du point de vue de la procédure. Bajrami a été livré à la Justice belge par la France, sur base d'un 'mandat d'arrêt international délivré en vue d'extradition' qui ne décrivait pas les faits d'Almere. Même chose pour Haemers, livré par le Brésil, sans que le juge Collin fût en mesure de signaler aux Brésiliens qu'il suspectait le truand belge pour des faits commis en Hollande. Si l'on estime nécessaire de poursuivre ces hommes en Belgique pour la tentative d'Almere, il faudra donc communiquer à la France (pour 'Tosca') et au Brésil (pour Haemers) une demande d'extension de l'accord d'extradition.

Aux Assises du Brabant ?

Mais quand et comment ces 25 suspects mêlés de près ou de loin aux activités de Patrick Haemers seront-ils jugés ? "À l'automne 1991, espérons-nous", dit le Parquet de Bruxelles... mais c'est un pronostic peut-être optimiste. Le juge Laffineur, à l'été 1990, est encore loin d'avoir clôturé son dossier d'instruction. Quand ce sera fait, il communiquera les résultats de son enquête au Parquet de première instance de Bruxelles qui préparera (avec le Parquet général) ses réquisitions. Ces réquisitions devront préciser quels suspects (et pour quelles préventions) doivent être envoyés devant la Cour d'assises et quels autres devant un tribunal correctionnel. C'est la Chambre du Conseil, voire la Chambre des mises en accusations, qui fera

ces choix. Il faudra enfin fixer les affaires au rôle (à l'agenda).

Ce qui paraît probable, c'est que ces 25 suspects ne comparaitront pas tous devant un jury populaire. Vingt-cinq suspects, c'est trop pour une Cour d'assises et ce n'est pas nécessaire, laisse-t-on entendre dans les milieux judiciaires. Sans doute le plus grand nombre de ces suspects et la plus grande partie des faits qu'on leur reproche, seront-ils soumis au jugement d'un tribunal correctionnel. Seuls quelques membres de la bande dont Haemers faisait partie devraient donc trouver un siège dans la scandaleuse 'cage' vitrée dite de haute sécurité où quatre membres des Cellules communistes combattantes et deux du Front révolutionnaire d'action prolétarienne ont jadis été jugés. Une cage grande comme l'une de ces cellules de prison où Haemers s'attend à passer 15, 16 ou 17 ans de son existence...

Chapitre VII

DERNIERS MYSTÈRES

Le grand blond

Comme toutes les grandes affaires judiciaires, 'l'affaire Haemers' gardera longtemps sa part de mystères. Les équivoques, les interrogations, les théories surgies en cours d'enquête ne trouveront pas toutes une réponse satisfaisante lors du procès de Haemers et de ses complices. Pendant longtemps encore, ces 'zones d'ombre' alimenteront la chronique judiciaire, les supputations de bistrot et les théories de commissariats de police. On les décrira un jour comme "des indices outrageusement ignorés", un autre jour comme "de scandaleux amalgames".

Quoi de plus normal, d'ailleurs, quand on remarque que toutes ces interrogations sont à la mesure du personnage qu'est Patrick Haemers, des actions commises par la bande dont il faisait partie, et de la réputation qu'il s'est faite et qu'on lui a faite...

La première de toutes ces questions touche de surcroît à la plus épouvantable affaire criminelle de l'histoire du pays : Patrick Haemers, cet homme aux longs cheveux blonds, à la stature imposante, et d'une taille d'un mètre quatre-vingt-neuf... est-il le 'géant blond' de la bande des tueurs du Brabant wallon ? Les hommes de 'sa' bande ont-ils participé à ces tueries ? A Termonde et à Bruxelles, les juges d'instruction Freddy Troch et Luc Hennart ainsi que bon nombre d'enquêteurs se posent sérieusement la question.

En fait, c'est en octobre 1985 que, pour la première fois des enquêteurs de la PJ de Nivelles, songent à Haemers dans le cadre de leurs recherches sur les tueurs. Dans leur ouvrage consacré à la bande du Brabant wallon ('Les tueurs', aux éditions EPO), Gilbert Dupont et Paul Ponsaers expliquent que c'est en dressant la liste des habitués de l'auberge des 'Trois Canards', à Ohain, que les policiers découvrent les noms de plusieurs personnes mêlées à l'affaire Mendez, ainsi que celui de Patrick Haemers.

'Les Trois Canards', c'est un chapitre important de l'histoire des tueurs...

Le 2 octobre 1983, à 2 h du matin, les derniers clients viennent de quitter l'auberge réputée proche du Lion de Waterloo, qu'exploitent les Van Camp, un couple de Woluwé-Saint-Lambert. Deux hommes armés surgissent; ils ont le visage caché par des masques de carnaval, mais ils parlent le français. En tirant quelques coups de feu de semonce, ils forcent sept personnes (il reste du personnel dans la salle) à se coucher au sol. Pointant leurs armes vers Jacques Van Camp, ils obligent le patron à les suivre sur l'aire de parcage de son restaurant. On n'est pas sûr de ce qui se passe ensuite. Hormis qu'un coup de feu claque dans la nuit, qu'on retrouve le cadavre de Jacques Van Camp abattu d'une balle dans la nuque, que ses assassins ont pris la fuite avec la Golf GTI de sa fille... probablement après qu'il leur en eût donné les clés.

La balle qui tue Jacques Van Camp provient sans doute d'un pistolet volé aux gendarmes qui ont été attaqués par les tueurs fous le 17 septembre 1983 sur le parking du Colruyt de Nivelles. La Golf GTI volée à la fille de Jacques Van Camp est celle que les tueurs du Brabant utiliseront le 7 octobre 1983, pour se rendre au Delhaize de Beersel où ils ont décidé de perpétrer un massacre.

En octobre 1985, plusieurs policiers de la PJ de Nivelles - parmi lesquels le jeune inspecteur Eric Clavie, qui passera plus tard à la Brigade nationale - font donc irruption dans la maison de la famille Haemers, au numéro 1 du chemin de la ferme Simonart, à Lasnes-Chapelle-Saint-Lambert. Ils interpellent le soi-disant géant blond, lui saisissent un riot gun et l'amènent à la PJ. "Où étiez-vous il y a deux ans ?" lui demande-t-on... Il ne sait plus. Mais ce qu'il dit - et il le répétera avec force dès qu'on l'aura arrêté au Brésil - c'est qu'il n'a jamais mis les pieds de sa vie au restaurant 'Les Trois Canards'. Plusieurs mois après cet interrogatoire, le riot gun saisi chez Patrick Haemers - qui n'a pas encore le statut d'ennemi public numéro un - lui sera rendu. L'arme est détenue légitimement, et l'expertise balistique qu'on lui a fait subir ne la met en rapport avec aucun des méfaits attribués alors aux tueurs du Brabant. A cette époque, les policiers et les gendarmes de Nivelles travaillent comme des fous. Ils courent en tous sens, perquisitionnent à tour de bras. L'opération Haemers... est une opération comme des centaines d'autres : à peine préparée, pas très bien réalisée.

Un an plus tard, en octobre 1986, c'est la Brigade judiciaire de la police de Bruxelles qui part en perquisition chez Patrick Haemers, qui habite alors une superbe villa à Chaumont-Gistoux. Une semaine plus tôt, Haemers avait déclaré à la police le vol de sa Mercedes... puis était revenu au commissariat pour retirer sa plainte : "Excusez-moi, je me suis trompé. J'avais oublié que j'avais prêté cette voiture à un copain".

Les policiers bruxellois ne croient pas beaucoup cette explication. Ils flairent une entourloupe et, de surcroît, deux choses les troublent. D'abord, cette étrange ressemblance de leur 'plaignant' avec les portraits-robots dressés après plusieurs attaques de transports de fonds (à Drogenbos, Leerbeek et Wezembeek); ensuite, son inquiétante allure de... 'géant blond'. On surveille donc Haemers pendant quelques jours. Le temps de découvrir qu'il a un excellent ami, un certain Philippe Lacroix. Puis, on perquisitionne sa villa.

La récolte des policiers bruxellois (assistés par la BSR de Hal) est bien meilleure que celle de leurs collègues de la PJ de Nivelles un an auparavant. A Chaumont, on découvre un riot gun (celui qui avait été saisi et rendu par la PJ de Nivelles), une carabine de calibre 444, 2 millions de francs belges, des pièces étrangères rares... et la clé d'un fourgon de Securitas qui avait été attaqué le 17 mars 1986 à Drogenbos, sur le parking d'un GB. Dans le magasin de l'amie de Lacroix, à Woluwé-Saint-Lambert, on saisit encore deux carabines et un revolver Smith et Wesson de calibre 38.

On interroge évidemment Haemers... Sa vie luxueuse ? De hauts revenus comme conseiller en informatique (une 'couverture' en fait) et une certaine fortune familiale. Tant d'argent liquide dans sa villa ? Des économies. La clé du fourgon de Securitas ? Incompréhensible. Les tueries du Brabant ? Il n'en sait rien. La Mercedes prêtée ? Il l'avait vraiment oubliée. Des mois plus tard, Haemers nous expliquera qu'il avait vendu la Mercedes à quelqu'un qu'on lui avait décrit comme fiable. Il avait déclaré le vol de sa voiture quelques jours plus tard, dans le but de réaliser une escroquerie à l'assurance, sans savoir que l'on venait d'interpeller son complice-acheteur à Oslo, au volant de la Mercedes.

Haemers mêlé aux tueries du Brabant ? A cette époque, à peine moins qu'aujourd'hui, les enquêteurs n'osent y songer. Par contre, ils savent qu'avec Haemers et sans doute Lacroix, ils ont enfin mis la main sur deux de ces truands qui ont pris l'habitude, depuis quelques mois, d'attaquer à l'arme lourde des fourgons de transport de fonds. Mais non, vraiment, ils n'ont aucun lien matériel qui leur permette de mêler cet homme aux tueries du Brabant.

L'une de ces attaques, pour laquelle Haemers nie farouchement toute responsabilité, offre d'autres pistes intéressantes menant peut-être aux tueries du Brabant. Elle se déroule le 17 juillet 1986, chaussée de Ninove à Leerbeek, dans le 'Pajottenland'. Cette nuit-là, deux truands attaquent un fourgon de Securitas qui vient de s'arrêter près de l'agence locale du Crédit Communal. Le chauffeur du fourgon, Georges Vindevogel, âgé de 24 ans,

est froidement abattu d'une balle dans la bouche par l'un des agresseurs qui s'emparent ensuite d'un butin de 4,7 millions et prennent la fuite dans une Peugeot 505.

Georges Vindevogel est, affirment Dupont et Ponsaers, le neveu de l'ancienne exploitante du 'Diable Amoureux', un bar à proximité duquel les tueurs du Brabant ont abandonné leur voiture juste après la tuerie du Colruyt de Nivelles, dans la nuit du 16 au 17 septembre 1983. Une coïncidence ? Peut-être. Une de plus. Comme le fait que cette Peugeot de Leerbeek a été volée chez un concessionnaire de Braine-l'Alleud... juste à côté du garage où fut volée la Saab 900 turbo utilisée lors de la tuerie du Colruyt de Nivelles. Pas très loin, aussi, de l'endroit où Thierry Smars, ami et sans doute complice de Haemers et Lacroix, voulait ouvrir son propre garage.

Toutes ces constatations ne forment qu'un faisceau de coïncidences, mais il faut y en ajouter deux autres, plus précises. Et d'abord, cette déclaration d'une employée du Delhaize d'Alost, faite en février 1989, alors que l'on ne cesse de parler de Patrick Haemers dans les journaux.

L'employée est formelle. En lisant les journaux, en voyant des photos de Haemers, elle vient de reconnaître l'un des hommes qui ont attaqué le supermarché où elle travaillait le 9 novembre 1985. Un bain de sang. Huit morts. L'une des dernières attaques des tueurs... Elle avait vu cet homme dans le magasin, quelque peu avant l'attaque; il était sans doute revenu, cette fois masqué et armé, avec les autres, pour faire couler le sang.

Une preuve de la culpabilité de Haemers ? Certainement pas. Un indice sérieux ? A peine, car il vient si tard. Mais le juge Freddy Troch, de Termonde, y voit un élément d'enquête assez troublant... pour lancer un avis de recherche international contre le truand, en mars 1989. Il voudrait bien demander à Haemers ce qu'il pense de ce témoignage. A Rio, Haemers a répondu :

"Je ne fais pas de politique. Les tueries du Brabant, ce sont des conneries et des saloperies. Je n'ai jamais tué de sang-froid."

Le dernier élément troublant établissant un 'lien' entre Haemers et les tueries du Brabant est bien entendu la mise au jour du box de la chaussée d'Alseberg, à Uccle. Parmi d'autres choses, on y découvre des masques de carnaval qui ressemblent (des témoins croient les reconnaître) à ceux dont les tueurs se sont affublés pendant certaines attaques. On saisit aussi deux armes d'épaule, des fusils de guerre de la FN, volées à Juan Mendez en 1985. Juan Mendez, l'ingénieur commercial de la Fabrique Nationale d'armes de Herstal qui a été assassiné le 7 janvier 1987... peut-être parce

qu'il en savait trop sur les tueurs du Brabant.

Comment ces armes sont-elles arrivées en possession de Haemers ? On n'en sait rien, hormis qu'Haemers lui-même dit les avoir reçues de son 'fournisseur d'armes' qu'il n'entend pas trahir. Ont-elles déjà servi lors d'un hold-up de la bande dont Haemers faisait partie ou dans l'un des attentats mis au passif des tueurs du Brabant ? En septembre 1990, on n'en sait toujours rien... parce que les premières expertises balistiques sont en cours. Et les premières comparaisons qui sont faites ont un résultat négatif.

Alors, finalement, Haemers est-il le géant blond ? On ne peut balayer cette hypothèse d'un seul trait. Trop de... coïncidences sont là : Georges Vindevogel et le 'Diable Amoureux', 'Les Trois Canards', la Peugeot de Leerbeek, l'employée du Delhaize, les masques, les armes de Mendez. Mais Haemers nie farouchement. Plutôt que des coïncidences troublantes, il dénonce dans tout cela des erreurs d'analyse policière et des amalgames.

Thierry Smars et les marchands de bombes

Dans la foulée de l'arrestation, le 17 août 1989, de l'armurier Robert Darville, d'Anderlecht, quelques surprises ont été réservées aux enquêteurs. C'est Darville que les gendarmes et les policiers de la cellule Gamma suspectent d'avoir livré à Haemers deux fusils FAL et Falx qui ont été volés à Juan Mendez, l'ingénieur commercial assassiné de la FN. Le même Robert Darville est encore soupçonné - parce qu'on a retrouvé ses empreintes sur la télécommande saisie dans le box d'Uccle - d'avoir livré des éléments, ou même les bombes utilisées à Ensival (deux morts) et Grand-Bigard (un mort) pour faire exploser des véhicules de transport de fonds. Mais Robert Darville nie ces soupçons avec acharnement. Tout comme un autre armurier, son collègue Michel Gauthier, d'Ixelles, arrêté le 2 octobre 1989 par le juge Collin qui le suspectait d'avoir fourni à la bande les explosifs utilisés pour confectionner la bombe de Grand-Bigard.

Avec l'arrestation de l'armurier Darville - que les enquêteurs de la PJ auraient préféré plus tardive - un vieux dossier considéré au Parquet de Bruxelles comme une affaire de suicide est sorti de l'oubli. Le 21 mai 1986, on a en effet retrouvé dans sa chambre le cadavre d'un jeune homme de 24 ans, Thierry Smars, qui s'était apparemment tiré une balle dans la tête. "Ce n'est pas un suicide", disent, trois ans plus tard, des proches du jeune homme. Et ils n'ont pas tort.

Le début de l'enquête sur le 'suicide' de Thierry Smars est marqué par de gros 'cafoillages'. L'expert Dery qui est descendu sur les lieux a fait quelques prélèvements sur les doigts de la victime. Ils sont envoyés chez un expert qui doit établir s'il y existe des traces de plomb et d'antimoine. S'il n'y en a pas, c'est que Smars n'avait pas l'arme en main quand le coup de feu est parti, c'est qu'il ne s'est pas suicidé. La réponse n'arrive jamais parce que l'expert n'est jamais officiellement chargé de l'expertise. Personne en fait ne se soucie de ce dossier qui demeure oublié pendant près de trois ans. Mais en 1989, le juge Collin reprend les choses en main. Le résultat de l'expertise arrive : il n'y avait pas d'antimoine sur les doigts de la victime qui a donc, très probablement, été assassinée.

Les enquêteurs de la cellule Gamma arrivent rapidement à la conclusion que Thierry Smars faisait partie de la bande Haemers. Ils pensent même que Smars a participé à l'attaque d'Ensival. Profondément choqué par la mort des deux postiers qui ont péri sous le souffle d'une bombe bien trop forte, Thierry Smars serait devenu extrêmement nerveux, instable et fragile. Pris de colère, il aurait ruminé une vengeance contre le fabricant de la bombe. Hypothèse numéro un des enquêteurs : Smars, devenu dangereux, aurait tout simplement été liquidé par l'un des membres de la bande. Philippe Lacroix, si l'on accorde du crédit à certaines rumeurs circulant dans le milieu bruxellois.

Mais il existe une seconde hypothèse. Elle se fonde sur les rapports étranges qui sont nés en août 1985 entre Smars et un Français, Roland Bastiani. A cette époque, la grand-mère de Thierry Smars loue un flat à Roland Bastiani qui rencontre ainsi le jeune homme et lui fait une très forte impression. Le Français laisse alors entendre à Thierry Smars qu'il est membre du Sdece, l'un des services secrets français, et qu'il y a rang de colonel. Faisant confiance à son ami espion, Smars lui révèle une part des activités clandestines qu'il a au sein de la bande dont Haemers faisait partie. Le 'colonel' lui répond qu'il y a bien mieux à faire pour un homme de sa trempe et lui suggère même de collaborer à ses activités :

"Viens travailler avec nous. Nous préparons certaines actions à la frontière espagnole. C'est en rapport avec l'extrême droite...", lui dit-il, si l'on en croit toujours le récit de certains familiers de Smars.

Thierry Smars fait à ce point confiance au 'colonel Bastiani', qu'il finit par lui confier une somme de 4 millions. Philippe Lacroix confie, lui, un million au Français. Non par sympathie, mais simplement dans l'espoir de le 'contrôler', car Smars a été trop bavard et les membres de la bande craignent qu'à son tour Bastiani se mette à parler.

Tout se gâte, dans la bande, après le hold-up sanglant de Verviers. Bastiani disparaît. Smars, devenu trop dangereux, ne peut participer au hold-up que Haemers et ses complices projettent d'accomplir à Drogenbos. Huit mois plus tard, le 19 mai 1986, le 'colonel' refait surface : il téléphone à Thierry Smars pour lui demander de l'argent. Smars prend peur. Il fait blinder sa porte, ne sort quasiment plus de sa chambre, ne quitte plus son arme. Le 21 mai 1986, c'est la fin. Smars meurt d'une balle dans la tête. Hypothèse numéro deux des enquêteurs : Smars a été liquidé parce qu'il avait trop parlé à Bastiani.

Quelques mois après la mort de Smars, la BSR de Bruxelles a retrouvé la trace de Bastiani. Il n'a jamais appartenu au Sdece. Mais il n'est pas exclu, pensent les enquêteurs sur base d'informations obtenues en France, qu'il ait appartenu au Service d'action civique (SAC), une association dissoute qui, à son origine, était chargée de la protection de certains hommes politiques français de droite mais qui se transforma rapidement en groupe clandestin mélangeant subversion et truanderie.

Gendarmes et policiers cherchent toujours à faire la lumière sur ce crime maquillé en 'suicide', sur ce cinquième mort relevé dans le sillage de la bande qui a enlevé VDB. Trois jours après son arrestation, à Rio, Haemers nous a simplement dit : "Non, je n'ai pas tué Thierry Smars. C'est tout."

Un expert en 'exfiltration'

Dans la foulée des 'coïncidences' ou des 'amalgames' qui établissent peut-être un lien entre Patrick Haemers et les tueries du Brabant, entre le même Patrick Haemers et l'extrême droite, l'histoire des contacts qui eurent lieu de décembre 1986 à mars 1987 entre Denise Tyack et Michel Vander Elst d'un côté, Francis Dossogne de l'autre, n'est pas inintéressante.

Ancien leader du Front de la jeunesse, puis membre du Parti des Forces Nouvelles, Francis Dossogne est aujourd'hui détective privé, à la tête de l'agence Europa (installée à Grimbergen). Il collabore à l'occasion, dans ses enquêtes, avec un autre détective privé, Georges Van Dijck.

C'est à la fin de l'année 1986, dit Dossogne, que Denise Tyack lui téléphone sans révéler son identité complète, pour lui demander s'il accepterait de se charger d'une mission pour le moins délicate et difficile. A priori, le détective ne refuse rien. Tyack et Dossogne se rencontrent une première fois à la taverne 'Nemrod', pas très loin du Palais de Justice de Bruxelles.

Tyack n'y explique que très vaguement, et toujours sans citer de nom, quel est le genre de mission qu'elle entend confier au détective. Francis Dossogne, flairant une 'affaire piquante', ne refuse toujours pas.

Un second rendez-vous, raconte toujours Dossogne, se déroule alors au cabinet de Michel Vander Elst, au 12 de l'avenue Franklin Roosevelt. Tyack, Vander Elst et Dossogne y discutent plus précisément de la 'mission'... si l'on en croit le détective privé...

"Ils m'ont d'abord expliqué que s'ils avaient pensé à moi, c'est parce que mon nom venait d'être cité dans plusieurs journaux à propos du départ de Jean Bultot, l'ancien directeur de la prison de Forest, vers le Paraguay. Un voyage que j'avais d'une certaine manière rendu possible."

"Après le premier contact avec Tyack, nous avons eu en tout trois rendez-vous de ce type. Vander Elst assista à chacun d'entre eux, Tyack fut absente une seule fois. Au fil de ces rendez-vous, ma mission s'est précisée. Je devais faire évader Haemers et Lacroix (mais Lacroix fut libéré quelques semaines plus tard), leur fournir de faux papiers, les faire arriver dans un pays sûr, en Amérique latine. Tyack avait déjà un plan. Elle suggérait qu'on attaque, armes en main, un fourgon cellulaire transportant les deux hommes. Elle prétendait être en mesure de savoir quel fourgon procéderait à un transfert, quand et où il serait possible de le prendre d'assaut."

"Je n'avais ni l'envie, ni les moyens, de procéder à cette opération. Par contre, j'avais évidemment envie d'en savoir plus. C'était une histoire très intéressante et je pressentais qu'elle m'offrirait d'une manière ou l'autre le moyen de gagner de l'argent. Dès la première rencontre, j'ai donc essayé de gagner du temps, de donner le change à mes interlocuteurs qui, eux, m'interrogeaient évidemment sur le prix que cela leur coûterait."

"Très vite Vander Elst a évoqué la possibilité que la police remonte jusqu'à nous trois dans son enquête", poursuit Dossogne. "Il suggéra alors que nous donnions un alibi - totalement inventé - à nos rencontres. C'est ainsi que je fus très officiellement chargé, par une lettre de Vander Elst et par des notes de Vander Elst et de Tyack, de découvrir l'identité d'une 'balance' qui avait permis aux enquêteurs d'arrêter Haemers, et celle d'un informateur de la presse qui en avait trop dit à un journaliste. Des missions que je ne devais évidemment pas remplir et qui servaient simplement à 'couvrir' nos contacts."

"En mars 87 eut lieu notre dernier entretien. Je demandais 20.000 dollars par personne libérée et arrivée en lieu sûr. C'était trop cher pour Tyack."

Des mois passent... quand on recommence à parler de Patrick Haemers et de VDB dans les journaux. En lisant que VDB habite dans le même immeuble que Vander Elst et que Haemers est soupçonné de l'enlèvement, Dossogne, bien sûr, sourit. Lui, il ne suspecte pas Haemers d'être l'auteur du rapt; il en est convaincu. Cette fois, la 'donne' a changé : avec les cartes qu'il a en mains, Dossogne a peut-être le moyen de 'faire une affaire'. Il en parle à son ami Van Dijck qui est du même avis et se renseigne pour savoir si certaines compagnies d'assurances (de transporteurs de fonds par exemple) offrent des primes à qui retrouvera l'auteur de tous ces hold-up.

Ce qui se passe ensuite n'est pas très clair... comme toujours lorsque se mélangent le monde des policiers et celui des 'privés'. Il n'est pas exclu que des membres de la PJ aient alors demandé à Dossogne de recontacter Michel Vander Elst, d'échanger avec lui du courrier, de le pousser à la faute, de le provoquer. Dossogne affirme que son ami Van Dijck a contacté un commissaire de la PJ et l'a rencontré à plusieurs reprises, lui donnant chaque fois plus de détail. Jusqu'à ce que ce commissaire sache tout sur les contacts de Dossogne avec Tyack. Le policier aurait alors expliqué à Georges Van Dijck qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que Dossogne prenne rendez-vous avec Vander Elst de manière à pousser l'avocat, d'une manière quelconque, à prendre contact avec Patrick Haemers... ce qui aurait peut-être permis, enfin, de localiser les ravisseurs de VDB.

Fort de ce qu'il comprend comme un 'feu vert' de la police Dossogne téléphone à Vander Elst et se rend au 12 de l'avenue Roosevelt.

Dossogne explique alors :

"Je lui ai rappelé que nous nous étions rencontrés des mois auparavant. Je lui ai simplement dit que si notre premier projet avait échoué pour une question d'argent, ce n'était pas une raison, selon moi, pour que nous arrêtions tout contact. Je lui ai expliqué que, de mon côté, j'étais toujours prêt à collaborer avec Haemers s'il en avait envie. Vander Elst m'a répondu qu'il n'avait plus de contacts avec Haemers; qu'il n'en avait d'ailleurs jamais eu beaucoup; qu'il ne voyait pas comment il pourrait lui apporter mon message. Il promet cependant de le faire si, par hasard, il avait un nouveau contact avec son client. Bref : apparemment rien de très positif..."

Le juge Collin décide à cette époque d'interpeller l'avocat et de faire procéder à des perquisitions chez lui. Une intervention qui annonce quelques tracas pour Dossogne. Le détective privé est alors interrogé successivement par plusieurs policiers auxquels il fait des déclarations différentes. Il n'est pas question, pour le 'privé', d'avouer sur un procès-verbal qu'il est de ceux qui sont prêts, pour une prime, à chasser la tête de Patrick Haemers.

Pas question non plus de révéler dans une pièce qui serait versée au dossier d'instruction, que lui, le civil, se sent en 'mission commandée' pour un membre de la PJ de Bruxelles. Mais pris au piège de ses versions divergentes, Dossogne finit par 'tout expliquer', sur procès-verbal, au commissaire Elise de la Brigade nationale. Toute la vérité ? Comment savoir ? Aujourd'hui, c'est la parole de Dossogne contre celle de Tyack et de Vander Elst. L'avocat, comme l'épouse du truand, affirment mordicus que Dossogne est un menteur. Jamais ils ne lui ont demandé de faire évader Haemers, prétendent-ils. S'ils ont bien eu des contacts... c'est uniquement parce que Denise Tyack, par l'entremise de son avocat, voulait charger le détective d'enquêter sur les informateurs d'un gendarme et d'un journaliste ! Retour à la case départ, et bien malin qui pourra démêler les fils de cet écheveau.

Maître Michel Vander Elst a-t-il fait l'objet d'une provocation policière ? C'est évidemment la première question qu'on peut se poser à propos de cette affaire. Mais d'autres questions viennent à l'esprit et ne sont pas moins intéressantes : pourquoi Denise Tyack s'adresse-t-elle à Francis Dossogne, l'ex-leader de l'extrême droite, l'ex-ami du directeur de prison Jean Bultot qu'il a d'ailleurs aidé à fuir vers le Paraguay ? Parce qu'elle avait confiance dans son 'savoir-faire' ? Tout simplement par 'hasard', encore une fois ? Bultot était un client de l'armurier Darville, lui-même suspecté d'avoir livré à Haemers et ses complices les armes de Mendez. Dossogne, Bultot, Darville... trois hommes qui faisaient partie de la clientèle du 'Jonathan', ce club où se retrouvaient tant d'adeptes du 'practical shooting' (une discipline de tir particulièrement agressive) et de l'extrême droite. Et que s'est-il passé à la PJ de Bruxelles ? Des règlements de comptes internes ? Une tentative de manipulation ? Aujourd'hui encore, peu de gens sont en mesure de répondre à ces questions... qui laissent la porte ouverte à bon nombre d'hypothèses.

Encore une cassette !

Au-delà de ces incidents sérieux et intéressants, et de tous les doutes qui planent encore après l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants et l'arrestation de Patrick Haemers, le 'mystère de la cassette' est sans doute le plus anecdotique de tous. Mais il n'est pas exclu que dans les mois qui précéderont le procès de la bande Haemers, ce soit pourtant l'un de ceux dont on parle le plus...

L'histoire commence pendant la détention de Patrick Haemers au Brésil, quand le truand belge redonne vie à l'hypothèse des 'Brigades socialistes révolutionnaires'. Au journaliste Raf Sauvillier qui l'interroge alors, il confie,

avec un ton de conspirateur, que la 'BSR' existe bien; qu'il en est membre; que c'est pour démontrer sa duplicité qu'elle a enlevé VDB... et accessoirement seulement pour redistribuer sa fortune proléairement. D'ailleurs, chuchote-t-on dans l'entourage d'Haemers, les conjurés ont, au Touquet, interrogé VDB sur toutes ses turpitudes, et il a même fait des aveux. Mais chuuut... on ne peut en dire plus.

A Bruxelles, dans les semaines qui suivent cette révélation, des proches de Haemers, sans doute soucieux de donner du poids à ces déclarations, confient 'off the record' à qui veut les entendre qu'il existe une 'cassette vidéo' tournée pendant la détention de VDB où l'otage avoue tout, tout, tout. Il aurait offert ses aveux aux ravisseurs en gage de silence, en gage de preuve qu'il ne les dénoncera pas, qu'il les 'couvrira'. Une fois les 'aveux' enregistrés, le régime de détention de VDB se serait d'ailleurs considérablement allégé. Si 'la' cassette qui sert 'd'assurance' à la bande devait être rendue publique, cela ferait certainement tout exploser ! On reparlerait des grands scandales de cette fin de siècle...

Quelle belle histoire ! Elle a tout pour réussir. Un personnage central, VDB, qui appartient à l'inconscient collectif et qui ne laisse - c'est le moins qu'on puisse dire - personne indifférent. Un argument simple : tout est lié et tout s'explique. Un thème stimulant : la conspiration, les vérités cachées mais à deux doigts d'être révélées. Une perspective d'avenir : cherchons la cassette comme jadis les chevaliers partaient en quête du Saint-Graal. Enfin : un décor assez flou pour que chacun en ordonnance les éléments au gré de sa fantaisie.

Cette rumeur a cependant un inconvénient majeur : elle n'est pas originale. Comme un plat réchauffé, elle a déjà été 'servie' à plusieurs reprises à l'occasion de quelques affaires judiciaires piquantes, mystérieuses et au parfum de scandale. Ainsi, depuis près de dix ans, on cherche toujours 'la' cassette de l'affaire Pinon, 'la' cassette des ballets roses du jet set bruxellois, 'la' cassette du club 'Jonathan' (on en a retrouvé une, mais insignifiante, ce n'est donc pas 'la' bonne !)

Quelques-uns, dont certains enquêteurs, y croient très fermement et cherchent avec acharnement, depuis plusieurs semaines, la cassette des aveux de VDB. Ils ne l'ont pas encore trouvée. Et si l'on en croit Paul Vanden Boeynants, ils ne la trouveront pas de sitôt...

"Une cassette ?" demande-t-il. "Quelle cassette ? Avec mes aveux ? Quels aveux ? Tout ça c'est des carabistouilles. On ne m'a jamais interrogé devant une caméra ou un enregistreur pendant ma détention, et je n'ai

rien avoué du tout. Si ça continue, vous verrez, on dira encore que c'est moi qui ai amené la peste porcine dans le pays!"

Le sixième mort

Reste enfin le mystère du 'sixième mort'. Après les quatre convoyeurs de fonds d'Ensival, de Grand-Bigard et de Leerbeek, après le faux suicide de Thierry Smars, le juge Laffineur et le substitut Van Lijsebeth se demandent maintenant si une sixième victime n'est pas à mettre au passif de la bande.

Pendant l'été 1988, un homme a disparu soudainement à Bruxelles. Surnommé 'Jean-Pierre le Grand', c'est un ami de Corinne Castier, l'épouse de Philippe Lacroix. 'Le Grand' a été liquidé, dit-on dans le milieu bruxellois, et son cadavre a été enterré en forêt de Soignes, pas très loin de la drève des Renards, où les ravisseurs de VDB avaient une 'planque'.

Sur la foi d'informations recueillies chez les truands bruxellois, les enquêteurs pensent que 'Jean-Pierre le Grand' a participé à l'attaque d'un fourgon de la société Brink's Ziegler, le 28 juin 1988 à Etterbeek. C'était sans doute la première fois qu'il prenait part à un hold-up avec le groupe de Haemers, Lacroix, Bajrami et Van Dam. Sa tâche, dans cette équipe très organisée, était importante, mais en principe simple. Sur ce 'coup', il devait protéger ses complices contre l'arrivée imprévue de policiers ou contre une réaction de l'équipage du fourgon blindé.

'Comme à l'entraînement', les malfaiteurs sont sortis de leur voiture peu après l'arrivée du fourgon devant l'agence bancaire. Mais un rien trop tôt sans doute. L'un des convoyeurs était toujours dans l'agence, l'autre était incapable d'ouvrir la porte du fourgon. Un membre de la bande décida alors de placer une charge explosive sur la porte arrière du véhicule blindé. Alors qu'il s'affairait à la fixer, le convoyeur - toujours à l'intérieur de la banque - comprit ce qui se passait. Il dégaina son revolver et tira à plusieurs reprises au travers de la vitrine de l'agence. Une fusillade éclata et Marc Van Dam fut très grièvement blessé par une balle qui lui déchira le bras. 'Le Grand' aurait dû protéger Van Dam. Il ne le fit pas et, pris de panique dans la fusillade, décida même de fuir à toutes jambes. Une réaction que les malfaiteurs qualifièrent de lâche et irresponsable... et qui aurait entraîné sa 'condamnation à mort', à la requête d'un membre de la bande qui fût chargé d'exécuter la sentence. A la fin de l'été, ce 'bourreau' aurait prétexté un nouveau hold-up pour attirer 'Jean-Pierre le Grand' dans un piège. L'homme s'y présenta et

fut exécuté d'une balle dans la nuque par celui qui avait réclamé sa mort, si l'on en croit toujours les rumeurs.

Un simple règlement de comptes ? Pas si sûr. On dit aujourd'hui dans le milieu que l'assassin avait des raisons privées pour vouloir la mort du 'Grand'; qu'il s'est servi de l'affaire d'Etterbeek comme d'un prétexte pour régler un différend d'ordre 'familial'.

Ces informations ne reposent encore sur aucun élément matériel. Mais elles sont actuellement soumises à des vérifications très serrées, car les enquêteurs les considèrent comme très vraisemblables. Elles font partie des derniers éléments recueillis dans l'enquête qui poussent les gendarmes et les policiers à penser que ce que la presse a coutume d'appeler la 'bande Haemers' ne mérite pas vraiment son nom. Elles permettront peut-être de mieux comprendre comment la bande existait, quelle réelle influence chacun de ses membres pouvait y avoir. Des hommes comme Lacroix où Van Dam auraient joué dans ce groupe un rôle tout aussi important que celui du truand blond. Le 'chef' d'ailleurs dont parlait VDB, celui qui donnait des ordres fermes, celui qui était dur dans les mots qu'il tapait à la machine à l'attention de l'otage, n'était probablement pas Haemers, mais bien Philippe Lacroix. Un homme toujours en fuite à la fin de l'été 1990.

CONCLUSION

Poker-menteur

L'histoire du rapt de VDB est exemplaire à bien des égards. Près de deux ans après qu'elle a trouvé un épilogue heureux, il est sans doute possible de s'en servir, avec d'autres cas, comme d'une base de réflexion solide, comme d'un outil d'analyse qui servira à traiter les prochaines crises du même type.

Quatre 'partenaires' se sont imposés d'emblée dans cette histoire, comme dans toutes les autres sans doute. Les maîtres chanteurs. Le 'clan de l'otage'. Le pouvoir, politique et judiciaire. L'opinion publique et l'une de ses composantes, la presse.

Les ravisseurs sont bien ceux qui prennent l'initiative de la crise et qui s'emparent des avantages tactiques qui reviennent à un agresseur. Ils se parent rapidement du masque de tout-puissants maîtres du jeu. Chez leurs adversaires, la tentation est grande, dès cet instant, de se sentir désarmés. Mais la réalité est bien différente. La solution de la crise échappe, en fait, en grande partie aux preneurs d'otage. Elle se trouve essentiellement dans l'attitude qu'adopteront tous les autres joueurs de la partie truquée qui s'ouvre. Et elle dépend essentiellement d'un facteur incontournable : le temps qui passe et qui use lentement tous les acteurs du drame. Les maîtres chanteurs ont eux aussi des faiblesses et c'est essentiellement sur l'art de leurs opposants à en jouer que repose le destin de l'otage.

Le 'clan de l'otage' est lui aussi un groupe fermé, éloigné, secret, difficilement appréhendable par un 'étranger'. Il se rassemble et 'fonctionne' sur des objectifs simples : libérer l'otage quel qu'en soit le prix, ne prendre aucun risque. En conséquence, il est extrêmement soucieux de le sauvegarder de ses secrets et très largement insensible à l'intérêt commun, au bien social. On oublie souvent qu'une de ses composantes essentielles... est l'otage lui-même. Le rapt de VDB démontre à loisir à quel point son rôle dans l'évolution de la crise peut être déterminant. Dans un sens positif car il peut maîtriser bon nombre de 'leviers'... ou dans un sens négatif car son éven-

tuelle faiblesse peut presser ses amis et les priver de l'avantage du temps.

Le troisième 'joueur' de la partie est le pouvoir. C'est un groupe nettement moins homogène. Au gré des circonstances, on peut y trouver le pouvoir politique, le pouvoir judiciaire et policier, les pouvoirs financiers, les groupes de pression les plus divers. Le plus souvent, ce groupe se positionne en représentant de l'intérêt commun, en défenseur des biens publics, en responsable de l'avenir. D'une certaine manière, il est 'par vocation' moins sensible à l'intérêt particulier. Spontanément, le 'clan de l'otage' perçoit le 'pouvoir' comme un partenaire... non amical, confus et revendiquant un droit d'intervention déplacé. Hétérogène, le pouvoir est en permanence parcouru de spasmes, soumis à des luttes d'influence et à des conflits internes. Il est cependant incontournable puisque c'est lui qui détient la puissance de la loi, le droit d'user de la force.

L'opinion publique, et spécialement l'une de ses composantes, la presse, est considérée par tous les autres 'acteurs' comme un dangereux gêneur. D'heure en heure, elle commente, observe et rapporte avec esprit critique les péripéties qui se suivent en cascade. Hétérogène elle aussi, la presse subit la pression de son public, peut être tentée - de façon variable - de céder à des impératifs commerciaux ou concurrentiels. Elle est le responsable tout désigné, et 'généralement mal informé' disent ses adversaires, des fracas qui agitent le forum. A l'occasion, la révélation des quelques secrets qu'elle a pu 'voler' sert d'alibi ou d'explication à l'échec des initiatives prises par les uns ou les autres. Souvent - c'est parfois même leur unique but - les ravisseurs tentent de s'en servir comme d'un porte-parole. Ou comme d'un intermédiaire dans la crise. Alors elle aussi prise en otage par les maîtres chanteurs, ou utilisée par les autres joueurs, elle devient à son corps défendant un médiateur au sens premier du terme, un acteur de la crise dont la vocation primaire - informer - peut être considérablement entravée.

Dans cette partie de poker-menteur - qui a la vie pour enjeu - tous les 'joueurs' sont contraints rapidement à une série de choix. Ils doivent d'abord déterminer vite leurs objectifs essentiels. Ils doivent ensuite réguler leurs relations, établir leurs éventuelles alliances. Ils doivent enfin, à chaque minute qui passe, évaluer tactiquement l'évolution des rapports de force et y adapter leur politique.

Concrètement, dans l'histoire du rapt de VDB, la plupart de ces mécanismes se sont mis en route, la plupart de ces observations se sont vérifiées. Mais l'essentiel, nous semble-t-il, est que chacun des 'joueurs' a su rapidement définir ses objectifs et organiser ses rapports avec les autres. Les ra-

visseurs voulaient de l'argent et n'ont, en fait, accepté comme réel interlocuteur... que leur victime. Le 'clan de l'otage' a évidemment choisi comme objectif sans concession possible la libération de Paul Vanden Boeynants... mais il a su faire le pari d'accorder une part de confiance au pouvoir. De son côté, le pouvoir a eu le courage de choisir le même but, et l'habileté de s'adapter, comme un équilibriste, à l'évolution du 'jeu'. Il a su faire, lui aussi, le pari de la confiance avec le 'clan de l'otage', et avec la presse. Celle-ci, enfin, a largement préservé sa liberté, observé son devoir d'informer... et respecté la vie d'un homme au prix de quelques concessions, temporaires et limitées.

La rançon

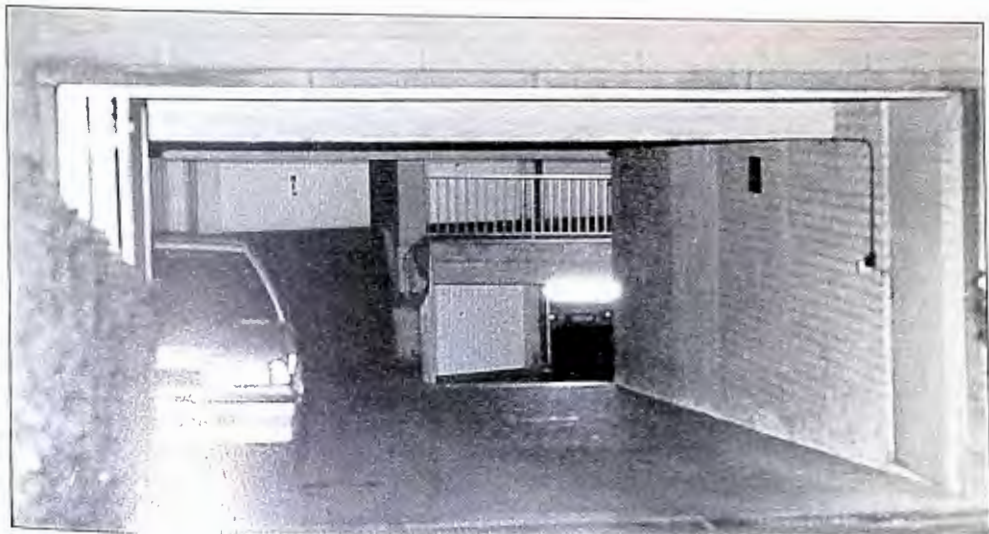
L'histoire de ce rapt n'en laisse pas moins quelques cicatrices chez ses principaux acteurs. Patrick Haemers lui-même l'a dit : "J'aurai 20 ans au minimum. Je sortirai de prison dans 15, 16 ou 17 ans." Ces 15 ans de prison seront la rançon de sa vie. Quand il retrouvera la liberté, Kevin, son fils, aura alors une vingtaine d'années. Il l'aura vu grandir au fil de ses visites au parloir d'une prison. Haemers, lui, sera sans doute quinquagénaire. Une vie grillée.

Paul Vanden Boeynants aura également payé cher ce moment d'existence entre parenthèses. Quand il a disparu, en laissant derrière lui le Sonotone et la pipe si symboliquement attachés à son personnage, on ne pouvait entrevoir rien d'autre que le début d'une grande bande dessinée. Les Belges ont ri, raillé, et blagué. Pour certains, c'était une manière d'exorciser la peur qu'on a toujours devant une menace de chantage, ou une profonde marque d'attachement. Paradoxalement, c'était chez d'autres le symptôme d'un rejet, la vengeance du pauvre et du faible contre celui qui a la puissance politique et le pouvoir de l'argent.

Mais l'image de VDB s'est finalement, et comme toujours, fort bien accommodée de ces réactions.

En fait, au cours des années 60 et 70, lentement et inexorablement, VDB a gravé les initiales de son nom dans l'inconscient collectif. Sans s'en rendre compte, en bâtissant sa notoriété sur une relation d'amour-haine populaire et populiste, il s'est forgé ou laissé forger mille et une légendes. L'une d'elle voulait qu'il fût riche de deux milliards. Elle l'a mené au Touquet, et fait même de lui le complice de ses ravisseurs. C'est également la rançon de sa vie.

Le samedi 14 janvier, Paul Vanden Boeynants est maîtrisé par ses ravisseurs dans les garages, au sous-sol de son immeuble du 12 de l'avenue Franklin Roosevelt, à Bruxelles. (Photo : Luc Daelemans - Het Belang van Limburg)



Hold-up sur le
Le convoyeur
fourgon par les
moyens mis

le de transport de fonds de la société GMIC à Grand-Bigard, le 31 janvier 1989. Croes, âgé de 22 ans, perd la vie dans l'explosion de la bombe posée sur son fourgon. Le Parquet de Bruxelles dit son écoeurlement devant la violence des moyens mis en œuvre dans cette attaque. (Photo : Agence Belga)



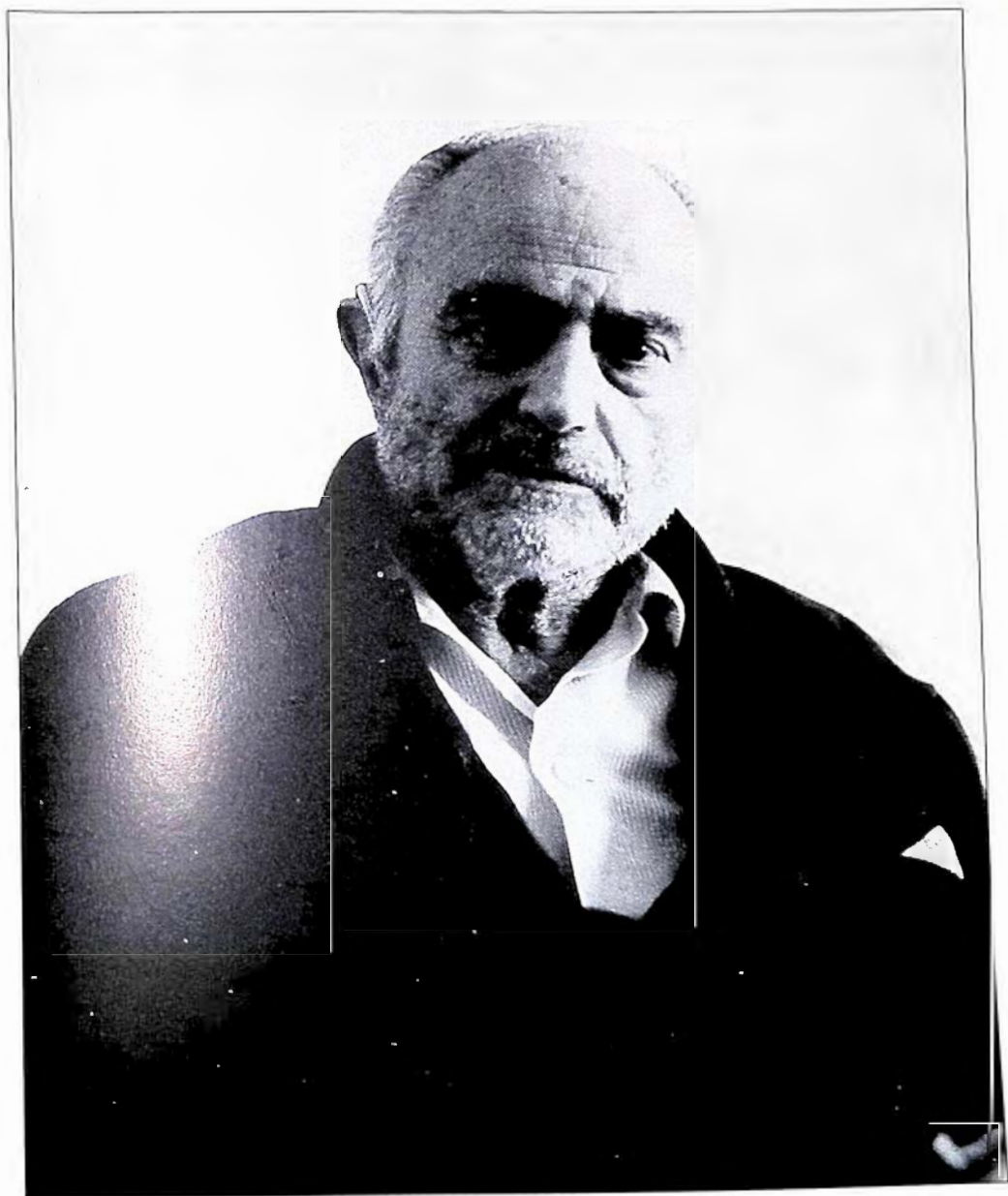
L'un des petits mots que Paul Vanden Boeynants a échangés avec ses ravisseurs, pendant sa détention. Un document transmis à la presse pour authentifier l'une des revendications des 'BSR'.

J'ai compris votre stratégie:
ça n'est pas mal, mais mon
image médiatique ... à zéro!

Je suis évidemment prêt à
collaborer, encore faut-il
savoir comment et faut-il
être réaliste.

Le juge d'instruction
n'a jamais parlé que de
M, dont on m'a raillé

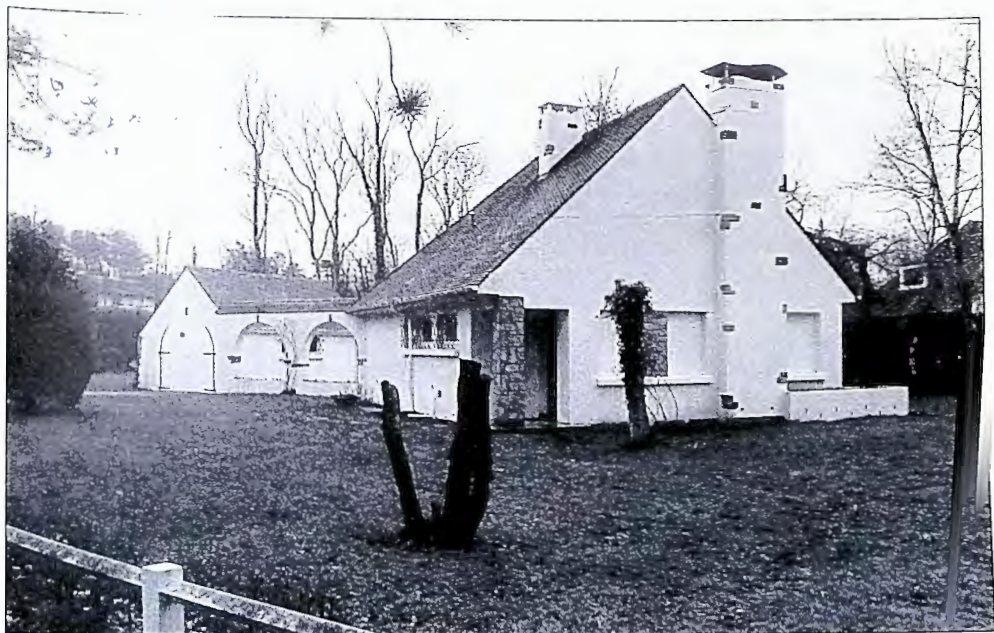
Paul Vanden Boeynants, pas rasé, les traits tirés, le lendemain de sa libération, dans son appartement de l'avenue Franklin Roosevelt, à Bruxelles.



Paul Vanden Boeynants, lors de sa spectaculaire conférence de presse du 15 février 1989, à l'International press center de Bruxelles. (Photo : Luc Daelemans - Het Belang van Limburg)



La villa 'La brèche en forêt', où Paul Vanden Boeynants a été séquestré pendant trente jours.
(Photo : Philippe Lebeau - Het Belang Van Limburg)



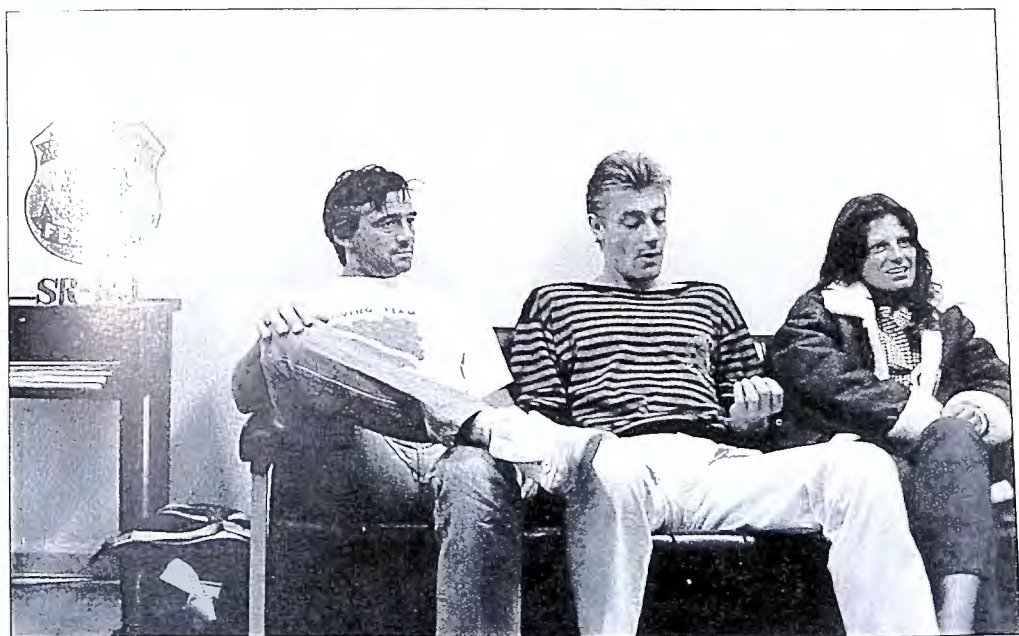
La première maison des Haemers à Rio de Janeiro, désertée par le couple en mars 1989. (Photo : Alain Guillaume)



La villa des Haemers et son somptueux jardin tropical, au 126 Est do Caçambe, dans le Condomínio de Camorim, à Jacarepagua, sur les hauteurs du circuit de Formule 1. (Photo Alain Guillaume)



Axel Zeyen, Patrick Haemers et Denise Tyack, lors d'une de leurs rencontres avec les journalistes belges, trois jours après leur arrestation, dans les bureaux du commissaire Geovani Barros de Azevedo aux yeux duquel "la police brésilienne est incorruptible". (Photo : Alain Guillaume)



A Rio, Patrick Haemers s'était inscrit sous le nom d'Alain Goffin dans une école d'ULM, la 'Cirrus escola de Ultraleve'. Sur son formulaire d'inscription, il déclarait être l'époux de 'Josianne Dehandschutter'. (Photo : Alain Guillaume)

CIRRUS
ESCOLA DE ULTRALEVE

DE INSCRIÇÃO _____

GO _____

PESSOAS _____

OR EXTENSO ALAIN FELIX ALTHONSE GOFFIN

ENTO 05/11/1958 ESTADO CIVIL ☐ V ☐ C ☐ D ☐ SEXO ☐ M ☐ F

ATE 34.430.468 ORGÃO EMISSOR WAREMM CPF _____

ALIDADE PEREIRA TEL. _____

O CONJUGE DEHANDSCHUTTER JOSIANNE

O PAI VICTOR GOFFIN

MÃE JEANNE JAVIN

RES 160 KM DO CAGAMACÉ : CONDOMÍNIO DO CAROLIM

RIO GRANDE - JACARÉ-PESQUA

RIO DE JANEIRO CEP _____

PROFISSIONAIS _____

A EMPRESA _____

E ATIVIDADE _____ PROFISSÃO _____

CO _____ TEL.: _____

CIDADE _____

RA DE PROTO Nº _____

MARCA _____ PREFIXO _____

ANEXO 08/04/89

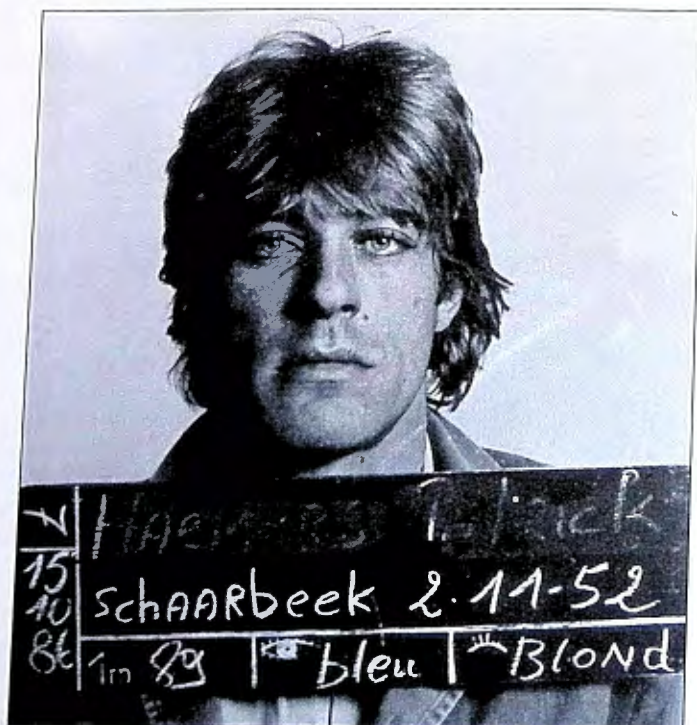
GOFFIN ASSINATURA DO ALUNO

DIRETORIA _____

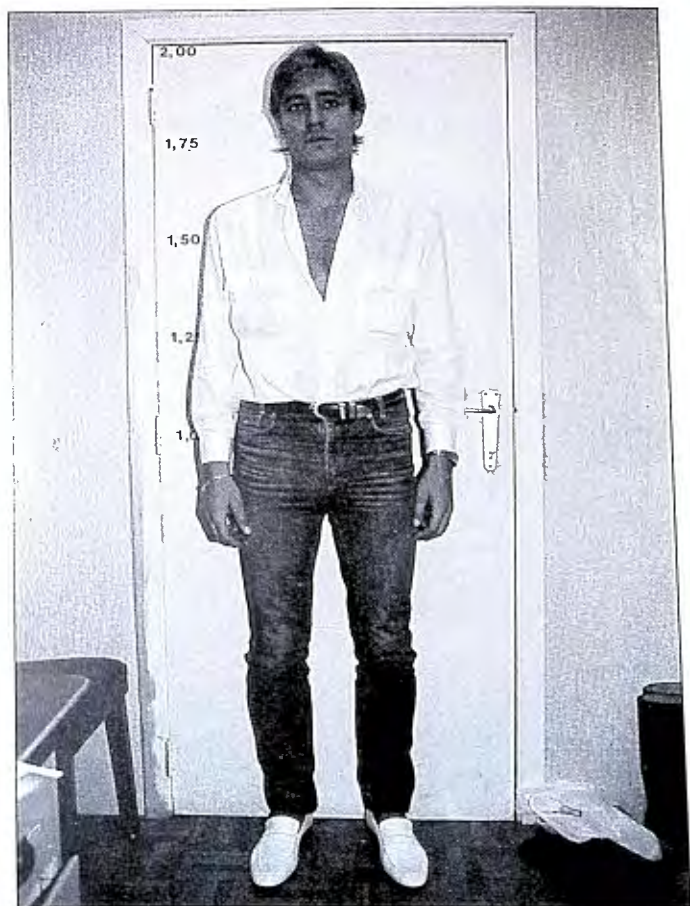
Basri Bajrami est né le 29 avril 1955, à Smirna Vitina, dans le Kossovo, en Yougoslavie. Cet Albano-Yougoslave est marié à Evelyne Braibant (née le 22 octobre 1956). Leur fils porte le prénom de Kevin, comme le fils de Patrick Haemers. Dans le 'milieu', Basri Bajrami porte le surnom de 'Tosca' ou de 'La Mouche'. Le 23 juin 1988, il a été condamné par défaut, devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, à dix années d'emprisonnement pour avoir participé à divers hold-up.



Patrick Haemers est né le 2 novembre 1952 à Schaerbeek. En mars 1985, il a épousé Denise Tyack. Le 18 mai 1985 naissait leur fils Kevin. Il est domicilié successivement à Woluwe-Saint-Lambert, Lasnes et Chaumont-Gistoux. En 1970, il dirige la société 'Marjan' (établie avenue Georges-Henri, à Woluwé). Axel Zeyen est président du Conseil d'administration de cette société. En 1978, Patrick Haemers est condamné à trois ans de prison pour viol; il purge quatorze mois de cette peine. Le 22 octobre 1981, il attaque une banque à Deerlijk. Le 14 octobre 1986, suspecté de neuf attaques à main armée, il est placé sous mandat d'arrêt. Détenu, il s'évade d'un fourgon cellulaire que ses complices attaquent à l'arme lourde le 13 août 1987. Le vendredi 20 octobre 1988, le tribunal correctionnel de Bruxelles le condamne par défaut à deux ans de prison et à une amende de 500.000 francs dans une affaire de fausses factures. Le 27 mai 1989, il est à nouveau arrêté, en compagnie de son épouse Denise Tyack et de son ami Axel Zeyen, qui séjournent avec lui à Rio de Janeiro. Le 1er avril 1990, il est extradé vers la Belgique. Patrick Haemers, sur la 'fiche anthropométrique' créée lors de son arrestation le 13 octobre 1986.



Patrick Haemers, le 'grand blond'. (Avec la courtoisie de Philippe Rombaut, Le Vif-L'Express)



Philippe Lacroix est né le 24 septembre 1960 à Uccle. Il est l'époux de Corinne Castier (née le 3 mai 1961). Il est le parrain de Kevin Haemers. Le 14 octobre 1986, Lacroix est arrêté en compagnie de Patrick Haemers; tous deux sont suspectés d'avoir commis de nombreuses attaques à main armée. Le 20 mars 1987, Philippe Lacroix est cependant libéré faute de preuves. Toujours en fuite à la fin de l'été 1990, de nombreux enquêteurs le tiennent pour l'un des 'patrons' de la bande dont il fait partie.



Marc Van Dam est né à Etterbeek le 15 février 1960. Domicilié à Grimbergen, c'est un ami de longue date de Patrick Haemers. Breveté pilote d'avion et pilote d'hélicoptère à l'école de pilotage 'Albatros' de Grimbergen, il travaille un temps comme mécanicien dans la société BAT qu'il quitte sans préavis en juin 1988. Il est toujours en fuite à la fin de l'été 1990.

Marc Van Dam, tel qu'il apparaît sur la photo d'identité d'un faux passeport saisi dans la villa des Haemers au Brésil.

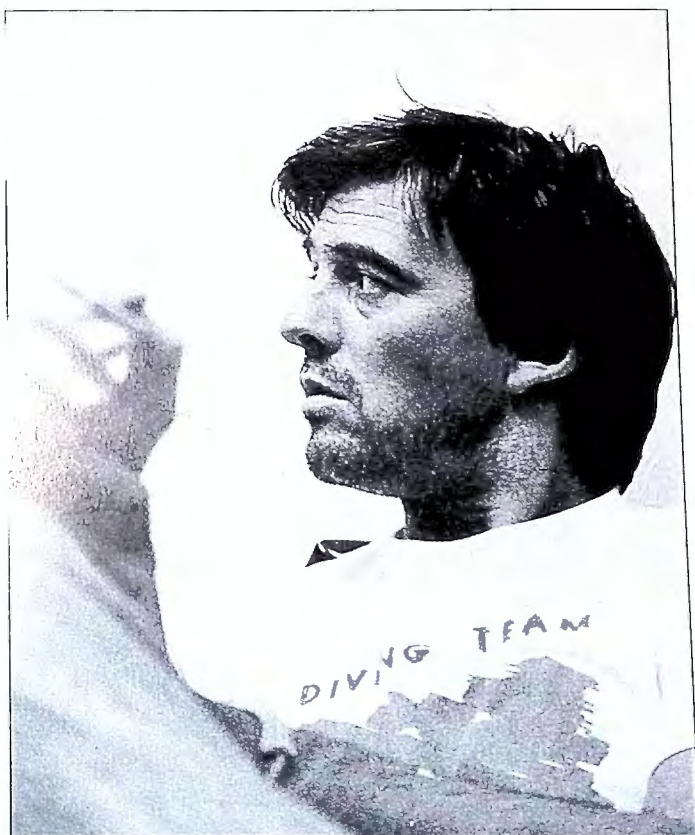


Denise Tyack est née à Antibes, en France, le 10 mars 1955. Elle porte le surnom de 'Sabrina'. Elle épouse Patrick Haemers en mars 1985; de leur union naît Kevin Haemers. Arrêtée à Rio en compagnie de son époux le 27 mai 1989, elle est livrée avec lui à la Belgique le 1er avril 1990.

Denise Tyack, en compagnie de son mari, derrière les murs de la prison de Rio de Janeiro. (Photo : Alain Guillaume)



Axel Zeyen est né le 23 avril 1954 à Eupen. Il est l'époux de Michèle Dewit, la fille de Simone Menin. Ami d'enfance de Patrick Haemers, il est président du Conseil d'administration de la société 'Marjan' que dirige Patrick Haemers. Il travaille également quelques mois pour la société 'Montex' d'Achille Haemers (père de Patrick). En octobre 1988, il est condamné par le tribunal correctionnel de Bruxelles dans une affaire de faux chèques. Arrêté le 27 mai 1989 à Rio de Janeiro, il est livré à la Belgique le 1er avril 1990. (Photo : Alain Guillaume)



Coxyde, 1er avril 1990. Sous la surveillance des hommes de l'Escadron spécial d'intervention, Haemers, Zeyen et Tyack débarquent du C-130 qui les a ramenés du Brésil et embarquent dans un hélicoptère Puma de la gendarmerie. Direction : Hal, puis Bruxelles par la route.



CHRONOLOGIE

Cette chronologie des événements en rapport avec l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants, ainsi qu'avec une série de faits attribués à la bande dont Patrick Haemers faisait partie, a été rédigée en août 1990. Elle se rapporte à des personnes et à des faits cités dans divers dossiers judiciaires. Avec le temps, et les progrès de l'enquête, il sera peut-être nécessaire d'y apporter certaines modifications.

1978

- Le tribunal correctionnel de Bruxelles condamne Patrick Haemers à trois ans de prison pour viol. les faits se sont produits à proximité des 'Etangs Mellaerts', à Woluwé-Saint-Pierre. Patrick Haemers purge quatorze mois de cette peine.

22 octobre 1981

- Patrick Haemers et un complice toujours inconnu attaquent une agence de la BBL située rue Haute, à Deerlijk. Ils s'y emparent d'un butin de 350.000 francs. Achille Haemers, père de Patrick se trouve dans les environs de l'agence; l'argent est chargé dans sa voiture dont un témoin relève le numéro de plaque. Achille Haemers affirme qu'il se trouvait sur les lieux du hold-up pour empêcher son fils de faire une bêtise. En juin 1982, Patrick Haemers est condamné par le tribunal correctionnel de Tournai à deux ans de prison, son père est acquitté. En appel cependant, le père de Patrick Haemers est condamné pour recel.

1er juin 1983

- Tentative de hold-up sur un fourgon des postes à Wilsele. Pas de butin. (le dossier 5/90 du juge d'instruction Laffineur)

2 novembre 1983

- Hold-up sur le bureau central des postes de Herstal. Butin : 9.480.000 francs. (le dossier 1/90 du juge Laffineur)

20 août 1984

- Attaque d'un transport de fonds des postes à Neufville. Butin : 10.716.000 francs. (le dossier 1/90 du juge Laffineur)

1er mars 1985

- Attaque d'un transport de fonds des postes, chaussée d'Aerschot, à Wilsele. Quatre hommes participent à l'attaque. Deux gendarmes qui protègent le véhicule des postes sont maîtrisés par les malfaiteurs et immobilisés avec leurs propres menottes. Butin : 13 millions de francs. (le dossier 1/90 du juge Laffineur)

15 mai 1985

- Juan Mendez Blaya, responsable commercial du secteur 'Amérique latine, Espagne et Portugal' à la division 'Defence and Security' de la Fabrique Nationale d'armes à Herstal, signalé à la police qu'il a été victime d'un vol d'armes à son domicile, 205 chaussée de Rosières à Overijse. Selon Juan Mendez, également collectionneur d'armes, les voleurs ont emporté douze fusils de chasse, vingt armes de poing et dix-neuf armes de guerre. Après certaines attaques des tueurs du Brabant, Juan Mendez confiera à des proches qu'il craint que ses armes aient servi aux tueurs.

Certaines des armes volées à Mendez sont retrouvées en octobre 1987 dans un box pour voiture de Woluwé-Saint-Lambert, aux côtés de quelques-unes des armes

volées dans la nuit de la Saint-Sylvestre 1981 à l'Escadron spécial d'intervention (ESI).

Le 7 janvier 1986, Juan Mendez est assassiné à Rosières. Dans le cadre de cette affaire, Madani Bouhouche, un ancien gendarme de la BSR, est inculqué de vol d'armes et de meurtre.

20 mai 1985

- Attaque d'un transport de fonds des postes à Neufville. Butin : 10.520.000 francs. (le dossier 1/90 du juge Laffineur)

1er octobre 1985

- Tentative de hold-up sur un transport de fonds des postes à Casteau. Pas de butin. (le dossier 1/90 du juge Laffineur)

Octobre 1985

- Dans le cadre de son enquête sur les tueurs du Brabant, la police judiciaire de Nivelles procède à une perquisition au domicile de la famille de Patrick Haemers, 1 chemin de la Ferme Simonart à Lasnes-Chapelle-Saint-Lambert.

4 novembre 1985

- Trois hommes armés attaquent un transport de fonds des postes à la gare d'Ensival, près de Verviers. Les malfaiteurs tirent sur le véhicule de gendarmerie qui accompagne le fourgon des postes. Les gendarmes sont maîtrisés et immobilisés avec leurs propres menottes. A l'aide de ventouses, les malfaiteurs fixent une charge explosive à l'arrière du fourgon. Deux employés des postes perdent la vie dans l'explosion : Henriette Genet (30 ans), de Verviers, mère de deux enfants, et Yves Lambiet (31 ans), d'Eupen. Le chauffeur du fourgon, Jean-François Pirlot (31 ans), d'Andrimon, est grièvement blessé. Pour protéger leur fuite, les malfaiteurs prennent l'un des gendarmes, Daniel Rahir (34 ans), en otage; douze kilomètres plus loin, ils le libèrent. Butin : 7.249.000 francs. Des expertises balistiques établiront ultérieurement un lien entre cette attaque et d'autres attribuées à la bande dont fait partie Haemers. (le dossier 1/90 du juge Laffineur)

23 décembre 1985

- Attaque d'un véhicule de transport de fonds de la société Securitas, à Wilsele. Butin : 17 millions de francs. (le dossier 5/90 du juge Laffineur)

7 janvier 1986

- Juan-Mendez Blaya est retrouvé assassiné au volant de sa voiture à la sortie 'Rosières' de l'autoroute Bruxelles-Namur. Suspecté d'avoir participé à ce crime : l'ancien gendarme Madani Bouhouche.

17 mars 1986

- Attaque d'un véhicule de transport de fonds de la société Securitas sur le parking du supermarché GB de Drogenbos. Butin : 27.650.000 francs. Un des témoins affirme avoir remarqué un 'grand blond' au nombre des malfaiteurs. Ultérieurement, on retrouvera dans la villa de Patrick Haemers des indices attestant sa participation à ce hold-up. (le dossier 1/90 du juge Laffineur)

28 mars 1986

- Attaque d'un véhicule de transport de fonds de la société Securitas à Evere. Les malfaiteurs font usage de leurs armes à deux reprises. Pas de blessés. Butin : 30 millions de francs. (le dossier 1/90 du juge d'instruction Laffineur)

21 mai 1986

- Le jour de son 24ème anniversaire, Thierry Smars est retrouvé mort dans sa chambre. A ses côtés, un revolver de calibre .38. L'affaire est traitée pendant des mois comme un suicide. Thierry Smars est un membre présumé de la bande à laquelle Patrick Haemers a appartenu. Des éléments d'enquête démontrent maintenant que Thierry Smars a sans doute été assassiné.

17 juillet 1986

- Attaque d'un véhicule de transport de fonds de la société Securitas, chaussée de Ninove à Leerbeek. Deux malfaiteurs au moins participent au hold-up. Georges Vindevogel (24 ans), de Tubize, est abattu de sang-froid d'une balle dans la tête par l'un des malfaiteurs. Butin : 4.761.000 francs, des chèques, des bons de caisse, deux revolvers Smith et Wesson (volés aux gardiens de Securitas). Patrick Haemers nie depuis toujours toute responsabilité dans cette attaque. (le dossier 1/90 du juge Laffineur)

17 septembre 1986

- Attaque par trois malfaiteurs d'un transport de fonds de la société Securitas, à Wezembeek-Oppem. Butin : 13.765.000 francs, des monnaies étrangères, des pièces d'or. (le dossier 1/90 du juge d'instruction Laffineur)

Octobre 1986

- Patrick Haemers signale à la troisième division de la police de Bruxelles le vol de sa voiture Mercedes. Quelques jours plus tard, Patrick Haemers retire cette plainte sous le prétexte qu'il avait oublié d'avoir prêté ce véhicule à l'un de ses amis. Intrigués par ces démarches, les policiers de la troisième division avertissent leurs collègues de la Brigade judiciaire qui entament diverses recherches sur Patrick Haemers.

13 octobre 1986

- La Brigade judiciaire de la police de Bruxelles, la gendarmerie de Hal et la police communale de Woluwé-Saint-Lambert procèdent à une perquisition dans la villa de la famille de Patrick Haemers, 9 rue des Boissonnets à Chaumont-Gistoux, ainsi que dans l'appartement bruxellois de Philippe Lacroix et dans le magasin de son amie, avenue Georges-Henri à Woluwé-Saint-Lambert. Dans la villa de Haemers, la police découvre 3.290.000 francs, quantité de devises, les clés du fourgon de Securitas attaqué à Drogenbos (17 mars 1986), des pièces de monnaie probablement volées à Wezembeek-Oppem (17 septembre 1986). Une enquête financière fait apparaître que Patrick Haemers tire officiellement ses revenus des services qu'il rend, avec le statut de collaborateur indépendant, à la société 'Sobex'. Le comptable de cette société honorait les fausses factures que Patrick Haemers lui adressait (en même temps que les fonds nécessaires pour faire ces paiements). Plusieurs millions d'argent sale ont ainsi été blanchis. En octobre 1988, Patrick Haemers est condamné pour ces faits.

14 octobre 1986

- Philippe Lacroix et Patrick Haemers sont placés sous mandat d'arrêt par le juge Jean-Pierre Collin. Pour des faits repris dans les dossiers classés ultérieurement 1/90 chez le juge Laffineur, les deux hommes sont inculpés de vol à l'aide de violence et de menaces, ainsi que de meurtre pour faciliter le vol.

Fin 1986

- Selon ses dires, Francis Dossogne (détective privé et ancien responsable du mouvement d'extrême droite Front de la jeunesse) est contacté par Denise Tyack puis par l'avocat Michel Vander Elst qui lui demandent de préparer l'évasion de

Patrick Haemers et de Philippe Lacroix. Denise Tyack et Michel Vander Elst nient que ce fut l'objectif de leur démarche.

20 mars 1987

- Philippe Lacroix est libéré par la Chambre des mises en accusation de Bruxelles pour manque de preuves à sa charge.

25 juin 1987

- Le procureur du Roi de Verviers annonce que le juge d'instruction Vieillevoeye sera bientôt dessaisi du dossier qu'il instruit sur l'attaque d'Ensival au profit du juge bruxellois Collin. Des constatations balistiques établissent un lien entre cette attaque et d'autres faits mis à charge de Patrick Haemers.

29 juin 1987

- Le Parquet de Bruxelles annonce que le juge d'instruction Collin a inculpé Patrick Haemers pour sa participation à neuf hold-up commis dans les environs de Casteau-Neufville (trois attaques), Wilsele, Ensival, Drogenbos, Evere, Leerbeek et Wezembeek-Oppeem.

13 août 1987

- A 15 h, un commando armé attaque le fourgon cellulaire qui transporte Haemers de la prison de Louvain vers Bruxelles où il doit comparaître devant la Chambre des mises en accusation. Patrick Haemers est libéré par ses complices; un gendarme et un surveillant de prison sont blessés dans l'assaut. Les gendarmes de Louvain qui enquêtent sur l'évasion découvriront plus tard que Denise Tyack a loué le véhicule utilisé pour libérer son mari ainsi qu'un appartement situé à proximité de l'aéroport de Roissy (Paris).

16-17 août 1987

- Des voleurs s'introduisent, pendant la nuit, dans le commissariat de police de Lasnes. Ils emportent entre autres quatre émetteurs-récepteurs, des uniformes, des menottes, un répertoire des détenteurs d'armes à feu résidant dans la commune. Avant de partir, ils épinglent sur un mur une note de police interne en rapport avec l'évasion de Patrick Haemers en y écrivant : "Coucou, c'est moi !"

18-19 août 1987

- Les voleurs reviennent au commissariat de Lasnes pendant la nuit. Au chaumeau ils forcent un coffre et ils s'emparent de deux mitraillettes, quatre pistolets et 97 passeports vierges. L'enquête ouverte sur ces deux vols au commissariat de Lasnes désigne trois suspects dont un familier de Ramadan Dodac, l'un des parrains du milieu bruxellois (tué le 21 décembre 1986). Les trois suspects seront condamnés pour ce vol en janvier 1989 par le tribunal correctionnel de Bruxelles. L'enquête et le procès ont totalement disculpé Patrick Haemers. Les enquêteurs établissent cependant que la 'bande de Rama' a entretenu des contacts avec la bande de Haemers, Lacroix, Bajrami, etc... C'est ainsi que Patrick Haemers et ses complices ont utilisé des passeports volés à Lasnes.

Fin septembre-début octobre 1987

- Une BMW louée par Denise Tyack est retrouvée à Paris. Les enquêteurs en déduisent que Haemers a quitté l'Europe en passant par Paris.

Février 1988

- La Brigade nationale de police judiciaire arrête Frédéric Hilger (soupçonné de plusieurs vols et hold-up) dans un restaurant d'Uccle. A son domicile, les policiers découvrent les armes volées aux gendarmes qui protégeaient le fourgon cellulaire

d'où Patrick Haemers s'est évadé en août 1987. Les enquêteurs soupçonnent Bajrami d'avoir participé à cette attaque et d'avoir revendu dans le milieu les armes volées aux gendarmes.

21 juin 1988

- Tentative de hold-up contre un véhicule de transport de fonds des postes à Tournai. Les malfaiteurs utilisent des grenades pendant l'attaque. Deux employés des postes sont blessés, l'un d'eux perd l'usage d'un oeil. Pas de butin. Le nom de Basri Bajrami est cité dans le dossier judiciaire ouvert sur ces faits.

29 juin 1988

- Tentative de hold-up sur un véhicule de transport de fonds de la société Brink's Ziegler à Etterbeek. (le dossier 4/90 du juge d'instruction Laffineur)

22 septembre 1988

- Attaque d'un véhicule de transport de fonds de la société Securitas au supermarché GB de Drogenbos. Butin : 17 millions de francs. (le dossier 5/90 du juge d'instruction Laffineur)

1er octobre 1988

- Philippe Lacroix loue auprès de l'agence immobilière BVA un box pour une voiture situé rue Gosselet, à Lille. En avril 1989, les policiers français découvriront dans ce box une Lancia Thema, des armes et des munitions.

20 octobre 1988

- Le tribunal correctionnel de Bruxelles condamne Patrick Haemers, par défaut, à deux ans de prison et une amende de 500.000 francs, dans le contexte d'une affaire de fausses factures.

Octobre 1988

- Des inconnus volent, chez un garagiste de Hoeilaert, une Lancia Thema (qui sera retrouvée dans le box de la rue Gosselet à Lille).

- En commission rogatoire à Paris, les gendarmes de la BSR de Louvain apprennent qu'après son évasion, Patrick Haemers a pris, dans la capitale française, l'avion pour Rio de Janeiro. Simultanément, les enquêteurs découvrent l'identité de quatre personnes qui ont permis à Haemers de se procurer de faux documents d'identité. Les quatre suspects sont interpellés et passent aux aveux.

- La police d'Uccle est informée de la présence d'un véhicule probablement volé dans les garages d'un immeuble à appartements multiples situé drève des Renards, à Uccle. Une 'surveillance épisodique' est installée sur l'appartement occupé par les utilisateurs de ce véhicule.

4 novembre 1988

- Hold-up manqué contre un véhicule de transport de fonds des postes hollandaises, à Almere, dans la province de Flevoland. Le véhicule blindé est contraint de s'arrêter. Trois malfaiteurs masqués tirent sur le fourgon. Les balles ne traversent pas le blindage. Les malfaiteurs prennent la fuite et changent de véhicule à quelques kilomètres des lieux de l'attaque. A cet endroit, alors qu'ils ne sont plus masqués, les malfaiteurs ont une altercation avec deux Néerlandais qui leur disputent une place de parking. Dans les albums de photos de la police, ces deux témoins reconnaissent Philippe Lacroix, Basri Bajrami et Patrick Haemers.

8 novembre 1988

- Tentative de hold-up sur la poste de Beloeil. Deux malfaiteurs sont remarqués par des témoins, alors qu'ils arrivent à la poste à bord d'une Lancia Thema bleu

métallisé. Le véhicule qu'on retrouvera plus tard dans un box pour voiture à Lille ? Celle-là était gris métallisé. Le portrait-robot de l'un des agresseurs, dessiné sur base des indications des témoins de l'attaque ne correspond ni à Patrick Haemers, ni à Philippe Lacroix, ni à d'autres membres connus de leur bande.

14 novembre 1988

- Tentative de hold-up sur un véhicule de transport de fonds de la Garde maritime industrielle et commerciale (GMIC) au supermarché Sarma de Waterloo. Des témoins rapportent que les malfaiteurs ont fui dans une Lancia Thema.

23 novembre 1988

- Attaque d'un véhicule de transport de fonds de la société Securitas à Strombeek-Bever. Butin : 4 millions. Au travers du toit ouvrant de leur véhicule, les malfaiteurs tirent plusieurs coups de feu en direction du fourgon. La même technique sera utilisée quelques mois plus tard pour l'attaque mortelle d'un véhicule de la GMIC à Grand-Bigard. Là, comme sur les lieux du hold-up, les malfaiteurs utilisent des armes de guerre (Fal de calibre 7.62 et FNC de calibre 5.56). Patrick Haemers et Marc Van Dam sont suspectés de ces faits. Marc Van Dam est interpellé puis libéré, faute de preuves.

5 décembre 1988

- Un homme et une femme se présentent sous l'identité de 'Monsieur et Madame Perrot' à l'agence immobilière Roberval, au Touquet (en France). Ils y louent la villa 'La brèche en forêt' située au coin de l'avenue de Longchamp et de l'avenue du Golf. Le contrat de location couvre une période s'étalant du 1er janvier 1989 au 1er juillet 1989 pour un loyer de 17.600 francs français (106.000 francs belges) pour les six mois.

13 janvier 1989

- A Dworp, sur l'autoroute Bruxelles-Namur, une BMW 535i de couleur noire est volée à l'employé d'une firme de Ganshoren.

14 janvier 1989

- 18 h 25 : Paul Vanden Boeynants est maîtrisé par ses ravisseurs au sous-sol de l'immeuble qu'il habite au 12 de l'avenue Franklin Roosevelt, à Bruxelles.

- 19 h 00 environ : la Citroën BX d'Axel Zeyen est photographiée en excès de vitesse par un radar de la gendarmerie aux environs de Mons, sur l'autoroute, en direction de la France.

- 22 h 00 : les proches de Paul Vanden Boeynants avertissent le service 101 de la disparition inquiétante de VDB.

- 23 h 30 : l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants est revendiqué au 'Soir' par un inconnu se présentant au nom des 'Brigades socialistes révolutionnaires'.

15 janvier 1989

- Le matin, par téléphone, un inconnu se présentant au nom des 'Brigades socialistes révolutionnaires' revendique à la RTBF l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants.

Au Parquet de Bruxelles, le premier substitut du procureur du Roi André Vandoren, et son collègue le premier substitut Patrick Duinslaeger, sont chargés de conduire l'enquête.

17 janvier 1989

- Une lettre de revendication arrive, par la poste, aux quotidiens 'Le Soir' et 'Het Laatste Nieuws'. Les 'BSR' y réclament une rançon de 30 millions de francs et prétendent agir pour des motifs politiques.

- La Brigade judiciaire d'Uccle pénètre officiellement dans l'appartement de la drève des Renards à Uccle.

18 janvier 1989

- Première conférence de presse de Christian Vanden Boeynants.

19 janvier 1989

- Le procureur du Roi André Rutten est averti de la disparition d'un dossier de l'Administration de l'information criminelle (BIC) consacré à une démarche de Madani Bouhouche auprès de Paul Vanden Boeynants.

24 janvier 1989

- Une seconde revendication des ravisseurs arrive par la poste au journal 'Le Soir'. Y figurent deux documents écrits de la main de Paul Vanden Boeynants ainsi que sa carte d'identité.

30 janvier 1989

- Un homme se présentant sous le pseudonyme de 'Monsieur Léon' téléphone à Jean, l'ami de Paul Vanden Boeynants. Il lui signale qu'une lettre est déposée devant sa porte. Dans la lettre, Paul Vanden Boeynants explique qu'il est détenu par des malfaiteurs réclamant une rançon de 63 millions. Il demande à son ami Jean de réunir cette somme et de la livrer aux ravisseurs.

31 janvier 1989

- Deuxième appel de Christian Vanden Boeynants aux ravisseurs de son père.
- Sur l'autoroute E-40 en direction de la côte, des malfaiteurs attaquent à l'explosif un véhicule de transport de fonds de la société GMIC. Le chauffeur du fourgon, Ronny Croes (âgé de 22 ans), perd la vie dans l'explosion d'une bombe placée par les malfaiteurs qui s'emparent d'un butin de 3,3 millions.

1er février 1989

- Jean contacte la famille de Paul Vanden Boeynants et l'informe des exigences des ravisseurs.

2 février 1989

- 'Monsieur Léon' téléphone une nouvelle fois à Jean, l'ami de Paul Vanden Boeynants. Jean demande une preuve que l'otage est bien en vie.

6 février 1989

- Une lettre postée à Bruxelles arrive dans la boîte aux lettres de Jean qui y trouve des photos de l'otage pendant sa détention et une lettre de son ami Paul Vanden Boeynants.

7 février 1989

- 'Léon' téléphone à Jean et lui demande de se rendre à l'hôtel Noga-Hilton de Genève, pour y passer la nuit du 9 au 10 février.

- A 5 h du matin, la Brigade nationale entre officiellement dans un box pour voiture surveillé depuis plusieurs jours au 733-737 de la chaussée d'Alsemberg, à Uccle. Dans ce box : la voiture utilisée pour le hold-up de Grand-Bigard et une incroyable série d'indices matériels rapprochant la bande dont fait partie Patrick Haemers des tueries du Brabant.

9 février 1989

- L'ami de Paul Vanden Boeynants arrive au Hilton de Genève.

10 février 1989

- Jean remet aux ravisseurs les 63 millions de rançon.

13 février 1989

- Par téléphone, Evelyne Braibant (à Breda en Hollande) et Basri Bajrami (en France), se fixent rendez-vous le 14 février à Metz.

- 22 h 15 : ses ravisseurs rendent Paul Vanden Boeynants à la liberté, aux environs de la gare de Tournai.

14 février 1989

- Basri Bajrami est arrêté à Metz, en possession d'une grande quantité de francs suisses provenant peut-être de la rançon de Paul Vanden Boeynants. La Belgique demande à la France l'extradition de Bajrami.

15 février 1989

- A Bruxelles, dans la grande salle de l'International press center, Paul Vanden Boeynants donne une conférence de presse barnumesque.

18 février 1989

- Les policiers français de l'Office central de répression du banditisme (OCRB) et les gendarmes de Louvain perquisitionnent à la villa 'La brèche en forêt' au Touquet.

22 février 1989

- Paul Vanden Boeynants retourne au Touquet pour confirmer que c'est dans la villa 'La brèche en forêt' qu'il a été séquestré pendant trente jours.

27 février 1989

- Le juge Jean-Pierre Collin (déjà chargé d'enquête sur neuf hold-up mis à charge de Patrick Haemers ou de ses complices) est saisi de l'instruction ouverte sur l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants. Enfin, un juge est nommé.

Fin février-début mars 1989

- L'OCRB découvre la villa de Philippe Lacroix à Opio, près de Nice, et la surveille pendant quelques jours. Averti de l'arrestation de Basri Bajrami et de la découverte de la villa du Touquet, Philippe Lacroix a déjà quitté Opio. Dans sa villa, les policiers découvrent une machine à écrire et en prennent le ruban encreur pour le soumettre à un examen approfondi.

3 mars 1989

- Le juge Decoux (de Louvain) transmet son dossier sur l'évasion de Patrick Haemers au juge Collin (de Bruxelles). Le juge d'instruction Jean-Pierre Collin et le substitut Bart Van Lijsebeth conduisent désormais toutes les enquêtes où le nom de Patrick Haemers est cité.

23 mars 1989

- Maître Michel Vander Elst, avocat au barreau de Bruxelles est interpellé par la Brigade nationale de PJ. Le lendemain, il est placé sous mandat d'arrêt par le juge Collin.

Début avril 1989

- 'Qui ?', la version new beat de la conférence de presse de VDB écrase 'Like a prayer' de Madonna au Top 50.

11 avril 1989

- A Lille, dans un box pour voiture situé rue Gosselet, les policiers français de l'OCRB découvrent une Lancia Thema volée en octobre 1988 à Hoeilaart. C'est sans doute dans ce véhicule que Paul Vanden Boeynants a été emmené du Touquet à Tournai par ses ravisseurs. Des armes et des cagoules se trouvent encore dans cette voiture.

21 avril 1989

- Une vague de perquisitions est déclenchée en Espagne, à la Costa del Sol. Dix Belges, deux Espagnols, un Hollandais et un Cubain sont interpellés. La plupart d'entre eux sont suspectés d'avoir appartenu à une bande spécialisée dans le trafic de chèques et de faux papiers. Simone Menin figure au nombre des suspects arrêtés.

12 mai 1989

- Basri Bajrami est extradé vers la Belgique.

Mai 1989

- Dans le courant de la deuxième quinzaine, le Parquet de Bruxelles apprend que sur le ruban de machine à écrire saisi à Opio, on a pu - entre autres - lire l'adresse d'un certain 'Alain Goffin', habitant Rio de Janeiro. 'Goffin' est l'un des noms d'emprunt utilisés par Patrick Haemers. Deux gendarmes sont envoyés à Rio de Janeiro en commission rogatoire.

25 mai 1989

- Les enquêteurs apprennent que Patrick Haemers téléphonerait à Bruxelles, de Rio, le samedi 27 mai.

27 mai 1989

- Patrick Haemers, Denise Tyack et Axel Zeyen sont arrêtés à Rio de Janeiro par la police fédérale du Brésil. Philippe Lacroix et Marc Van Dam parviennent à échapper aux policiers.

28-29 mai 1989

- Lors de diverses rencontres avec la presse, Patrick Haemers reconnaît sa participation à l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants et à une série de hold-up dont ceux de Grand-Bigard et d'Ensival. Axel Zeyen et Denise Tyack nient toute participations aux activités de la bande dont faisait partie Patrick Haemers.

juin 1989

- Haemers, Tyack et Zeyen sont transférés à la prison de Recife.

22 juin 1989

- Maître Israël De Mello Rezende dépose plainte, devant la Cour fédérale brésilienne contre la police fédérale que Patrick Haemers accuse de lui avoir volé 120.000 dollars, des meubles et trois véhicules.

23 juin 1989

- Le Parquet de Bruxelles fait savoir qu'une tentative d'enlèvement a été déjouée. Le ministre de la Justice Melchior Wathelet ou l'un de ses proches aurait pu en être la victime. En échange de la libération de leur otage, les ravisseurs auraient eu le projet d'exiger la libération de Basri Bajrami.

8 juillet 1989

- Dans une autre 'planque' de la bande dont fait partie Patrick Haemers, un box pour voitures situé rue des Pêcheries, à Watermael-Boitsfort, la police découvre une

moto Kawasaki 750 volée et des casques. Sur l'un d'eux, les empreintes d'Axel Zeyen et de Philippe Lacroix.

17 août 1989

- Des gendarmes interpellent l'armurier Robert Darville, d'Anderlecht. Ses empreintes ont été relevées sur une télécommande découverte dans le box d'Uccle (7 février 1989). Dans son atelier, les experts du déminage ont fait saisir des tubes en PVC comparables à ceux qui ont été utilisés pour les bombes de Grand-Bigard et Etterbeek. Robert Darville est donc suspecté d'avoir fourni à la bande dont Haemers fait partie certaines 'machines infernales'.

18 août 1989

- Robert Darville est placé sous mandat d'arrêt par le juge Collin.

12 septembre 1989

- Au Brésil, Haemers Tyack et Zeyen sont confrontés par le juge Baptista de Almeida Filho aux accusations transmises par la Belgique. Patrick Haemers affirme avoir participé à l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants pour des motifs politiques et pour le compte des 'BSR'. Quelques jours plus tard, il nie une participation quelconque aux hold-up qui lui sont reprochés.

15 septembre 1989

- Le juge Collin inculpe le Docteur William Szombat.

27 septembre 1989

- Les gendarmes interpellent l'armurier Michel Gauthier, d'Ixelles, ancien collaborateur de Robert Darville. Il est placé sous mandat d'arrêt par le juge Collin qui le suspecte de complicité (la fourniture des explosifs) dans l'attaque du fourgon de la GMIC à Grand-Bigard.

22 janvier 1990

- Le juge Collin, le substitut Van Lijsebeth, le commissaire Van Rie (Brigade nationale) et le capitaine Hautera (BSR de Louvain) partent en commission rogatoire au Brésil. Leurs buts : s'enquérir de l'évolution de la procédure d'extradition en cours; attirer l'attention des autorités judiciaires brésiliennes sur l'importance que la Belgique donne à cette affaire; poser une liste de 25 questions à Patrick Haemers.

1er février 1990

- Melchior Wathelet, ministre de la Justice, confirme que le Procureur général du Brésil n'exclut pas un avis favorable à l'extradition des trois détenus, à la double condition que la Belgique s'engage à accorder la réciprocité de la décision brésilienne et que la peine de mort qui pourrait frapper l'un des extradés ne soit pas appliquée.

7 mars 1989

- La Haute Cour fédérale du Brésil accepte l'extradition de Patrick Haemers, Denise Tyack et Axel Zeyen, réclamée par la Belgique.

12 mars 1990

- Le juge Jean-Pierre Collin devient conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles. Le juge Guy Laffineur reprend le 'dossier Haemers'.

24 mars 1990

- Le substitut Bart Van Lijsebeth et le capitaine Duchi (de l'ESI) partent à Recife pour régler les problèmes pratiques de l'extradition.

29 mars 1990

- Un avion C-130 Hercules de la Force aérienne part, dans la soirée, pour Recife où il prendra 'livraison' des trois extradés.

1er avril 1990

- A 10 h 46, Haemers, Tyack et Zeyen sont présentés au juge d'instruction Laffineur, à 'l'annexe' du Palais de Justice de Bruxelles. Les trois suspects sont placés sous mandat d'arrêt. Denise Tyack est incarcérée à la prison pour femmes de Forest, Haemers et Zeyen à la prison de Saint-Gilles.

17 août 1990

- Les pièces d'enquête relatives à une tentative de hold-up commise à Almere (Hollande) sont transmises officiellement à la Justice belge par la Justice hollandaise. Patrick Haemers, Basri Bajrami et Philippe Lacroix sont soupçonnés d'être les auteurs de cette attaque. Les pièces sont jointes au dossier 2/90 du juge Laffineur.

18 septembre 1990

- Denise Tyack a déjà comparu six fois devant la Chambre du Conseil. Quatre fois elle a été libérée, quatre fois le Parquet a fait appel. Selon ses avocats, Maîtres Fernande Motte de Raedt et Pascal Vanderveeren, le dernier renouvellement de mandat est entaché d'une faute de procédure. Denise Tyack se pourvoit en Cassation.

